



HAL
open science

Evolution récente et perspectives d'adaptation des exploitations laitières des Pays-de-la-Loire aux changements de leur environnement de production : enquête auprès de 41 exploitations ligériennes

Franck Gautier

► **To cite this version:**

Franck Gautier. Evolution récente et perspectives d'adaptation des exploitations laitières des Pays-de-la-Loire aux changements de leur environnement de production : enquête auprès de 41 exploitations ligériennes. Sciences de l'Homme et Société. 1999. hal-02841286

HAL Id: hal-02841286

<https://hal.inrae.fr/hal-02841286>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Nantes
UFR des Sciences
Economiques et de Gestion



Laboratoire d'Etudes
et de Recherches Economiques
LERECO - Nantes

**EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES
D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES
DES PAYS DE LA LOIRE AUX CHANGEMENTS DE
LEUR ENVIRONNEMENT DE PRODUCTION**

- Enquête auprès de 41 exploitations laitières ligériennes -

Mémoire présenté par Franck GAUTIER

Pour l'obtention du :
Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

« *Economie et Gestion du Système Agro-Alimentaire* »

Etude réalisée au LERECO / INRA de Nantes sous la direction de :

M. QUINQU et F. COLSON

Année : 1998/99

Remerciements

A l'issue de ces six mois de stage, je souhaite remercier les nombreuses personnes que j'ai rencontrées, et qui ont contribué de près ou de loin au bon déroulement de ce travail.

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur M. QUINQU, mon maître de stage, qui m'a beaucoup apporté tout au long de ce stage et lors de la réalisation de ce mémoire de fin d'études ainsi que Monsieur F. COLSON, directeur du Laboratoire d'Economie de l'INRA et professeur de l'Université de Nantes, pour m'avoir accueilli et suivi dans le déroulement de mon stage.

Un grand merci à tous les éleveurs des Pays de la Loire que j'ai rencontrés lors de l'enquête, qui m'ont toujours accueilli avec beaucoup de disponibilité.

Le stage a été aidé par l'accueil chaleureux de l'ensemble des membres du LERECO. Je voudrais ici les remercier pour toutes les facilités qu'ils m'ont apportées pendant la réalisation de ce travail mais aussi pour la bonne ambiance qu'ils font régner dans les bureaux.

Résumé

Cette étude analyse l'adaptation des exploitations laitières ligériennes sur la période 1992 - 1998 face à la modification de leur environnement. Dans un deuxième temps elle montre aussi les divers orientations que devraient prendre ces exploitations à court terme.

Notre méthode repose sur l'élaboration d'une enquête auprès d'un échantillon de 41 exploitations laitières de cette région afin de mieux connaître et comprendre les adaptations effectuées par les exploitants. L'enquête Structures du SCEES, réalisée sur un échantillon aléatoire stratifié au 1/10^{ème}, parallèlement à une analyse sur un échantillon du Réseau d'Information Comptable Agricole, nous a permis d'établir des estimations à 1% près pour de nombreuses variables (de l'enquête Structures) et de fixer certaines idées. Au travers d'une typologie adaptée, le RICA et l'enquête Structures ont permis aussi de tenir compte de la diversité des systèmes de production.

Suite à l'analyse, de nombreuses adaptations se sont révélées : agrandissement, diversification de la production, maîtrise des coûts, diminution de la charge de travail et amélioration des conditions de travail, amélioration de la qualité du produit, adoption du progrès technologique, diminution de la pression fiscale et sociale, mise en application des nouvelles normes environnementales...

A court terme, La diminution des coûts de production sera beaucoup plus recherchée que la diversification de la production et les exploitants devraient accentuer leurs efforts sur l'amélioration des conditions de travail et la diminution de la charge de travail.

Enfin, la perspective de suppression des quotas et l'appréhension d'un régime encore plus concurrentiel, nous a montré la motivation des exploitants à conserver la régularité de leur revenu.

Mots clés :

Réforme - Politique Agricole Commune - Environnement
Hygiène - Consommateurs - Adaptations - Exploitations
laitières - Pays de la Loire - Diversification - Extensification
Technologie - Dimension.

Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTIE I CONTEXTE (DES QUOTAS LAITIERS A AGENDA 2000)	6
I. LA GESTION DES MARCHÉS.....	6
II. LES NOUVELLES EXIGENCES DU CONSOMMATEUR ET DU CITOYEN À L'ÉGARD DE LA FILIÈRE LAITIÈRE.....	18
III. LES ÉVOLUTIONS TECHNIQUES DANS LA FILIÈRE LAITIÈRE	26
CONCLUSION DE LA PARTIE I	29
PARTIE II : REFERENCES THEORIQUES ET METHODES	30
I. LA THÉORIE DU PRODUCTEUR ET LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE DU SYSTÈME D'EXPLOITATION..	30
II. MATÉRIEL ET MÉTHODE.....	37
III. L'ANALYSE	45
CONCLUSION DE LA PARTIE II	48
PARTIE III RESULTATS ET DISCUSSION	49
TITRE I : LES EVOLUTIONS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE L'ECHANTILLON RICA ENTRE 1990 ET 1997	49
I. EVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES FRANÇAISES DEPUIS 1990	49
II. LE SYSTÈME DE PRODUCTION LAITIER : DES SYSTÈMES TRÈS DIVERS EN ÉVOLUTION	52
TITRE II LES EVOLUTIONS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE L'ECHANTILLON INRA ENTRE 1992 ET 1998	58
I. L'ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE ET DE L'ASSOLEMENT	59
II. L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE LA CONDUITE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	69
III. LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL	82
IV. LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES : UN POIDS TRÈS IMPORTANT DES AIDES DANS LE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS	86
TITRE III : TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS SELON LEUR CARACTÈRE D'ÉVOLUTION	90
I. DES TRAJECTOIRES PEU DÉPENDANTES DU TYPE DE PRODUCTION DE L'EXPLOITATION.	90
II. LES TRAJECTOIRES.....	93
III. COMPARAISONS DES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉCONOMIQUES (EN FRANCS CONSTANTS).....	99
TITRE IV LEUR PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PERSPECTIVES D'ADAPTATION À AGENDA 2000	101
I. LA PERCEPTION D'UN NOUVEAU CONTEXTE	101
II. DES ADAPTATIONS POSSIBLES	107
CONCLUSION DE LA PARTIE III	113
CONCLUSION	114
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	116
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	118
TABLE DES MATIÈRES	122
TABLE DE L'ANNEXE	125

INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'Organisation Commune de Marché (OCM) mise en place à la fin des années 1960 a permis un essor général de la production laitière. Ainsi, en France, de 1970 à 1983, la collecte s'est accrue de 2,5 % par an. Le contingentement de la production à partir de 84 a constitué une rupture profonde des conditions de développement des exploitations laitières.

Le contexte actuel oblige à la fois à maîtriser les volumes de production et réduire les coûts, tout en améliorant la qualité des produits et en veillant à mieux respecter l'environnement. Les Pays de la Loire, deuxième région laitière Française derrière la Bretagne, n'a pas échappé à ce courant.

La réforme de 92 a entraîné de nouvelles interrogations tant de la part des producteurs que des conseillers et chercheurs. La gestion des aides directes basée sur le niveau historique des facteurs de production était complètement nouvelle. De plus, l'aspect environnemental (mise aux normes...) et l'aspect qualité du produit viennent s'imposer à l'exploitation laitière. L'ouverture du monde rural et l'aspiration à une harmonisation de son niveau et de son mode de vie sur les standards de l'ensemble de la société ont joué un rôle essentiel. La volonté agricole d'atteindre le niveau et le standard de vie moyen des autres catégories sociales est patent ce qui entraîne en conséquence la nécessité d'harmoniser les revenus. Désormais, il faut trouver un nouvel équilibre en intégrant toutes ces contraintes (assurer son revenu avec le quota attribué).

Cependant, la réforme de 92 s'est montrée impuissante à satisfaire certains objectifs, comme la réduction des excédents de production. Le maintien du revenu des exploitants, par des soutiens directs accompagnant un soutien des prix de marché allégé dans le cadre d'une plus grande ouverture des marchés à la concurrence, a été obtenu mais le coût budgétaire de la PAC a été beaucoup trop élevé.

Dans son document intitulé « AGENDA 2000 », la Commission Européenne a décidé, dans la continuité de la réforme de 92, une nouvelle révision du mode de fonctionnement des Organisations Communes de Marché. Cette réforme, différée dans le secteur laitier jusqu'en 2005, porte sur une nouvelle baisse des prix institutionnels compensée partiellement par une augmentation des paiements directs aux exploitations agricoles et prévoit la suppression des quotas laitiers à partir de 2008.

Ce projet est justifié selon les experts de la commission pour préparer les prochaines négociations multilatérales et adapter la PAC à l'élargissement de l'Union Européenne aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).

La prise de décision au sein des exploitations se fait donc aujourd'hui dans un environnement très incertain, les exploitants étant contraints de s'adapter de plus en plus vite aux nouvelles mesures.

Ce nouveau projet suscite de nombreuses inquiétudes de la part des agriculteurs, principalement dans le secteur de l'élevage bovin, d'autant plus que le renforcement de la

contrainte environnementale et la pression des consommateurs pour un produit de qualité se fait de plus en plus forte.

Il paraît donc nécessaire pour les exploitations laitières françaises de se préparer à cette nouvelle gestion plus dépendante d'un marché libéralisé, d'autant plus que leurs structures sont beaucoup moins importantes que celles des pays voisins (368 000 litres de lait par exploitation au Royaume Uni contre 160 000 litres en France) et que le prix du lait des pays concurrents, en particulier l'Australie, est très inférieur à celui de la France (moins d'un Franc contre près de deux pour les français).

Néanmoins, les exploitants actuels disposent de quelques atouts : ils sont plus formés que leurs prédécesseurs. Les possibilités de développement technologique sont plus importantes (équipements, génétiques...) tout comme les possibilités statutaires et fiscales qui combinent aussi aux avantages accordés par les parents lors d'une installation. Pour les exploitants en fin de carrière, les possibilités institutionnelles comme les aides à la cessation de l'activité laitière pouvaient être des adaptations possibles, ce qui permettait en plus pour les autres éleveurs la possibilité d'acquérir des terres et des quotas supplémentaires, selon des attributions préférentielles.

Finalement, le contexte est plus difficile, les moyens sont plus importants mais les exploitations laitières ont l'obligation, pour se pérenniser et se développer, de chercher des voies d'adaptation (s'agrandir, se diversifier...).

Ainsi, dans l'optique de maximiser son revenu (ou d'atteindre leurs objectifs qui sont plus concrètement d'atteindre un niveau suffisant de revenu garantissant au ménage un niveau de vie « standard » ou pour un exploitant en fin de carrière, de permettre l'installation réussie d'un enfant ou d'un proche et de pérenniser son exploitation), comment les exploitants se sont donc-ils adaptés à la modification de leur environnement depuis 1992 (réforme de la PAC, nouveau contexte environnemental...) et comment vont-ils s'adapter face à la nouvelle réforme « AGENDA 2000 » ?

Avant de répondre à cette problématique, nous rappellerons dans une première partie le contexte de cette étude à savoir l'évolution de l'environnement des exploitations laitières (la gestion des marchés, les exigences du consommateur et les évolutions techniques).

La deuxième partie fait part des références théoriques et des démarches utilisées : rappels sur la théorie du producteur et sur l'approche globale du système d'exploitation agricole, présentation du RICA et de l'enquête terrain. Enfin, le principe d'une analyse en composante principale sera expliqué.

Dans une dernière partie, nous présenterons les résultats obtenus à savoir les évolutions des exploitations laitières de l'échantillon RICA entre 1990 et 1997, les évolutions des exploitations laitières de l'échantillon « enquête terrain », une typologie des exploitations à partir de « l'enquête terrain » selon leur caractère d'évolution et enfin, la perception de leur environnement et les perspectives d'adaptation à AGENDA 2000.

Partie I

CONTEXTE

Partie I CONTEXTE (DES QUOTAS LAITIERS A AGENDA 2000)

Cette première partie consiste à décrire les modifications de l'environnement des exploitations agricoles françaises et notamment des exploitations laitières ligériennes. Dans un premier temps, nous étudierons les évolutions concernant la gestion des marchés agricoles, puis nous analyserons dans un deuxième chapitre les nouvelles exigences du consommateur et du citoyen à l'égard de la filière lait. Enfin, nous aborderons les évolutions techniques de la filière laitière depuis le début des années 90.

I. La gestion des marchés

Avant d'évoquer les réformes successives de 92 et 99, nous allons rappeler quelques points historiques sur la formation du marché commun et de la Politique Agricole Commune (PAC).

I.1. Historique et principes du marché commun et de la PAC

" On ne construira pas l'Europe sans les paysans". Cette phrase a été prononcée en 1949 par M. Pierre Hallé, premier directeur de l'association des producteurs de blé (AGPB) devant le congrès de la confédération européenne de l'agriculture (CEA).

La première étape de la construction du marché commun agricole est la tentative d'un pool vert en 1952. Celui - ci fut un échec.

Cependant, après la construction de l'organisation européenne de coopération économique (OECE) le 16 avril 1948, il aura fallu tout de même 15 ans de longs et patients efforts pour créer le marché commun et pour y inclure l'agriculture.

I.1.1. Le cadre général et les principes du Marché Commun

Le traité de Rome institue, en 1957, une Politique Agricole Commune pour *protéger et favoriser* l'agriculture européenne.

Les objectifs initiaux de la Politique Agricole Commune figurent à l'article 39 du traité de Rome. Cette politique devait permettre :

1. D'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en assurant un "emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main d'oeuvre".
2. D'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole. Elle doit garantir la parité entre les revenus agricoles et les autres revenus de la nation notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture.
3. De "Stabiliser les marchés" (sans précisions sur la méthode qui doit être employée).
4. De garantir la "Sécurité des approvisionnements". Elle peut être réalisée, soit par auto-approvisionnement, soit par le recours aux importations.
5. D'assurer "des prix raisonnables" dans les livraisons aux consommateurs.

1.1.2. Les principes de la Politique Agricole Commune

Lors de la conférence de Stresa (Italie) en 1958, on est élaborée une politique des marchés et une politique des structures s'adressant spécialement aux régions défavorisées pour combattre notamment la détérioration des revenus agricoles, sont introduits les différents principes instituant la politique agricole commune.

Le premier grand principe concerne la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur de l'Union. Ces produits doivent circuler librement au sein de l'Union dans des conditions analogues à celle du marché intérieur. Pour aboutir à la réalisation des objectifs définis dans l'article 39 du traité, le conseil des ministres a décidé de définir tout un système de prix uniques. Ainsi se trouve instauré un mécanisme de soutien des prix de marché. Les marchés sont alors organisés sur la base des produits, ou de familles de produits, à l'intérieur d'Organisations Communes de Marché (OCM). Les OCM forment un ensemble de réglementation qui régissent les mécanismes de la politique européenne des prix et des marchés concernant les produits ou les groupes de produits. Une grande partie d'entre elles (OCM céréales, viandes bovines et porcines, lait, fruits et légumes, vin, sucre et riz) bénéficient d'un régime plus ou moins serré d'encadrement des prix de marché. D'autres produits comme les oléagineux ou le tabac bénéficient de paiements compensatoires au montant de la production. Certains produits sont soutenus par un système d'aides forfaitaires, à la surface ou à la tête. Il faut aussi ajouter que certains produits ne bénéficiant pas de soutien direct sont dotés d'une protection à la frontière alors que d'autres (viande de volaille, œufs ...) n'ont pas d'OCM.

A partir du moment où sont adoptés les principes de la libre circulation et d'un prix unique pour chaque produit agricole dans tous les pays de la CEE, il faut d'abord que des règles communautaires soient adoptées à l'égard des importations pour éviter l'entrée massive des produits moins chers des pays en concurrence. D'où le principe de "préférence communautaire": les différents pays appliquent des règles identiques en matière d'importation et d'exportation (système de prélèvements / restitutions) pour que les consommateurs et les industriels de l'Union aient avantage à "acheter européen" en matière agricole, et que les exportateurs écoulent les excédents de l'UE malgré un prix élevé.

Enfin, le principe de solidarité financière stipule que les pays de la communauté versent des ressources communautaires, selon certaines règles, et reçoivent à leur tour des ressources de la communauté, selon les dispositions des différentes politiques économiques (FEOGA-orientation, FEOGA-garantie). Ce système visait à permettre l'adéquation entre les prélèvements sur les importations et les restitutions sur les exportations, mais le déséquilibre est très vite apparu, la production interne à l'UE ayant été stimulée par des prix internes élevés.

C'est donc en 1962 et en 1963 que sont établis les règles d'une Organisation Commune de Marché (OCM) et le principe du financement des dépenses agricoles par le FEOGA.

Le fait que ces premières règles d'organisation de marché apparaissent ne donne pas lieu à un véritable marché commun agricole car les six marchés nationaux restent encore prépondérants.

En 1970, la PAC est adoptée : la quasi totalité des produits agricoles européens se trouvent mis sous OCM et l'agriculture communautaire prend son indépendance financière.

Le conseil adopte en 1972 des directives concernant "la modernisation des exploitations agricoles, l'encouragement à la cessation d'activité agricole et la qualification des terres à des fins d'amélioration structurelle, l'information socio-économique et la qualification professionnelle des

personnes travaillant dans l'agriculture". Entre 1975 et 1990, ce dispositif est complété par différentes mesures (notamment en faveur des zones défavorisées, des dispositions incitant les agriculteurs au respect de pratiques favorables à la protection de l'environnement).

Le système des prix garantis ayant abouti à des excédents de production, d'autres mesures sont apparues dans les années qui suivirent, notamment en 1977, avec la mise en place d'un prélèvement de corresponsabilité dans le secteur lait et en 1984 avec l'arrivée des quotas de production.

I.2. Les quotas laitiers avant la réforme de 1992

L'Organisation Commune de Marché pour le secteur du lait et des produits laitiers, date du 29 juillet 1968 (règlement CEE n°804/68 du 27 juin 1968). Le lait est, avec le sucre, le seul produit excédentaire quand la Communauté est constituée en 1958. Initialement, pour cette OCM, les prix sont soutenus par une intervention automatique. Dans ce cadre, le prix indicatif du lait est "le prix du lait que l'on tend à assurer pour la totalité du lait vendu par les producteurs au cours de la campagne laitière, dans la mesure des débouchés qui s'offrent sur le marché de la Communauté et sur les marchés extérieurs" (Baudin, 1993). Les échanges avec les pays tiers sont soumis au même régime de prélèvements - restitutions que les céréales.

En 1980, le lait est déjà une production sensible sur le plan politique et économique (Kroll, 1990). De 1973 à 1983, la production laitière s'accroît de 2,5 % par an, plus vite que la consommation et que les autres productions. Jusque dans les années 80, cette augmentation substantielle de production trouve des débouchés à l'exportation. Mais dès 1977, une mesure de taxation de l'ensemble des producteurs (1,5 % du prix indicatif du lait) est décidée, en cas de dépassement du seuil excédentaire, ce qui ne suffit pas à enrayer l'augmentation de la production et des dépenses budgétaires de soutien de marché. Parallèlement, les importations de PSC et de tourteaux pour l'alimentation du bétail des pays tiers augmentent aussi. La production laitière européenne, de plus en plus productive, devient donc très dépendante des marchés internationaux à l'import et à l'export. Les instruments pour maîtriser le marché du lait sont donc nombreux, mais n'empêchent pas, à l'issue des années 80, les excédents d'offre de lait de s'alourdir.

En mars 1984, l'excédent laitier est estimé à environ 16 % voire 20 % de la production laitière (selon certains calculs). La commission décide alors la restriction autoritaire de l'offre du lait, par le mécanisme des quotas. Le choix est alors de fixer, au niveau national, une année de référence basse (1981), et de réduire progressivement les quotas sur plusieurs années. Une fois l'ampleur de la baisse décidée au niveau communautaire, les états membres sont libres d'ajuster leur production selon les modalités qui leur sont propres (choix de l'année de référence 81, 82 ou 83, constitution d'une réserve nationale de droits, modulation des critères de détermination des quantités de référence en fonction des régions ou de la production de l'exploitation). c'est cette dernière modalité qui sera retenue en France et gérée par l'intermédiaire des laiteries.

Au niveau des états, la gestion de l'allocation des quotas entre producteurs est un enjeu politique qui guide l'évolution structurelle des exploitations (GUESDON et al., 1995). Ainsi, en France, des mesures de restructuration de la production laitière accompagnent la mise en place

des quotas. La France choisit d'attribuer les quotas aux entreprises de collecte, alors que le quota est lié au foncier, d'où la difficulté à rendre mobiles ces droits à produire. Parallèlement, des mesures pour inciter à l'abandon de la production laitière sont décidées. Les quantités libérées par les producteurs en cessation d'activité sont attribuées aux producteurs dont l'exploitation est jugée viable. D'autre part, des mesures spécifiques d'aides aux régions défavorisées permettent une réaffectation spécifique pour ces zones. En fait, de 1985 à 1987, la production laitière se concentre dans les exploitations de plus forte dimension économique. En 1993, 12 % des références laitières nationales sont attribués à des éleveurs des zones défavorisées, contre 10 % en 83. Le blocage des niveaux de production où les difficultés de l'accroître et même parfois, la baisse des références en quotas entraînent également un mouvement de diversification rapide chez les producteurs laitiers, vers les grandes cultures et vers la viande bovine (vaches allaitantes ou jeunes bovins). Cette mutation est en partie à l'origine des difficultés de gestion des marchés de la viande bovine et des céréales qui ont abouti à la réforme en mai 92 (RIDIER, 1996).

1.3.- La réforme de 92

Les garanties offertes aux agriculteurs se trouvent limitées en 1988 face à une nécessité de maîtriser la production pour réduire les dépenses agricoles dans le budget communautaire. C'est à cette époque que se met en place un système de Quantités Maximales Garanties (QMG) qui pénalisent les producteurs lorsque le plafond de production communautaire est dépassé. En 1988 apparaissent aussi de nouvelles mesures comme les aides au retrait des terres arables, à l'extensification, à la reconversion de production et à la cessation d'activité agricole.

A partir de 1989, l'OCM viande bovine est réaménagée, notamment en ce qui concerne le principe des aides directes. Ainsi, pour maintenir le revenu des agriculteurs, une Prime Vache Allaitante (PMTVA) et une Prime Spéciale Bovin Mâle (PMSB) sont mises en place (COLSON, BORDES, 1994).

Mais dès 1988, des questions se posent sur la pérennité de la PAC. Les aménagements apportés à la PAC au cours des années 80 s'étant avérés insuffisants, la réforme de la PAC doit être radicale pour certains aspects pour changer fondamentalement les règles et les modes d'affectation des soutiens. Il ne s'agit plus de garantir un prix élevé des produits et un revenu aux producteurs agricoles, mais de laisser les prix intérieurs se rapprocher d'un équilibre de libre échange, voire du marché mondial (pour les céréales). Des aides compensatoires sont prévues afin de compléter le revenu.

Les orientations nouvelles de la PAC sont surtout basées sur la maîtrise des productions devenues excédentaires et une meilleure répartition du soutien public aux agriculteurs. Le maintien de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire de la Communauté et la préservation de l'environnement sont aussi des éléments importants.

La réforme de la PAC a donc pour objectifs de :

- maîtriser l'offre des produits agricoles et résorber les excédents qui font diminuer les prix à la production et baisser le revenu des agriculteurs.

- assurer aux agriculteurs un revenu plus stable et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.
- mieux répartir le soutien communautaire entre les actifs agricoles.
- encourager l'extensification de l'agriculture dans le but de mieux respecter l'environnement et de limiter la pollution. L'agriculteur doit avoir un double rôle : producteur de matières premières et gestionnaire de l'environnement.
- favoriser l'utilisation non alimentaire des produits agricoles (CHATELLIER, 1992).

Cependant, la réforme de la PAC de juin 1992, comme la PAC antérieure, a d'abord été conçue pour le secteur céréalier. C'est pour les productions de céréales et d'oléo-protéagineux que le changement de politique est le plus radical. Il ne s'agit pas moins que de faire baisser les prix garantis payés aux producteurs de l'ordre de 35 % en l'espace de trois ans alors que pour la viande bovine la baisse des prix est "seulement" de 15 %.

◆ Dans le secteur de l'élevage bovin.

Les aides (en compensation de la baisse de prix) sont limitées selon le type d'animaux auxquels elles sont attribuées.

Pour les vaches allaitantes, un quota individuel est instauré selon la référence de 1992 ; il correspond au nombre d'animaux primables sur l'exploitation (BRINBAUM et LACONBE, 1993). Ce plafonnement est tout de même souple puisque l'exploitant peut dépasser son quota de vaches mais il ne doit demander des aides que pour les vaches primables. De plus, la progression des troupeaux n'est pas limitée puisque la référence a été établie sur 1992 ce qui laissait 6 mois aux agriculteurs pour se constituer un niveau de références maximal. (BOYER, 1995).

Pour les jeunes bovins, un nombre maximum d'animaux primables par exploitation est établi et par tranche d'âge (plafonné à 90 primes avec une transparence pour les GAEC). De plus, un quota national de primes a aussi été instauré (la référence a été établie sur 1992 ce qui laissait la aussi 6 mois aux agriculteurs pour se constituer un niveau de références optimal).

Ces primes sont limitées selon un seuil de chargement. L'exploitant peut toucher les primes en totalité à condition que son chargement ne dépasse pas un chargement maximum d'animaux par hectare de surface fourragère (UGB/ha de SFP), dans le cas contraire, le seuil de chargement fonctionne comme un seuil d'écrêtement, c'est à dire que les animaux entraînant le dépassement ne toucheront pas de primes (BRINBAUM et LACONBE, 1993).

Deux types de chargement sont utilisés pour le calcul des primes : le chargement PAC et le chargement prime à l'herbe. Pour les deux, on utilise la surface fourragère déclarée (pour l'un ce sont les UGB PAC qui entrent en compte et pour l'autre les UGB techniques).

- Le chargement PAC

Le nombre d'UGB comptabilise les animaux primés, des coefficients sont affectés pour chaque type d'animal : 1 pour les vaches

1 pour les mâles de plus de 2 ans

0,6 pour les mâles entre 8 et 24 mois

- Le chargement "prime à l'herbe"

On parle d'UGB "ICH" (Indemnité Compensatoire de Handicap). Les coefficients qui sont affectés sont : 1 pour les vaches

1 pour les autres femelles de plus de 2 ans et mâles de plus de 2 ans

0,6 pour les femelles et les mâles de 6 mois à 2 ans

◆ Dans le secteur des grandes cultures, les aides (en compensation de la baisse de prix) sont aussi limitées

Il est nécessaire de distinguer deux types de producteurs. Il est proposé de définir les petits producteurs sur la base d'une superficie équivalant à la production annuelle de 92 t de céréales au maximum. Compte tenu des rendements communautaires moyens, ceci correspond à une exploitation de 20 hectares. L'aide aux céréales est payée à l'hectare pour la sole consacrée aux céréales, oléagineux, et protéagineux, quelque soit la proportion des divers cultures dans l'ensemble. Ce régime ne prévoit aucune obligation de gel de terres. Les personnes qui n'ont pas la qualité de petits producteurs peuvent participer au régime relatif aux producteurs professionnels. Toute exploitation participant au régime est tenue de geler un pourcentage prédéterminé de sa sole de céréales, oléagineux et protéagineux. Le gel des terres doit être organisé sur la base d'une rotation et les terres gelées doivent être entretenues selon des règles minimales du point de vue de l'environnement. Fixé à 15 % dans un premier temps (et même 20 % s'ils ont choisis la jachère fixe par opposition à la jachère « tournante »), il est tombé à 5 % aujourd'hui (cette proportion varie en fonction de l'évolution des marchés). Les superficies gelées sous forme de jachère temporaire peuvent aussi être utilisées pour des usages non alimentaires (c'est le gel industriel).

Tableau n° 1 : Conditions et modalités d'application des aides compensatoires concernant le secteur des grandes cultures dans la réforme de 1992 ¹

	Petits producteurs	Producteurs professionnels
Production de référence	Inférieure à 92 tonnes	Supérieure à 92 tonnes
Gel des terres (en hectare)	néant	(SCOP+maïs four.)*0,15
Aides compensatoires pour gel de terres (en Ecu)	néant	(SCOP+maïs four.)*0,15*RMRC*45
Aide compensatoire pour baisse de prix (en Ecu)	(SCOP+maïs four.)*RMRC*45	Maïs(grain +four.)*RMRM*0,85*45 Céréale*RMRA*0,85*45 Oléagineux*RMRO*0,85*162,5 Protéagineux*RMRA*0,85*65

Remarques : La prime est une aide à l'hectare et ne tient pas compte du volume réel et des performances de l'exploitation, mais des rendements de référence moyens départementaux : ils ont été calculés à partir des rendements céréaliers des années 1986 à 1991 en excluant les deux extrêmes (BRINBAUM et LACONDE, 1993). Il existe des rendements de référence différents pour les cultures irriguées et le maïs, mais parfois aussi à l'échelle de petites régions lorsque leur

¹ SCOP : superficies des grandes cultures : céréales, oléagineux, protéagineux.

Les sigles RMRC, RMRM, RMRO, RMRA désignent les rendements de référence de l'ensemble des céréales, du maïs ; des oléagineux et des céréales paille respectivement ; RMRA s'applique aussi aux protéagineux..

Le taux de jachère de 15% correspond à la jachère tournante.

rendement est trop éloigné de la référence départementale (COLSON, CHATELLIER, ULMANN, 1994).

Un quota de surface est calculé. Si la somme des déclarations individuelles de superficies, au titre d'une demande d'aide pour les grandes cultures, est supérieure à la superficie de base, alors la superficie éligible par producteur est réduite au prorata. De plus, au cours de la campagne suivante, les producteurs bénéficiant du régime général de ces aides devront, sans compensations, procéder à un gel extraordinaire des terres (en proportion du taux de dépassement de la superficie de base régionale). Ceci s'ajoute donc à la contrainte de gel imposée pour le bénéfice des compensations de prix.

Tableau n°2 : Primes liées à la réforme de la PAC de mai 1992

	Montant de l'aide	Condition d'attribution
Primes au maïs ensilé et aux autres céréales	- Variable selon les départements -1 600 à 2 000 F / ha en 1994 jusqu'à 2 500 F / à partir de 1995	- Déclarer ces surface dans la SCOP c'est à dire ne plus disposer en surfaces de référence pour le calcul des chargements UGB
Prime à la vache allaitante*	-120 Ecu (environ 960 F) en 1995 (UE) -25 Ecu (environ 200 F) supplémentaires pour les 40 premières vaches par exploitation	- Chargement inférieur à 2 UGB à partir 1996 par ha de SFP
Prime aux bovins mâles	-90 Ecu (720 F) par bovin mâle qui atteint l'âge de 10 mois et 23 mois	- chargement inférieur à 2,5 UGB en 1995 et à 2 UGB en 1996 et au delà - plafond à 90 animaux par an et par classe d'âges (10 et 23 mois)
Prime aux systèmes extensifs	-30 Ecu (240 F) par vache et par jeune bovin mâle (à chaque classe d'âge 10 et 23 mois)	- Chargement de l'exploitation inférieur à 1,4 UGB par hectare de SFP
Prime à l'herbe	- 120 F / ha d'herbe en 93 - 200 F / ha d'herbe en 94 - 300 F / ha d'herbe depuis 95	- Chargement inférieur à 1 UGB/ ha de SFP - ou chargement inférieur à 1,4 UGB si surface en herbe supérieure à 75 % de la SAU de l'exploitation - plafond à 100 ha par exploitation

1 Ecu=7,98 en 94

*Cette prime est destinée en priorité aux éleveurs de vaches allaitantes qui ne livrent pas de lait. Néanmoins les livreurs de moins de 120 000 litres de lait par an peuvent la demander pour les vaches allaitantes qu'ils détiennent.

◆ Concernant la filière laitière,

Le régime des quotas qui devait expirer en 1992 est prorogé. Cependant la réduction s'effectue par une baisse de 4 % des quantités de référence individuelles. Les états membres sont tenus d'établir un programme spécial de cessation d'activité ouvert à tous les producteurs. Ce programme de cessation volontaire comporte des conditions attrayantes et s'accompagne d'un cofinancement par la communauté jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 17 écus pour 100 kg pour chacune des trois années qui suivent. Une partie est redistribuée (1 % des 4 % de réduction) aux exploitations laitières extensives dans les zones de montagne ou dans d'autres zones défavorisées (dans lesquelles la production laitière joue un rôle important dans l'économie

agricole et où les solutions de rechange sont peu nombreuses. Elle peut aussi se faire selon d'autres critères (jeunes agriculteurs, producteurs participants à un programme agri-environnemental, etc.).

Les agriculteurs dont les quotas sont réduits reçoivent une compensation annuelle de 5 écus par 100 kg pendant 10 ans.

Néanmoins, plusieurs phénomènes vont amener à revoir les mécanismes de cette PAC :

- Le coût budgétaire de la PAC : même si depuis la réforme les dépenses sont constituées en partie d'aides directes encadrées par des surface maximales primables et des quotas de primes (donc plus facilement primables), le coût de la PAC est très important surtout s'il est comparé à d'autres politiques de la Communauté.
- La baisse des prix de marché
- Le déséquilibre croissant entre l'offre et la demande
- Les perspectives de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO)

Ainsi, une nouvelle réforme de la PAC est nécessaire.

I.4.AGENDA 2000

L'AGENDA 2000 a pour but d'atteindre deux objectifs principaux : renforcer l'Union et préparer l'élargissement. L'Agenda 2000 est donc une stratégie visant à renforcer la croissance, la compétitivité et l'emploi, à moderniser les politiques clés et à étendre les frontières de l'Union par un élargissement vers l'Est. Selon SANTER, président de la Commission européenne "on ne peut concevoir la poursuite des réformes agricoles ou la réforme des politiques structurelles sans prendre en compte en même temps l'élargissement ou les contraintes financières...c'est ce système d'équation que la commission s'est attachée à résoudre en élaborant la communication Agenda 2000". Nous pouvons ainsi résumer l'Agenda 2000 en trois éléments :

1. Renforcer et réformer les politiques de l'Union de manière à ce qu'elles puissent faire face à l'élargissement et assurer une croissance durable, des emplois plus nombreux et de meilleures conditions de vie pour les citoyens de l'Europe.
2. Négocier l'élargissement tout en y préparant les pays candidats.
3. Financer l'élargissement, les préparatifs et le développement des politiques internes de l'Union.

Comment se situe la réforme de la PAC dans ce vaste débat?

Elle trouve place dans le cadre du premier élément cité c'est à dire renforcer et réformer les politiques de l'Union. Ainsi, les lignes directrices de la réforme de la PAC concernent essentiellement les 4 points suivant :

1. La compétitivité doit être assurée par la baisse des prix.
2. La compensation de cette baisse doit être faite par un accroissement des aides directes.
3. L'action en faveur de l'environnement est largement accrue.
4. Le principe d'une nouvelle répartition des tâches entre Bruxelles et les états membres est concrétisé par la création des enveloppes nationales, et par de nouvelles mesures de développement rural.

I.4.1. La réforme de l'OCM lait

Dans le secteur laitier, le système des quotas est prorogé jusqu'en 2006. La réforme de l'OCM lait entrera en vigueur qu'à partir de 2005-2006. Celle-ci prévoit une baisse de 15 % du prix des produits laitiers en trois étapes égales. Cette baisse de prix sera compensée par une prime fondée sur les quotas détenus par le producteur en 1999-2000 (5,75 Euros /tonne en 2003, 11,49 Euros /tonne en 2004 et 17,24 Euros /tonne à partir de 2005). Des fonds de flexibilité (188 millions d'Euros pour la France en 2005) permettent de compléter cette première aide pour environ 5,1 centimes par litre de lait. Les animaux présents dans les exploitations laitières bénéficient par ailleurs des primes à l'abattage (80 Euros par animal). Enfin, l'Etat français voit augmenter sa part de quota de 1,5 % soit 363 500 tonnes (Journal Officiel des Communautés européennes, 1999).

I.4.2. La revalorisation des aides directes dans le secteur de l'élevage bovin

Dans le secteur de la viande bovine, pour compenser la diminution du prix de base de 20%, nous voyons apparaître une revalorisation des primes aux vaches allaitantes et aux bovins mâles (bœufs et taurillons), une revalorisation du complément extensif avec la modification des règles de calcul de chargement, l'octroi de primes à l'abattage de gros bovins et de veaux ainsi qu'une enveloppe financière (« fonds de flexibilité » de 93,4 millions d'Euros en France) que les états membres ont la responsabilité de répartir.

La prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) est revalorisée de 75 Euros pour les taurillons primés une seule fois à l'âge de 9 mois s'élevant ainsi à 210 Euros (1377 F) et de 41 Euros pour les bœufs primés à deux reprises à l'âge de 9 mois et de 21 mois, atteignant ainsi 150 Euros (984 F).

La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) est revalorisée de 55 Euros passant ainsi à 200 Euros (1312 F). Un complément national à la prime à la vache allaitante pourra être accordé dans la limite de 50 Euros (328 F) par tête. Par ailleurs, la limite de 120 000 kg de lait à ne pas dépasser pour pouvoir toucher la prime à la vache allaitante pourra être supprimée par l'Etat membre (ce que souhaite la France). Les Etat membres peuvent aussi fixer un nombre maximum de primes spéciales par exploitation différent de 90 animaux.

Les vaches allaitantes et les bovins mâles peuvent bénéficier dans certaines conditions de chargement d'un complément de prime (« complément extensif »). Cependant, la méthode de calcul du taux de chargement utilisée pour octroyer ce complément est durcie par rapport à 1997. En effet, l'ensemble des animaux présents (y compris les génisses et les vaches allaitantes non primées) est désormais pris en compte et non plus seulement les animaux primés. Le complément extensif est désormais de 40 Euros (262 F) pour un taux de chargement compris entre 1,4 et 1,8 UGB / hectare de surface fourragère (hors maïs fourrage).

Une prime à l'abattage (inexistante en 97) est instaurée pour un montant de 80 Euros pour les taureaux, les bœufs, les vaches allaitantes, les vaches laitières et les génisses (à partir de 9 mois pour toutes ces catégories d'animaux) et de 50 Euros pour les veaux (de plus de 1 mois et de moins de 7 mois et d'un poids de carcasse inférieur à 160 kg) (COLSON et al, 1999).

De plus, les Etat membres pourront également compléter les primes de base, y compris la prime à l'abattage (à l'exception de celle destinée aux veaux) ou apporter un complément à la surface à partir d'une enveloppe nationale de crédits communautaires (93,4 millions d'Euros pour la France).

Enfin, à partir de 2002, un système d'intervention, dit "filet de sécurité" sera instauré. Des appels d'offre d'achats seront organisés par la commission lorsque le prix moyen des bovins mâles sera inférieur à 1560 Euros / tonnes (10,20 F / kg).

Tableau n°3 Primes liées à la réforme de la PAC de mars 1999 (les montants sont ceux prévus en 2002) concernant la viande bovine

élevage bovin	Montant de l'aide	Condition d'attribution
La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)	-200 Euros / VA -complément national possible dans la limite de 50 Euros / VA	- chargement inférieur à 2 UGB par hectare de SFP
La prime aux bovins mâles	-210 Euros / taurillon (à 9 mois) -150 Euros / bœuf (versée deux fois : à 9 et 21 mois)	- plafond fixé par les Etat membre différent de 90 animaux - chargement inférieur à 2 UGB par hectare de SFP
La prime aux systèmes extensifs	-40 Euros / tête -80 Euros / tête	- chargement compris entre 1,4 et 1,8 UGB /ha de SFP - chargement inférieur à 1,4 UGB/ ha de SFP
La prime à l'abattage	-80 Euros / tête (taureau, bœuf, VA, VL, génisses) -50 Euros / veau	- âge supérieur à 9 mois - âge compris entre 1 et 7 mois et avec un poids de carcasse inférieur à 160 kg

I.4.3.La revalorisation des aides directes dans le secteur végétal

Dans le secteur des céréales, les quinze ont décidé que le prix d'intervention ne serait réduit que de 15 %. Les aides sur les superficies de céréales compensant en partie cette baisse de prix sont revalorisées de plus de 16 % en passant de 54 à 63 Euros par tonnes sur la base des rendements de référence actuels. Cependant, nous pouvons noter un alignement du montant des paiements compensatoires à l'hectare entre les cultures de céréales, d'oléagineux, de jachère et dans une moindre mesure, de protéagineux. Ainsi, les aides directes pour les superficies d'oléagineux diminuent de 18 % passant de 77 Euros à 63 Euros, celles des protéagineux diminuent de 11 % passant de 78,5 Euros à 69,5 Euros et celles de la jachère de 8 % passant de 69 Euros à 63 Euros

Pour les oléagineux, le prix de référence étant supprimé dès l'an 2000, il n'y aura plus de filet de sécurité dans ce secteur. Ce qui veut dire que les prix européens des oléagineux pourraient être très volatiles.

Enfin, le taux de base pour le gel des terres obligatoire est fixé à 10 % sur toute la période 2000-2006 (COLSON et al, 1999).

I.5.La loi d'orientation

Les députés ont voté la loi d'orientation agricole courant mai. Un texte qui a connu bien des évolutions, qui contient bien des articles d'opportunité mais qui, après une réforme de la Politique Agricole Commune, aura sans doute une influence considérable. L'ambition de la loi d'orientation agricole est de redéfinir la place de l'agriculteur dans la société de demain et d'assurer son ancrage dans le territoire. Cette loi spécifiquement française semble donc opter pour une agriculture plurifonctionnelle durable et économe.

Outil principal de cette loi : le CTE, ou Contrat Territorial d'Exploitation. Il permettra à l'agriculteur de s'engager avec les pouvoirs publics pour que la multifonctionnalité de l'agriculture soit reconnue et que les fonds publics soient répartis de façon à atteindre cet objectif. En contrepartie du respect d'un cahier des charges relatif à tous les aspects de son exploitation, y compris la protection de l'environnement, l'agriculteur recevra des aides publiques. Il convient de signaler que le CTE concerne l'ensemble des exploitations agricoles, quel que soit le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'activité (exploitation individuelle ou sociétaire). Le champ d'application de ce texte est vaste puisqu'il couvre notamment la production de l'exploitation, l'occupation de l'espace et son entretien, et la conservation des ressources naturelles (c'est son axe environnemental et territoire) et il doit aussi encourager la création de valeur ajoutée et préserver de l'emploi (c'est son axe socio-économique), l'agriculteur s'engage donc à développer une activité agricole bien conduite. Par ailleurs, Le CTE donnera l'occasion de mettre en œuvre des projets globaux pour les exploitations volontaires en prenant en compte leurs trois fonctions : production, emploi et gestion du territoire. Le développement de l'exploitation est donc envisagé dans sa globalité et commence par le diagnostic de l'existant.

Cette contractualisation volontaire implique :

- un engagement de 5 ans,
- la conformité du projet individuel avec un contrat type départemental.

Ainsi, la rémunération du volet socio-économique suppose une amélioration des pratiques existantes définie dans un projet dynamique qui modifie ou perfectionne le système d'exploitation, améliore la qualité des produits, crée ou diversifie les activités, s'insère dans une organisation économique et développe une filière.

La rémunération du volet environnemental et territorial est allouée annuellement et calculée en fonction de la perte de revenus encourue et des coûts additionnels résultant des engagements agri-environnementaux ainsi que la nécessité de fournir une incitation financière ; ce volet est décrit dans un cahier des charges qui va au delà du simple respect des bonnes pratiques.

L'exemple de la Loire Atlantique tableau n°4 (les mesures ci-dessous ne sont ni exhaustives ni définitives) est décrit ci après :

Tableau n°4 : Contrats territoriaux d'exploitation en Loire Atlantique : les mesures proposées

Axe	Objectifs	Mesures	
		obligatoires	optionnelles
SOCIO ECONO MIQUE	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la MO/5 ans - Maintien des moyens de production pour les agriculteurs de + de 50 ans - Le développement d'exploitation ne doit pas se faire par démantèlement d'exploitation viable 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure en faveur des cédants pour favoriser la transmission - Mesure en faveur des jeunes repreneurs, reprise, création, partage - Mesure relatives à la création d'emploi - Qualification des personnes
	Amélioration de la valeur ajoutée		<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des systèmes de production - Rationalisation des équipements - Signes officiels de qualité - Signes de qualité rattachés au terroir - Contractualisation - Développement d'activité
	Démarche qualité		<ul style="list-style-type: none"> - Chartification - Certification - Qualification - Assurance qualité
TERRIT ORIAL ET ENVIRO NNEME NTAL	Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la fertilisation - Adaptation des pratiques phytosanitaires - Stockage carburants et produits phyto 	<ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation sanitaire - Phytosanitaire - Stockage carburant - Gestion parcellaire - Gestion irrigation
	Bio diversité et zones humides	En zone sensibles, une des mesures optionnelles relatives à la bio diversité et à la préservation des zones humides devient obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la surface prairie naturelle - Diversité floristique - Reconversion terres arables - Races menacées
	Paysage	En zone périurbaine et côtière, une mesures optionnelles relatives au paysage devient obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion siège - Gestion parcellaire et bocagère - Approche collective du paysage et ouverture au public

Source : Agriculture 44

II. Les nouvelles exigences du consommateur et du citoyen à l'égard de la filière laitière

Quels laits faudra-t-il produire demain ? Quelles qualités paieront les transformateurs et quelle sécurité demanderont les consommateurs ? Beaucoup de questions se posent aujourd'hui :

coté transformation, des réorganisations au niveau de la collecte du lait se préparent

coté sécurité, de nouveaux critères réglementaires apparaissent

coté exploitation, la certification des élevages est plus que jamais d'actualité.

En effet, listéria, salmonella, staphylococcus et escherichia coli, tels sont les noms des quatre principales bactéries pathogènes qui font trembler les fabricants de produits au lait cru, via le consommateur final qui devient donc de plus en plus exigeant en terme de sécurité alimentaire et de qualité du produit.

La listériose peut être mortelle pour les personnes à risque (personnes âgées, immunodéprimées) et dangereuse pour les femmes enceintes. Chez les animaux aussi, elle peut provoquer avortements, encéphalites ou septicémies. Listéria est une bactérie omniprésente dans l'environnement (terre, eau, ...). Au niveau du lait, la contamination peut intervenir à l'intérieur de la mamelle chez les animaux atteints de mammites à listéria. Mais les principales sources de contamination sont les ensilages mal conservés, l'eau, et les fèces d'animaux renfermant des listéria. Pour éviter la contamination, il faut respecter les règles de confection et de reprise des ensilages, ainsi que de bonnes conditions d'hygiène du logement (entretien journalier des litières et des aires d'exercices par exemple) permettant d'avoir constamment des animaux très propres. L'hygiène de traite doit être rigoureuse (lavage, essuyage des trayons, désinfection des lavettes entre les traites, désinfection des trayons après la traite...) et le matériel en contact avec le lait doit être bien nettoyé et désinfecté.

Les salmonelloses se manifestent chez l'homme par des gastro-entérites. Chez les personnes sensibles (enfants, personnes âgées ou immunodéprimées), les salmonelles sont à l'origine de septicémies pouvant être mortelles. Chez les ruminants, la salmonellose se traduit par des diarrhées sanguinolantes, des avortements ou des septicémies (notamment chez le veau). Les salmonelles résistent à de nombreux antibiotiques, ce qui rend les traitements curatifs, chez l'homme comme chez les animaux, peu efficaces. Les bovins y sont particulièrement exposés par l'ingestion d'aliments (pâtures, fourrages, eaux...) souillés par des lisiers contaminés pouvant provenir, éventuellement, d'autres espèces (volailles, porcs...). La contamination du lait à l'intérieur de la mamelle semble très rare. Les animaux atteints de salmonellose clinique libèrent des quantités très importantes de salmonella dans le milieu extérieur (par les avortements et les bouses). Il est donc important de les isoler afin d'éviter la dissémination dans l'élevage. Pour éviter la contamination, il est donc important de stocker les lisiers et les fumiers avant l'épandage et de respecter les délais entre l'épandage sur prairie et leur récolte. Il faut respecter les règles d'hygiène au niveau du bâtiment et de la traite (cf ci dessous).

La contamination des fromages par staphylococcus aureus provient principalement du lait des animaux atteints de mammites staphylococciques (mammites le plus souvent sans symptômes apparents) ou du lait contaminé au cours de la traite (peau des trayons). Pour éviter ces contaminations, il est nécessaire d'appliquer des mesures d'hygiène strictes en veillant

particulièrement à la détection des mammites, à l'hygiène de la traite, à l'état de santé et d'hygiène du trayeur, au nettoyage et à la désinfection des équipements de traite.

L'*Escherichia coli* provoque des infections intestinales (les plus nombreuses), des infections urinaires, et des méningites ou septicémies chez le nourrisson (et le veau). La contamination peut se produire hors de la mamelle, ce qui entraîne inévitablement une contamination de leurs matières fécales et de l'environnement (litières, eau,...). Le matériel de traite en contact avec le lait peut donc être source importante de bactéries coliformes s'il est mal nettoyé ou si l'eau utilisée est contaminée.

Nous venons de citer les principales inquiétudes rencontrées dernièrement sur la filière lait, mais d'autres inquiétudes, qui se sont fait ressentir au niveau de la demande, sont venues envahir le consommateur :

- le choc du « veau aux hormones » (baisse de la demande de viande de veau),
- le choc de la « vache folle » (baisse de 20 à 25 % de la consommation de viande bovine en juin et juillet 96,
- le choc de la « dioxine » (en Belgique, diminution de 50% des ventes de volailles et d'œufs en juin dernier),
- etc .

Dans un tel contexte, pour répondre aux exigences du consommateur, pour le rassurer et pour éviter la contamination du lait, il est donc nécessaire de respecter les conditions d'hygiène des bâtiments d'élevage (ambiance, ventilation, entretien journalier pour tenir les animaux propres), et respecter l'hygiène de traite. Il faut vérifier la potabilité de l'eau, nettoyer et désinfecter régulièrement le matériel en contact avec le lait. Nous allons donc énumérer ci dessus les principales règles environnementales et d'hygiène sur ce sujet.

II.1. Une réglementation de plus en plus stricte

II.1.1. Les règles d'ordre général : le régime des installations classées ou le règlement sanitaire (réglementation française)

Toute activité présentant un risque de nuisance pour l'environnement (homme et milieu naturel) est soumise au respect de règles qui varient selon l'importance et la nature du Règlement Sanitaire Départemental ou du régime des installations classées.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) est le texte de référence qui permet d'imposer des prescriptions en matière d'hygiène et de salubrité aux élevages dont les applications ne relèvent pas de la loi sur les installations classées (plus de 40 vaches laitières). Il concerne uniquement les petits élevages (moins de 40 vaches laitières). Il définit des règles telles que les distances à observer par rapport aux tiers ou à d'autres activités et précise des dispositions concernant les modes de stockage des fourrages et des déjections. Les distances sont définies dans chaque département. Ensuite, pour les aménagements ou les équipements, le RSD précise des règles techniques portant notamment sur :

- la ventilation,
- l'hygiène des locaux,
- l'étanchéité des sols et des parois des différents ouvrages,
- l'abreuvement des animaux,
- la traite et la conservation du lait,
- la collecte des eaux de lavage.

Il apporte enfin des informations complémentaires concernant les distances à respecter pour l'épandage des effluents.

Le régime de déclaration concerne les installations à faible risque mais qui doivent néanmoins respecter les prescriptions générales d'un arrêté départemental type. Le contrôle a lieu à posteriori.

Le régime d'autorisation concerne les installations à risque important. La délivrance de l'autorisation est subordonnée au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation et à une enquête publique.

Tableau n°5 : Positionnement dans les différents régimes selon le nombre d'animaux présents.

	RSD	Déclaration	Autorisation
Vaches laitières ou mixtes	moins de 40	de 40 à 80	>80
Vaches allaitantes	moins de 40	>=40	-
Bovins à l'engraissement	moins de 40	de 50 à 200	>200

La date limite de mise en conformité prévue initialement le 31/12/99 à été repoussée. Les principales normes à respecter concernant la filière bovine sont évoquées ci-dessous :

- les règles d'aménagement concernant l'évacuation des eaux pluviales, et des eaux usées et souillées :
 - les eaux pluviales non polluées ne sont pas mélangées aux eaux résiduares et aux effluents d'élevage et peuvent être évacuées vers le milieu naturel ou vers un réseau particulier.
 - à l'intérieur des bâtiments, le bas des murs, sur une hauteur de 1 mètre au moins doit être imperméable et maintenu en parfait état d'étanchéité.
 - les eaux de lavage et de ruissellement doivent être collectées tout comme les eaux de pluie qui ruissellent sur les aires découvertes accessibles aux animaux (aires d'exercice, silos, aires d'attente, etc.), les eaux issues de lavage de la salle de traite, de la laiterie et le cas échéant les effluents de la fromagerie. Elles sont par la suite dirigées vers les installations de stockage ou de traitement des effluents (purin ou lisier) éliminées de façon à ne pas porter atteinte à l'environnement (TILLIE & al, 1996).

- les règles sur les ouvrages de stockage permettent de respecter les durées imposées et les bonnes pratiques d'épandage :
 - sans rentrer dans les détails, la capacité des ouvrages doit permettre au minimum une durée réelle de stockage de 4 mois de l'ensemble des déjections et effluents divers (eaux de lavage...), voire supérieure à 4 mois dans certains départements. Tout débordement ou rejet direct vers le milieu naturel est interdit.
 - les ouvrages de stockage des effluents liquides doivent être imperméables et maintenus en parfait état d'étanchéité. Les fumiers stockés à l'extérieur des bâtiments d'élevage doivent être rassemblés sur une aire étanche, munie au moins d'un contre bas ou sont collectés les liquides d'égouttage (purin) qui sont dirigés vers les installations de stockage ou de traitement des effluents de l'élevage.
 - la couverture des fumiers permet d'éviter le stockage des eaux pluviales tombant sur le fumier et dispense par conséquent de la création d'une fosse à purin à condition de barder au moins le ou les côtés exposés aux vents de pluie et par des bordures et des pentes appropriées, d'empêcher tout écoulement éventuel (TILLIE & al, 1996).
- les règles d'exploitation concernent :
 - la gestion des déchets (emballages de pesticides ...)
 - la gestion d'épandage (distance minimale à respecter vis à vis des habitations, terrains de sport...)
 - le traitement éventuel des effluents
 - la qualité de l'installation électrique (contrôlée tout les trois ans)
 - le moyen de lutte contre l'incendie
 - l'entretien des bâtiment
 - l'élimination des animaux morts
- les règles sur l'adaptation de la fertilisation
 - même si les apports azotés, toutes origines confondues (organique ou minérale), tiennent compte de la nature du terrain et de la rotation des cultures, ils ne doivent pas dépasser certains seuils bien définis (de 170 kg/ha/an à 350 kg/ha/an suivant les cas). Cependant, dans des zones plus sensibles , le préfet peut fixer des normes inférieures (TILLIE & al, 1996).

II.1.2. La directive « nitrates »

Réglementation d'origine européenne, la directive nitrate a pour objectif de « protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole », en corrigeant les pratiques les plus polluantes et en assurant une meilleure valorisation agronomique des effluents. Au niveau pratique, cette directive nitrate s'est traduite par l'élaboration d'un code de bonnes pratiques agricoles (national).

L'objectif du code de bonnes pratiques est de favoriser une valorisation rationnelle des effluents, qui tienne compte de l'agronomie. Toutes les dispositions vont dans ce sens. Par rapport à la réglementation classée, le code fixe des périodes d'épandage (recommandées ou interdites) en fonction du type d'effluents et de culture. Les capacités de stockage et les distances minimales d'épandage restent les mêmes que celles fixées par le RSD ou la réglementation des installations classées , sauf si les conditions pédo - climatiques justifient d'aller au-delà. Le code de bonne

pratique fixe aussi une limite de fertilisation organique (170 kg/ha (de surface potentiellement épandable) à partir de 2003). Enfin, le code de bonnes pratiques rend obligatoire la tenue d'un cahier d'épandage et la réalisation d'un plan de fumure.

II.1.3. la loi sur l'eau (concerne encore peu d'exploitations)

Cette loi de janvier 92 prévoit la mise en place de périmètres de protection des 36 000 captages d'eau potable français. C'est un niveau réglementaire plus strict que les précédents, qui s'accompagne de contraintes assez fortes au niveau agricole, notamment en terme de fertilisation.

II.1.4. Les procédures d'aides (l'exemple de la Loire Atlantique)

Il existe différentes procédures qui permettent en Loire-Atlantique de bénéficier d'aides pour la réalisation des ouvrages de stockage, de traitement des effluents, de réseaux d'eaux pluviales et de couverture des aires d'exercices.

Tous les éleveurs sont concernés par la réglementation sur l'environnement. Tôt ou tard, il sera nécessaire d'engager les investissements de mise en conformité des bâtiments.

Les exploitations classées comportant plus de 70 UGB peuvent bénéficier du PMPOA (Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origines Agricoles). Celui-ci prévoit un calendrier établi de 1994 à 2000. Dès lors que l'on rentre dans cette procédure, l'exploitant doit envoyer une demande d'étude préalable (Dexel²) à la DDAF. Ainsi, les élevages intégrables en 1997 et 1998 doivent déposer l'étude Dexel avant le 31 décembre 1999. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une subvention à hauteur de 60 % sans plafonds (30 % par l'agence de l'eau et 30 % par l'Etat ou la Région).

L'opération maîtrise des effluents menée en Loire-Atlantique concerne les exploitations non intégrables. Elle permet de bénéficier d'une subvention (plafonnée à 60 000 F par exploitation) du Conseil Général de l'ordre de 35 % des travaux de mise aux normes.

D'autres aides spécifiques selon la région (zone Sud Loire) et selon la catégories d'exploitation (spécialisées en viande bovine) peuvent être distribuées aux exploitations intégrables ou non intégrables, ce sont les aides à la construction ou à l'aménagement de bâtiments à l'usage agricole (à l'exclusion des dépenses d'entretien).

Sur les bassins du Don, de la Chère et de la Brutz, de l'Erdre, les exploitations peuvent bénéficier des opérations groupées par bassin versant. Cette opération concerne les exploitations non intégrables et les travaux sont financés par le Conseil Général et le FEOGA au taux de 50 % sans plafond. (KEREBEL, 1999).

² DEXEL : Diagnostic Environnement de l'eXploitation d'eLevage

Tableau n°6 : Les différentes procédures possibles en Loire-Atlantique

	Procédures et financements	Modalités de financement
Intégrables	PMPOA	-30 % agence de l'eau -30 % Etat ou Région (sans plafond)
Non intégrables	Opération de maîtrise des effluents Conseil Général	-35 % des travaux de mise aux normes plafond à 60 000 F
Intégrables. et non intégrables.	Opération bâtiment Conseil Général	-20 % pour les investissements en bâtiments (plafond à 40 000 F) -35 % pour le stockage (plafond à 60 000 F) -30 % pour les bardages et enduits (plafonds à 15 000 F)
Non intégrables	Opérations groupées bassins versant Conseil Général + FEOGA	-50 % des travaux de mise aux normes (sans plafond)

Source : Chambre d'agriculture 44

II.1.5.Produire du lait biologique

Pour répondre à un souci constant voire croissant du respect de la nature et par conséquent de l'environnement, la production de lait biologique, s'articulant autour d'une gestion très économe des intrants est une véritable solution.

Devenir producteur de lait biologique est une démarche volontaire souvent guidée par la passion et la conviction. Cela nécessite un cahier des charges de la production biologique qui va ensuite conduire l'agriculteur à une gestion extensive de ses surfaces et de ses animaux. De plus, l'exploitant pratiquant ce type de production a interdiction d'utiliser des produits chimiques, que ce soit des engrais ou des produits phytosanitaires. Cette dernière oriente le système fourrager vers un maximum de prairies composées d'associations de graminées et de légumineuses.

En termes d'alimentation, la réglementation de l'agriculture biologique comporte également quelques impératifs qui influent fortement sur la conduite animale.

Ce type de production oblige donc à un allongement maximum de la période de pâturage. Un complément de foin l'été, peut venir compenser le déficit estival tout comme l'ensilage de maïs qui peut compenser un déficit plutôt hivernal en enrichissant la ration.

Ce système reste encore aujourd'hui marginal dans les Pays de la Loire comme dans le reste du pays et perçoit peu de subventions publiques, car les surfaces primables restent faibles. Si la plus value sur le produit lait n'est pas l'élément majeur de sa rentabilité, tout réside dans l'économie des charges et notamment dans celui des intrants qui fait de ce système l'un des plus respectueux de l'environnement.

Tableau n°7 : Les principaux points de réglementation de l'agriculture biologique

Production fourragère et céréalière	Alimentation	Frais d'élevage
Pas d'engrais chimiques	Maximum 1/3 de la ration sous forme de maïs ensilage	Prévention = règle prioritaire
Pas de produits phytosanitaires	Maximum 50 % d'ensilage (maïs + herbe) dans la ration	Soins thérapeutiques avec substances du règne végétale, animal ou végétal
Une flore variée	concentrés <= 30 % de la ration concentrés non bio <= 10 % des concentrés totaux	Pas d'antibiotiques de façon systématique pour le tarissement

Source : Chambre d'agriculture 44

II.2. Pour une meilleure qualité du lait : l'hygiène avant tout.

II.2.1. Le Code Hygiène Européen

Le Code Hygiène Européen est une directive datant de 1989. Il n'est pas obligatoire de l'appliquer mais il apporte des recommandations concernant la conduite du troupeau et tout ce qui l'entoure. En quelque sorte, ce code est une charte de bonne pratique (cf. ci- dessous) pour obtenir un lait sain de qualité. Au niveau des exploitations laitières, il est recommandé d'appliquer certaines consignes concernant notamment l'hygiène de traite :

- Les conditions générales relatives aux locaux d'hébergement, de traite et d'entreposage du lait (article 5).
 - Les conditions spéciales relatives aux locaux d'hébergement (article 6).
 - Les conditions spéciales relatives aux salles de traite et aux locaux d'entreposage du lait (article 7)
 - L'hygiène de la traite (article 8)
 - L'entreposage du lait (article 9)
 - L'hygiène du matériel (article 10)
 - L'hygiène du personnel (article 11)
 - Les critères pour le lait de vache (article 12)
- (Institut de l'élevage, 1995)

D'autres recommandations sont faites concernant l'état de santé de l'animal lui même (article 2). En effet, il doit y avoir un délai d'attente suffisant entre le moment où l'animal a subi un "traitement ou un vaccin" et le moment où il va être traité (avec livraison à la laiterie) ou emmené à l'abattoir. De plus, il vaut mieux éviter l'abus d'utilisation de produits vétérinaires provenant d'un circuit extérieur à celui des vétérinaires afin de limiter les antibiotiques contradictoires ou interdits.

II.2.2. La charte des bonnes pratiques d'élevage

Destinée à l'ensemble des éleveurs bovins lait et viande, la charte de bonnes pratiques est née de la volonté des organisations professionnelles. Après une auto évaluation, l'éleveur signe la charte et s'engage à mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire. Cette charte est destinée à tous les producteurs bovins lait et viande qui ne sont pas déjà, engagés dans une démarche de certification sous signe officiel de qualité tel que le label, agribio, certification conformité produit...). Elle définit les conditions de production minimales que doivent respecter l'ensemble des éléments dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et de rassurer le consommateur. L'ambition de ce programme est de toucher la quasi- totalité des éleveurs bovins (lait et viande) d'ici à un an (GUERINION, 1999).

La charte en six points : de l'identification à l'environnement :

1 L'identification : bouclage des animaux à la naissance, enregistrement des mouvements d'animaux, présence de tous les DAUB, DAB³ et passeports des bovins présents sur l'exploitation, classement de tous les documents d'identification des bovins.

2 La qualification sanitaire : cheptel bovin qualifié sanitaire et respectant les plans de toutes les attestations sanitaires à délivrance anticipée (ASDA) de couleur verte ou jaune pour les bovins soumis à la prophylaxie, surveillance régulière des animaux, tests de dépistage et moyens d'isolement des animaux introduits.

3 Le traitement sanitaire : conserver 12 mois les ordonnances du vétérinaire et enregistrer tous les traitements sur le cahier sanitaire, ranger les médicaments dans des lieux appropriés.

4 Alimentation : maîtriser l'équilibre quantitatif et qualitatif de l'alimentation en privilégiant l'utilisation de matières premières provenant de l'exploitation, maîtriser les techniques de conservation des produits et fourrages, achat de concentrés auprès de fabricants ou négociants répertoriés, stockage les aliments séparément des aliments destinés à des espèces différentes et à l'écart des produits potentiellement toxiques, ne pas utiliser d'activateurs de croissances et assurer un abreuvement correct des animaux.

5 Traite, hygiène et conservation du lait : entretenir correctement l'installation de traite et la faire contrôler une fois par an, séparer le local de stockage du lait sans entreposage de produits étrangers, maintien en bon état et vérification du matériel de stockage du lait, bon état de propreté du local de stockage du lait et de la salle de traite.

6 Hygiène et bien être des animaux : propreté correcte des animaux, étable saine et correctement aérée, manipulation des bovins sans recours.

Source : Réussir lait/Elevage

³ DAUB : Document d'Accompagnement Unique Bovin
DAB : Document d'Accompagnement Bovin

III. Les évolutions techniques dans la filière laitière

Dans ce troisième point, nous allons aborder rapidement les principales évolutions techniques dans cette filière lait.

La production laitière brute d'une vache laitière et la composition de son lait dépendent de deux types de facteurs : ceux liés à l'animal, sa race, son stade physiologique (gestation, début de lactation), son état sanitaire, son niveau génétique et ceux liés au milieu, la saison, l'alimentation, la traite, l'habitat, la date de vêlage.

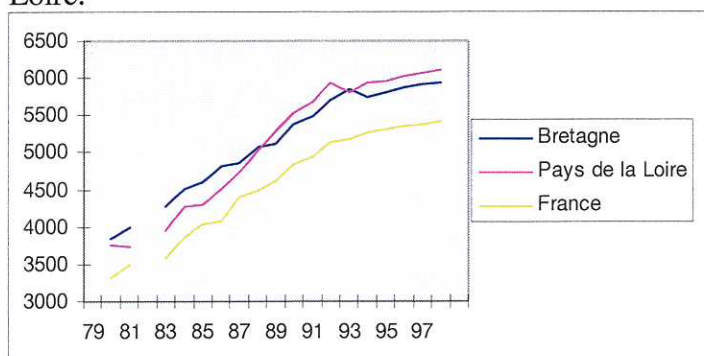
Les facteurs essentiels sont le niveau génétique et l'alimentation.

III.1. La productivité des vaches laitières et les progrès de la génétique

Le rôle de la génétique sur la composition du lait d'un troupeau est limité par plusieurs contraintes. D'abord, elle ne permet une action qu'à long terme. Ensuite, alors que certains souhaiteraient actuellement baisser le taux butyrique et augmenter le taux protéique, les deux taux sont corrélés positivement du point de vue génétique. Par contre, l'expression « les deux » peut être dissociée par l'alimentation. Cependant, le lait a toujours deux coproduits fatals : le veau et la vache de réforme. Pour une bonne gestion, l'exploitant doit aussi tenir compte de la valeur de ces coproduits.

Néanmoins, le rôle de la génétique influence beaucoup les rendements en lait (cf. graphique ci dessous)

Graphique n°1: Evolution du rendement laitier depuis 1979 en France et dans les Pays de la Loire.



Source : SCEES SAA

Comme nous pouvons le remarquer sur ce graphique, le rendement en lait par vache laitière a fortement augmenté depuis les années fin 70. Cependant, il y a un ralentissement de cette croissance depuis quelques années. En effet, sur la période 80-90, le taux de croissance est proche de 50% alors que depuis le début des années 90, il n'est que de 12%. Par ailleurs, les rendements sur la région sont largement supérieurs à la moyenne nationale et ont dépassé ceux de la Bretagne.

III.2. Le rôle de l'alimentation

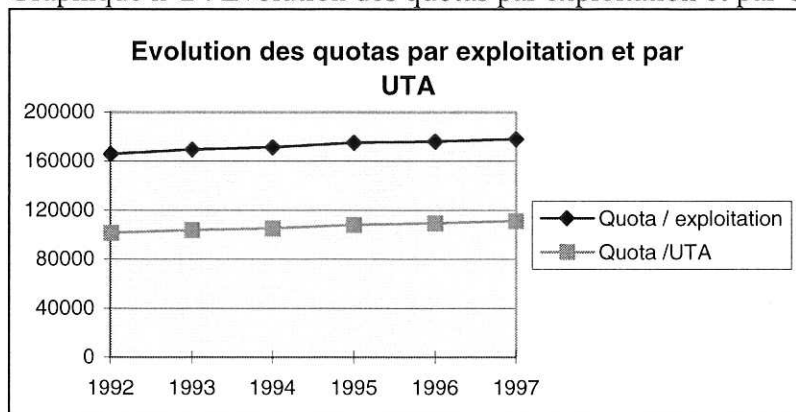
L'alimentation est le facteur sur lequel on peut jouer à court terme pour modifier le volume et la composition du lait produit. La génétique ne peut jouer qu'à long terme (3 ans au moins, entre le choix d'un accouplement et l'entrée en production de la femelle qui naît). Ainsi, en système spécialisé, selon M. KEMPF (1995), les producteurs laitiers qui donnent au maïs ensilage une place prépondérante dans l'alimentation des vaches sont nombreux, pratiquement 4 sur 5. Chez ces éleveurs, l'ensilage de maïs ne représentait initialement qu'une part de l'alimentation hivernale ; aujourd'hui, il est fréquemment distribué toute l'année. Le maïs occupe en moyenne presque 40% de la surface fourragère et sa part peut même monter jusqu'à 70% dans les cas extrêmes. Ce mouvement est le résultat de la recherche d'une performance animale toujours plus élevée, très généralement en race Prim'Holstein, mais aussi d'une meilleure organisation du travail. Cependant, il a fait reculer et a parfois chassé les prairies naturelles qui ont été drainées et labourées. Il a eu le même effet sur les prairies artificielles (luzerne, trèfle violet) ou les autres cultures fourragères (choux, colzas, betteraves, etc.) (GUESDON et al, 1995). En effet, le maïs est une plante à haut potentiel fourrager, mais exigeante en engrais et en produits phytosanitaires, qui fournit un aliment riche en énergie dont le déficit en azote est facile à combler par du tourteau de soja. Il se conserve bien en ensilage, et les techniques ont permis une mécanisation de son implantation et surtout de sa récolte et de sa distribution. Néanmoins, l'évolution des structures de production, des coûts et des politiques communautaires peuvent, dans certains cas, remettre en cause cette suprématie (protection de l'environnement en particulier).

Aujourd'hui, nous pouvons donc avoir une stratégie inverse, c'est à dire une désintensification de la production fourragère tout en acceptant une diminution du rendement en lait mais avec une diminution du coût de production et une amélioration de la qualité de vie. Ces éleveurs se caractérisent plus particulièrement par la suppression ou la très forte réduction du maïs dans la surface fourragère et par la prédominance du pâturage dans les différentes phases d'alimentation. L'ensilage, là encore, facilite la récolte et la distribution et permet une meilleure valorisation de la pousse saisonnière de printemps. Les rations à base de foin restent cantonnées aux zones de montagne et aux zones d'appellation d'origine, mais là aussi des fourrages de qualité peuvent être obtenus grâce au séchage en grange. Par ailleurs, l'usage des techniques de la balle ronde et de l'enrubannage sous film plastique ont facilité la récolte de l'herbe (GUESDON et al, 1995).

III.3. La productivité du travail

L'accroissement de la productivité du travail résulte dans un premier temps du progrès technologique. En effet, la puissance des tracteurs est de plus en plus importante. Parallèlement, la puissance du matériel de récolte est aussi de plus en plus grande (CUMA, ETA...). L'outil de production en est ainsi plus performant, la conception et les équipements des bâtiments et des salles de traite ont beaucoup évolué. Ainsi, la traite automatisée commence à faire ces apparitions (300 robots en service dans l'UE, une soixantaine en France et 13 en Pays de la Loire). Même si ce dernier est un lourd investissement, il permet de s'affranchir des contraintes horaires (cela ne consiste plus qu'à une vérification du système).

Graphique n°2 : Evolution des quotas par exploitation et par UTA



Source Rica constant 92-97

La productivité du travail peut être mesurée par le ratio : quota / UTA. Sur le graphique ci dessus, nous pouvons remarquer une croissance régulière de cette productivité depuis 92. Celle - ci s'est surtout faite par une amélioration de la productivité de l'outil de production.

Un exemple : la salle de traite.

Pour beaucoup de producteurs, la traite constitue la part la plus importante du temps consacré au troupeau laitier, soit environ 35 à 40 %. Le caractère répétitif de cette activité est souvent une contrainte. Son intensité physique et nerveuse conduit le plus souvent à rechercher un temps de traite limité, c'est à dire rarement plus de 1h30 auquel il faut ajouter le temps nécessaire pour la préparation de la machine et le temps de nettoyage après la traite. La mécanisation de la traite a largement contribué à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs laitiers. Cependant, les caractéristiques et l'agencement de la salle de traite ont une influence importante sur les conditions globales de traite des animaux et sur le travail du trayeur.

Actuellement, les éleveurs ont le choix entre différents types de salle de traite : épi, traite par l'arrière, tandem et rotative. Ces différentes installations ne répondent pas toutes aux mêmes objectifs, et représentent des coûts d'investissement et de fonctionnement très variables.

Le contexte de la production laitière : exigences de qualité du lait accrues (cf. chapitre 2), augmentation de la taille des troupeaux, recherche de l'amélioration des conditions de travail (quantitatif et qualitatif), souci du bien être des animaux, nécessitent de conduire une réflexion complète et rigoureuse lors de la conception d'un projet.

En conséquence, pour les producteurs de lait, il s'agit de concilier des objectifs antagonistes : gain de temps et mesures d'hygiène plus rigoureuses.

Conclusion de la partie I

Adoptée en mai 92, mise en œuvre en 1993 pour une période de 4 ans, la réforme de la Politique Agricole Commune a complètement bouleversé les règles anciennes de soutien à l'agriculture en transformant une grande part des aides du soutien par les prix des produits vendus vers des aides directes à l'hectare ou à la tête.

Avec AGENDA 2000, une nouvelle révision du mode de fonctionnement des Organisations Communes de Marché a été décidée. Même si la réforme dans l'OCM lait n'entrera en vigueur qu'à partir de 2005-2006, dans le secteur de la viande bovine et des cultures, la nouvelle baisse des prix institutionnels n'est compensée que partiellement par une augmentation des paiements directs aux exploitations agricoles.

Avec la loi d'orientation, une redéfinition de la place de l'agriculture dans la société de demain est donnée. Le Contrat Territorial d'Exploitation est ainsi l'outil principal de cette loi.

Devant les nouvelles exigences des consommateurs à l'égard de la filière laitière, les exploitants se voient mettre en place de nouvelles règles environnementales et une réglementation de plus en plus stricte.

Par ailleurs, les évolutions techniques dans cette filière sont importantes mais disparates suivant le choix adopté par l'exploitant et sa motivation.

Avant de comprendre les adaptations actuelles et futures des exploitations laitières face à cet environnement instable, nous allons présenter dans la partie suivante, quelques références théoriques et les méthodes utilisées.

Partie II

REFERENCES THEORIQUES ET METHODES

PARTIE II : REFERENCES THEORIQUES ET METHODES

Face à cet environnement instable, toujours en évolution, les agriculteurs ont dû, pour maximiser leur revenu ou réaliser leurs objectifs compte tenu de leurs contraintes, s'adapter. Avant d'étudier les adaptations et les motivations des exploitants, il est nécessaire pour guider l'analyse de présenter quelques aspects théoriques : la théorie du producteur et l'approche globale d'une exploitation seront donc abordées. Ensuite, nous évoquerons les méthodes utilisées pour comprendre ces adaptations et ces motivations.

I. La théorie du producteur et la nécessité d'une approche globale du système d'exploitation

I.1. La théorie du producteur

Quel est l'objectif que poursuit une entreprise, un producteur? L'hypothèse la plus simple et la plus couramment admise, est que ce dernier cherche à gagner le plus d'argent possible, à obtenir le profit maximum (maximiser son revenu), ou encore à atteindre un revenu de niveau suffisant pour garantir un niveau de vie standard et un revenu régulier. Mais ce n'est pas la seule possibilité : l'entreprise peut, dans certains cas, chercher à produire le plus possible ou poursuivre un objectif d'ordre social : satisfaire certaines demandes prioritaires (produire des aliments sains et respectueux de l'environnement, assurer la pérennité de son exploitation... le risque et la sécurité seront appréciés par chaque producteur de façon parfois très différente).

Cet objectif peut être quelconque. Il est fixé et connu (même s'il varie de période en période). C'est à partir de là que va être déterminé le programme de production correspondant de l'entreprise considérée. L'objectif que s'est fixé cette dernière constitue donc pour l'économiste une donnée exogène à partir de laquelle il doit élaborer un guide de la décision rationnelle pour déterminer à la fois les modalités de la production et son volume.

Ainsi, quatre types d'objectifs peuvent être définis :

- Avoir de l'argent disponible ou maximiser le revenu,
- Travailler oui, mais pas dans n'importe quelles conditions ; et avoir le temps de faire autre chose, de se reposer, etc....,
- Assurer l'avenir, à plus ou moins long terme. La question de la sécurité et de la pérennité se pose dans toutes les exploitations familiales,
- Et puis il y a tout ce qui est propre à la personnalité de chacun ; ses goûts , sa situation par rapport aux autres, son histoire personnelle, sa formation, etc....

Ainsi, la théorie du producteur repose sur l'hypothèse de la rationalité des choix : de même que le consommateur s'ingéniait à maximiser son utilité, de même le producteur de la théorie classique s'évertue à maximiser son profit ou, ce qui revient au même, à minimiser ses coûts pour une production donnée. Cette recette dépend, dans un premier temps, du volume de biens fabriqués. L'étude de la fonction de production se présente ainsi comme une liaison technique

entre le niveau d'activité et les quantités de facteurs de production (travail, capital, terre, matières premières) utilisées pour l'atteindre. La formulation basique de la théorie ne retient que le travail et le capital, assimilant les deux autres au capital, voire en les négligeant. Cela étant, si Y symbolise la production, et L et K les quantités respectives de travail et de capital employées, la fonction de production s'écrit :

$$Y = f(L ; K)$$

Pour produire, l'entrepreneur a besoin de facteurs de production. Etant donné qu'il se les procure à titre onéreux sur le marché du travail, celui du capital ou encore ceux des matières premières, ils représentent pour lui des coûts. Ses ressources n'étant pas illimitées, il doit intégrer une contrainte dans ses prévisions. Cette contrainte financière a pour nom isocoût et englobe les diverses combinaisons, exprimées en valeur, de facteurs de production correspondant à une enveloppe de coût donnée (C). Dans le cas où seuls le travail et le capital entrent en ligne de compte, nous écrirons :

$$C = wL + rK$$

Où L, K : quantités de facteurs employées

w et r : prix de ces facteurs (w = salaire et r = taux d'intérêt)

Remarque : afin d'alléger l'écriture, l'inexistence de coût fixes a été supposée.

Ainsi deux stratégies peuvent apparaître :

- maximiser le profit (le revenu). Le profit du producteur H est la différence entre la recette totale ou chiffre d'affaires (produit des quantités vendues Q par le prix de vente) et le niveau des coûts.

$$\text{Soit : } H = pQ - C$$

$$\text{avec } Q = f(L, K)$$

$$\text{et } C = wL + rK$$

d'où

$$H = pf(L, K) - (wL + rK)$$

Ainsi, pour que le producteur maximise son profit, il faut que la productivité marginale en valeur de chaque facteur soit égale à son prix. Ceci se comprend intuitivement : l'exploitant a avantage à augmenter l'utilisation d'un facteur déterminé tant que le supplément de recette qui découle de l'utilisation d'une unité supplémentaire de ce facteur est supérieur au prix de ce facteur, c'est à dire au coût de l'utilisation d'une unité supplémentaire de ce facteur.

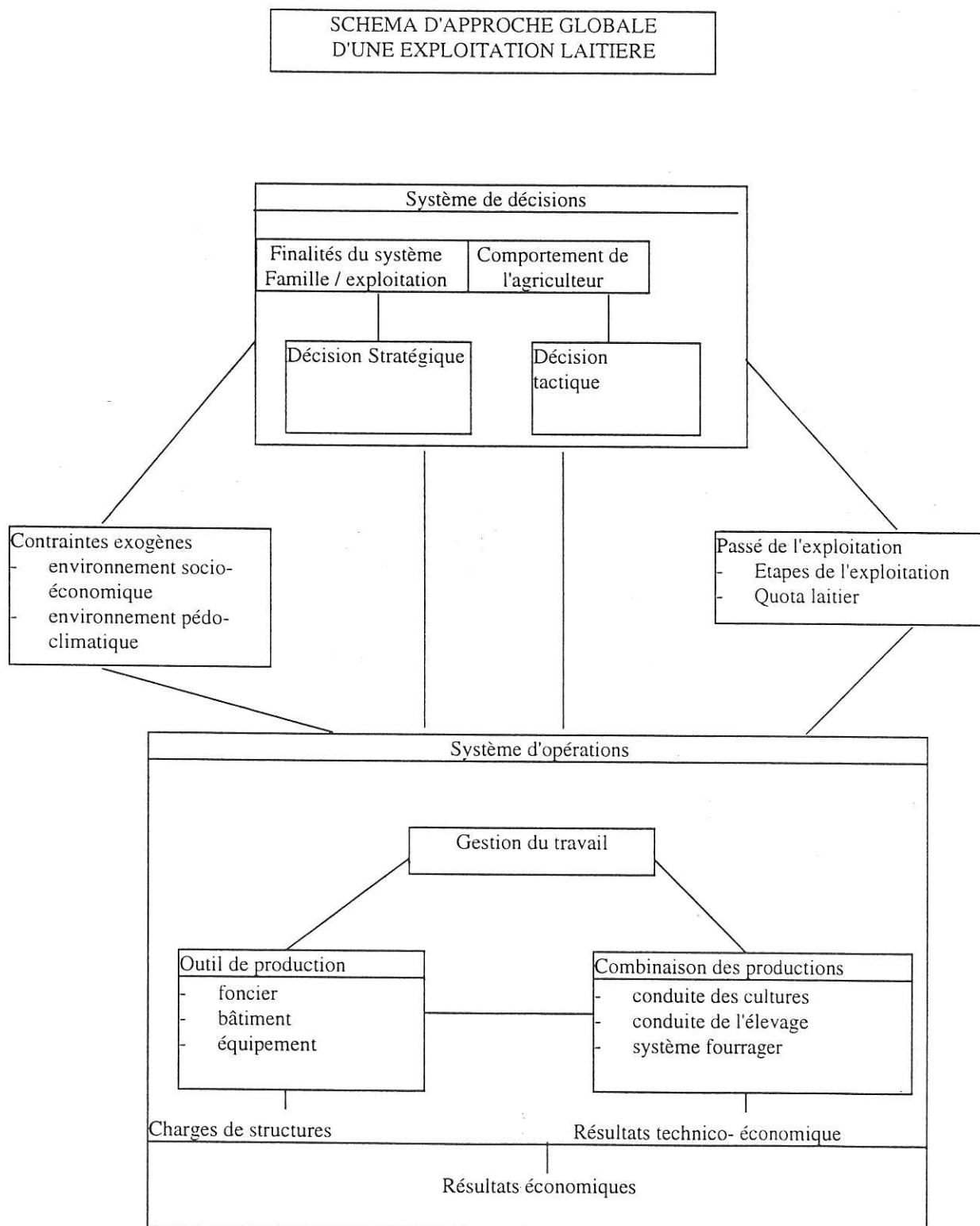
- minimiser les coûts : il s'agit pour le producteur de choisir les quantités L et K lui permettant de produire Q_0 au moindre coût (avec Q_0 , niveau de production constant).

$$\begin{array}{l} \min C = wL + rK \\ \text{avec } Q = Q_0 = f(L, K) \end{array}$$

Ainsi, si un producteur double les quantités utilisées, il n'est pas évident que la production double pour autant. Si c'est le cas, on dit que les rendements d'échelle sont constants ; ils sont dits croissants si le doublement de l'échelle de production conduit à une augmentation encore plus forte du niveau de production, ils sont décroissants dans le cas inverse.

Figure n°1: Schéma d'approche globale d'une exploitation globale

(Source : Le Creurer E, 1994, "approche des exploitations laitières et économes")



Ce schéma théorique est un guide utile mais insuffisant : les objectifs, nous l'avons vu, sont plus complexes, la combinaison des facteurs est très diverse et certains facteurs sont difficiles à mesurer. Il est donc nécessaire de mieux comprendre l'approche globale d'une exploitation agricole.

I.2. L'approche globale de l'exploitation agricole

Il y a trente ans, les exploitations de l'ouest de la France étaient de petite à moyenne dimension, en « polyculture - élevage ». Une des difficultés résidait dans la maîtrise de plusieurs ateliers mais l'environnement économique était favorable et stable. Durant les années 70, nous avons connu une spécialisation des exploitations liée à une augmentation de leur dimension, dans un contexte de prix garantis. Les situations restaient alors relativement simples à gérer. L'amélioration de la technicité (lait/VL, chargement) entraînait une amélioration du revenu.

Depuis la mise en place des quotas laitiers et la baisse des prix des céréales et de la viande bovine, les paramètres économiques sont devenus de plus en plus instables. Parallèlement, les exploitations se sont agrandies et souvent se sont diversifiées. La main d'œuvre disponible a diminué mais son niveau technique s'est amélioré.

Avec l'augmentation du nombre de paramètres à gérer dans un environnement de plus en plus instable et contraignant, les situations sont devenues de plus en plus complexes à contrôler. Les normes d'hier ne sont plus adaptées aujourd'hui à toutes les situations. Des systèmes extensifs côtoient des exploitations intensives avec les mêmes performances économiques.

Aujourd'hui, c'est la cohérence du système qui devient primordiale. Mais un système ne peut être cohérent que si on lui donne un sens. Avec des objectifs clairement exprimés, il est alors plus facile d'anticiper pour avoir un système toujours mieux adapté à un contexte technique et économique évolutif (PARIS H. 1999).

Ainsi, au cours des dernières décennies et des dernières années, la diminution du nombre d'agriculteurs, la mécanisation, la mise en place des droits à produire, la baisse des prix ont modifié l'environnement socio-économique des agriculteurs. Afin de maintenir leur revenu ou de réaliser leurs objectifs, les exploitants ont dû s'adapter : diversifications de leur système, agrandissement

CAPILLON A. et BOURGEOIS A. définissent ainsi le fonctionnement de l'exploitation agricole comme un "enchaînement de prise de décisions dans un ensemble d'atouts et de contraintes en vue d'atteindre un ou plusieurs objectifs qui régissent le processus de production que l'on peut caractériser par des flux divers (circulation de matière, de monnaie, d'information, de travail)". Les décisions de l'agriculteur sur ces flux ont un effet plus ou moins important pour le fonctionnement de l'exploitation. Ils peuvent être caractérisés par des indicateurs d'intensité (quantité d'engrais par hectare, litres de lait produit par jour, heures de travail par jour...).

A CAPILLON et al (1975) ont précisé les postulats de base à l'étude d'une exploitation :

Postulat 1 : une exploitation agricole est assimilée à un système. C'est un "ensemble dont le comportement général est déterminé par l'existence de relations entre les éléments, plus que la nature des éléments en relation"

Postulat 2 : Ce sont les agents du système, le chef d'exploitation surtout, qui par leurs décisions font évoluer le système d'un état à un autre.

Postulat 3 : La liaison famille - exploitation agricole a une influence déterminante sur le fonctionnement de l'exploitation agricole.

- la famille est souvent source de main d'œuvre
- la famille influence les décisions concernant l'exploitation agricole
- la famille intervient dans la succession du chef d'exploitation

l'étude de l'évolution de l'exploitation doit donc prendre en compte l'histoire de la famille et les modalités de la liaison famille - exploitation.

Postulat 4 : La connaissance des possibilités d'évolution et des réactions futures de l'exploitation agricole nécessite une analyse de son histoire.

L'histoire de l'exploitation agricole peut :

- révéler un certain nombre de rigidités de la liaison famille - exploitation agricole
- permettre de comprendre comment la situation a été atteinte.

Même avec des types de fonctionnements voisins, on pourra se retrouver en présence d'exploitations ayant des possibilités différentes d'évolution.

Selon BONNEVIAL et al (1989), "L'approche globale de l'exploitation agricole est l'approche de son fonctionnement. Plus précisément, c'est l'étude d'un complexe de décision et d'action qui sont le fait de personnes - individus ou groupes - agissant dans un environnement en vue de satisfaire les finalités fixées à cette exploitation. Cette étude débouche sur la formulation d'un diagnostic du fonctionnement de l'exploitation agricole" (figure n°1 ci contre).

L'exploitant peut ainsi effectuer un diagnostic stratégique de son exploitation au même titre qu'une entreprise. Celui-ci repose sur deux approches complémentaires que sont le diagnostic interne de l'exploitation et le diagnostic externe de l'environnement de celle-ci.

L'objectif du diagnostic interne est la mise en évidence des forces et faiblesses de l'exploitation qui lui permettront de choisir les stratégies les mieux adaptées à ses ressources et à son potentiel. Au même titre qu'une entreprise, ce diagnostic peut se réaliser par différentes voies:

- le diagnostic fonctionnel (profil de compétence)
- le diagnostic par les facteurs clés de succès
- le diagnostic par la chaîne de valeur
- le diagnostic par les compétences de base
- le diagnostic technologique

Le diagnostic externe quant à lui sert à déceler dans l'environnement de l'exploitation agricole, d'une part les opportunités de développement, et d'autre part les menaces éventuelles afin de savoir dans quels secteurs elle doit investir ou désinvestir.

(HELFER et al, 1996)

Néanmoins, comme l'activité de l'agriculteur se situe dans un environnement social, économique et culturel sur lequel il a peu de prise et qui modifie tant les termes de l'échange économique que les objectifs économiques et sociaux (les désirs de consommation augmentent, en même temps que ceux d'une réduction de la durée du travail et de sa pénibilité), une adaptation continue du système de production est nécessaire pour satisfaire ces objectifs nouveaux sans hypothéquer la pérennité de l'exploitation.

Une fois cette analyse effectuée, la démarche stratégique peut se résumer en un double choix : en effet, l'exploitant peut s'orienter vers une activité unique (la spécialisation laitière) ou bien vers des activités multiples (c'est à dire la diversification).

La première possibilité peut être considérée comme une action simple puisqu'elle consiste à axer ses efforts sur un marché et un même type de produit, le lait. C'est une fois entré dans une activité donnée que le choix d'une stratégie générique va se poser. Si nous reprenons en quelque sorte, les stratégies génériques selon PORTER, nous pouvons distinguer trois grandes familles de stratégies :

Au niveau de l'entreprise, un excellent moyen pour dominer les concurrents consiste à produire à un coût inférieur : c'est la domination globale par les coûts. Au niveau de l'exploitation agricole cela reviendrait à une volonté de diminuer au maximum les consommations intermédiaires de façon à obtenir la marge la plus élevée.

La deuxième possibilité consisterait à se distinguer au maximum du produit offert par les autres exploitants de telle sorte qu'il soit ressenti comme unique au niveau de l'ensemble du secteur. Cette stratégie correspond à une différenciation du lait par la qualité (label, bio, etc.).

La troisième possibilité consisterait donc à se concentrer sur l'activité : L'exploitant "s'attaquerait" ici à un groupe de consommateurs ou à un groupe de produits. Ceci correspond à une niche spécifique pour une clientèle ciblée avec une forte valeur ajoutée (la vente directe par exemple).

La diversification s'oppose à la spécialisation. Elle consiste à demeurer dans son DAS (Domaine d'Activité Stratégique) par conséquent le lait, en acquérant un ou plusieurs DAS (viandes, cultures, hors- sol). Cependant, plus la diversification vers d'autres productions est importante, plus les compétences à acquérir sont nombreuses, plus le temps d'apprentissage sera conséquent. Ce choix stratégique peut avoir deux motifs : soit l'exploitation est en bonne santé et la diversification se situe donc dans une perspective de croissance, soit elle est en difficulté et dans ce cas la diversification peut viser au redressement.

I.3. Quelques adaptations déjà connues

Ainsi, les exploitations laitières françaises ont connu dans la période récente une restructuration encore plus importante que l'ensemble des exploitations agricoles. Un élevage laitier sur deux a disparu entre 1983 et 1993, et au cours de la période 1991-1995 le nombre des producteurs spécialisés a régressé de 1/3, alors que dans le même temps le nombre des exploitations mixtes "lait élevage et viande" ne diminuait que de 11 %. C'est d'ailleurs en France

que l'on enregistre le plus fort taux de régression du nombre des élevages laitiers de l'Union européenne (UE).

Une caractéristique essentielle du secteur est la maîtrise de l'offre par un système de quotas individuels institué en 1984 (Cf. partie I). Ce dispositif n'a d'ailleurs pas entravé, ni sans doute beaucoup freiné, la concentration des unités de production mais il a fortement orienté la répartition géographique de la production laitière.

Les causes générales de cette évolution ont été analysées à maintes reprises : Le mouvement de restructuration a été particulièrement prononcé pour les exploitations laitières en raison d'une proportion importante de petites unités et de mesures spécifiques de politique agricole. L'ouverture du monde rural et l'aspiration à une harmonisation de son niveau et de son mode de vie sur les standards de l'ensemble de la société ont joué un rôle essentiel. Il est ainsi apparu que le coût d'opportunité de l'activité en agriculture était tel qu'il a fréquemment dissuadé les enfants des ménages agricoles de reprendre en tant que telle la plupart des exploitations libérées lors de la cessation d'activité. Le même phénomène a joué pour accélérer le départ en retraite ou en préretraite des exploitants en fin de carrière.

Cette restructuration a été permise par le progrès technique, stimulée par la concurrence et accompagnée par de nombreuses mesures de politique agricole.

Par ailleurs, il semblerait que les progrès dans la production, la récolte et la distribution des fourrages, dans la technique de traite, l'accroissement régulier du rendement en lait par vache et l'arrivée d'une nouvelle génération d'exploitants mieux formés sont à l'origine d'une augmentation très sensible de la productivité du travail dans ces élevages.

Simultanément, l'environnement résultant de la concurrence des pays exportateurs sur les marchés extérieurs et les orientations de la politique agricole de l'UE ont contribué à l'accélération du renouvellement de la population des producteurs de lait. La politique d'aide à la cessation de l'activité laitière, la possibilité de bénéficier d'une préretraite dès 55 ans (sur les périodes 92-94 et 95-97) ont favorisé la libération de nombreuses exploitations laitières par des exploitants en fin de carrière souvent moins performants que la moyenne. Les mesures et les procédures spécifiques de réattribution des quotas rendus disponibles par la cessation d'activité ont joué un rôle déterminant en particulier avant 1993 avec les attributions aux producteurs dits "prioritaires". L'installation de jeunes qui s'est faite dans la période récente au rythme d'une installation pour deux départs, a été encouragée.

Ainsi, même si les Pays de la Loire, bien qu'aujourd'hui, seconde région laitière française derrière la Bretagne, ont développé plus tardivement la production laitière par rapport à d'autres zones, une forte incitation à l'accroissement de la production laitière avant 84 et depuis les quotas, a très vite permis de rattraper le retard. A présent, les exploitations des Pays de la Loire se définissent comme de grosses structures, modernes, et intensives (livraison moyenne par producteur en 1997 : 185 000 litres). La modernisation peut ainsi paraître toujours comme une voie du développement. Cependant, les producteurs ont dû avec la complexité de la nouvelle réglementation procéder à des ajustements à court terme pour optimiser les recettes, entre les primes compensatoires, le gel et les productions de céréales et d'oléoprotéagineux et en

comparant les alternatives : prendre l'option "petit producteur" pour éviter l'obligation du gel, faire glisser du maïs en fourrage en fonction de leurs rendements individuels et des références, pour diminuer la surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) sujette à gel de terre, ou augmenter la surface fourragère permanente (SFP), conserver ou non un atelier de taurillons avec l'élevage laitier selon les primes à la tête, etc. Néanmoins, la poursuite de la modernisation associée à une maîtrise et à une réduction des charges peut rester, pour un large pan d'exploitations, la clé du développement. Ainsi, comment se sont ils réellement adaptés ?

Dans un horizon tout de même assez proche, les interrogations sur les perspectives à moyen terme concernant cette activité tiennent essentiellement à l'incertitude accrue de l'environnement économique : réforme de la Politique Agricole Commune (Agenda 2000) avec l'annonce de la suppression des quotas laitiers après 2008, la modification du niveau et des modalités d'attribution des aides publiques, la pression des pays exportateurs concurrents de l'UE, l'évolution des goûts et des exigences des consommateurs (en matière d'hygiène et plus généralement de qualité des produits), le renforcement des contraintes pour la protection des ressources naturelles. Dans cette évolution de l'environnement économique et réglementaire, quelles vont être les adaptations des différentes catégories d'exploitations laitières pérennes? Allons-nous vers la poursuite du progrès technique notamment vers l'orientation de l'amélioration génétique des vaches laitières (accroître le rendement immédiat, etc.) ou vers l'accroissement de la taille des élevages et par là celui de la productivité du travail, l'incertitude portant essentiellement sur le taux de reprise des exploitations laitières libérées par les éleveurs en fin de carrière? Comment les exploitants vont ils s'adapter ? Allons-nous voir une diversification de l'activité vers des productions hors-sol ou encore toute autre activité comme l'agrotourisme par exemple? Allons nous voir des exploitants cherchant à exercer ou à développer une activité professionnelle extérieure à l'exploitation? Bien des questions peuvent encore se poser.

Face à ces interrogations, il était donc intéressant d'engager un programme de recherches sur ce sujet.

Pour vérifier toutes ces adaptations possibles sur un échantillon représentatif des Pays de la Loire et mieux comprendre la motivation des exploitants, pour répondre à notre problématique, deux méthodes complémentaires ont été utilisées. C'est ce à quoi nous allons nous intéresser dans le prochain paragraphe.

II. Matériel et méthode

II.1. L'utilisation du RICA et de l'enquête de structure

Pour mener à bien une analyse comparative entre groupes d'exploitations agricoles, la principale difficulté est de disposer de données homogènes. Dans le domaine agricole, le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), instauré en 1968 par un règlement communautaire, garantit la cohérence et l'homogénéité minimales nécessaires à ce type d'approche.

Le RICA récolte, en effet, des données structurelles (effectif moyen des différents types d'animaux, surface céréalières, surface fourragères...), économiques (produits, consommations intermédiaires subventions, résultats d'exploitations...) et financières (endettement à court terme, à long terme) fiables sur des exploitations agricoles. Le RICA constitue en fait un échantillon comptable réalisé dans les douze pays de l'Union européenne. En France, l'échantillon regroupe 7500 comptabilités d'exploitations sélectionnées selon leur région administrative, leur orientation technico- économique (OTEX), leur dimension économique (en classe d'unités de dimension économique définies à partir de la marge brut standard). Des coefficients de pondération sont appliqués sur chaque individu pour que l'extrapolation donne une estimation aussi proche que possible de l'univers des 405 600⁴ exploitations dites "professionnelles". Ces exploitations couvrent 90% de la superficie agricole nationale et détiennent 99% des vaches laitières et 91% des vaches allaitantes.

Le mode de représentation de l'agriculture professionnelle comprend cependant quelques limites.

- Le RICA exclut de son champ les exploitations dont la production conserve un caractère domestique ou faiblement marchand, puisqu'il ne répertorie que les exploitations à caractères "professionnel" (de plus de 8 UDE, soit 8400 francs de Marges Brut Standard, ou 18 hectares Equivalent Blé) et pour lesquelles le chef d'exploitation consacre plus des trois quarts de son temps à la production agricole. Il ne prend donc pas en compte les petites structures, qui représentent pourtant 30 % des unités de production et 10 % des superficies de la production agricole finale.
- Les enquêtes sont menées auprès des exploitants sur des données individuelles de structure, réelles et non déclaratives. Ainsi les surfaces en maïs fourrage déclarées en SCOP ne sont pas répertoriées dans les données enquêtées du RICA.
- Le RICA n'établit pas de liaison entre les résultats économiques et les itinéraires techniques, il est donc peu approprié pour élaborer des références suffisantes pour le conseil.
- Le RICA n'est pas représentatif au niveau départemental.

⁴ Une exploitation est considérée comme « professionnelle » dès lors qu'elle assure l'emploi d'au moins 0,75 Unité de Travail Annuelle (UTA) et que sa marge brut standard (MBS) est supérieur à 8 Unités de Dimension Economique (1 UDE=1 200 Ecus). Une exploitation ayant une MBS de 8 UDE dispose d'un chiffre d'affaires voisin de 140000F (COLSON F, CHATELLIER V., 1999).

- Le RICA n'aborde pas les opinions et les motivations des exploitants sur l'évolution de leur exploitation et de leur environnement.

Par ailleurs, un appariement des enquêtes Structures 1990, 1993 et 1997 réalisées par le SCEES sur un échantillon d'environ 50 000 exploitations agricoles peut permettre de déterminer, pour les exploitations laitières ayant au moins 5 vaches laitières, l'évolution des caractéristiques structurelles de ces unités de production. L'enquête de structure donne une estimation plus fiable concernant les niveaux de production. L'intérêt de ce traitement est de suivre l'évolution de 1990 à 1997 des caractéristiques des seules exploitations qui se sont développées ou au moins pérennisées tout au long de cette période. Les chiffres mentionnés sont donc essentiellement issus de l'enquête de structures alors que les commentaires se réfèrent souvent aux observations faites à partir du réseau comptable.

De plus, il existe différents systèmes de production pour les exploitations laitières. Il est en effet nécessaire de distinguer des exploitations n'ayant comme production que le lait (avec les produits joints), des exploitations ayant une production de lait combinée avec une ou plusieurs autre(s) production(s) comme les cultures, le hors sol ou encore l'élevage de bovins pour la viande. Pour cette analyse, la grille typologie SEB2⁵ (cf. annexe) semble mieux adaptée à la caractérisation des diverses catégories d'unités de productions laitières que les OTEX car elle distingue davantage les diverses combinaisons associant le lait à d'autres productions agricoles .

Cependant, principalement pour les raisons citées ci dessus, il était nécessaire de mener à bien une enquête terrain auprès d'un certain nombre d'exploitants afin de mieux apprécier les facteurs mis en évidence par l'échantillon RICA. De plus, c'est uniquement par le biais d'une enquête terrain que nous pouvions mieux comprendre les motivations des exploitants.

II.2.La méthode de l'enquête

II.2.1.Le choix de l'échantillon et des exploitants

La liste des exploitants à solliciter devait se composer d'un nombre suffisamment élevé d'exploitations laitières pérennes sur la période. En effet, pour remédier à l'éventualité de refus (il peut leur être difficile de trouver un peu de temps pour cet entretien) en raison notamment de l'intensité du travail en cette période (semis de maïs, foin, battage), il était nécessaire de prévoir au moins une liste de 30 éleveurs par département afin de pouvoir réaliser le nombre d'enquêtes prévu. De plus, il devait être le mieux possible représentatif de la région Pays de la Loire. Néanmoins, pour avoir une bonne représentativité, il faudrait obtenir le 1/10 de la population (l'exemple de l'enquête de structures du SCEES, réalisée sur un échantillon aléatoire stratifié au 1/10, établie des estimations à 1% près pour de nombreuses variables et permet de fixer les

⁵ la typologie SEB2 a été mise au point par le laboratoire d'économie de l'INRA de Nantes en collaboration avec l'institut de l'Élevage. Cette classification répartit les exploitations agricoles en cinq grands types de production selon des seuils de spécialisation définis « à titre d'experts » : les exploitations laitières, bovins- viande, ovins-caprin, céréalières et les autres.

idées). Faute de moyens, nous ne pouvions pas le faire. Nous avons donc cherché à obtenir une représentation significative et non représentative de l'univers des exploitations professionnelles. Ainsi, pour certains critères de notre échantillon, nous aurons des exploitations d'une certaine catégorie qui seront sur représentées vis à vis d'autres catégories.

4 critères principaux ont été retenus :

Le premier correspond à la classification des exploitations selon la typologie SEB2. Les orientations de production permettent de répartir les exploitations au regard de leur spécialisation agricole. Ainsi, par exemple, est considérée comme exploitation "lait spécialisé" (OTEX 41), toute exploitation pour laquelle la MBS lait représente plus des deux tiers de la MBS totale (Cf. annexe). En Pays de la Loire, les exploitations laitières sont réparties de la façon suivante (tableau n°1).

Tableau n°1 : Nombre d'exploitations laitières pérennes sur la période 90-97 dans les Pays de la Loire selon la typologie SEB2 et la typologie enquête (cf. annexe).

en unité	Petites	Spécialisées	lait- viande	lait- élevage et cultures	autres	Total
nombre extrapolé	1266	7277	3356	3039	1535	16473
en %	8	44	20	18	9	100
Enquête INRA	7	11	10	7	6	41
en %	17	27	24	17	15	100

Source : SCEES-DRAF-SRSA/ Enquête INRA- LERECO- Nantes

Le deuxième critère choisi correspond à la répartition des exploitations laitières des Pays de la Loire selon leur statut (tableau n°2).

Tableau n°2 : Nombre d'exploitations laitières selon le statut en 1997 dans les Pays de la Loire

en unité	individuelles	GAEC	EARL	autres	Total
Nombre extrapolé	10946	3207	2236	138	16257
en %	66	19	14	1	100
Enquête INRA	23	10	8	0	41
en %	56	24	20	0	100

Source : SCEES-DRAF-SRSA/ Enquête INRA- LERECO- Nantes, Enquêtes Structures 1990-1997

Le troisième choix concerne la répartition des exploitations laitières selon leur niveau de quota

Tableau n°3 : Nombre d'exploitations laitières selon le quota laitier en 1995 dans les Pays de la Loire

en unité	1 à 100 000 L	100 à 200 000 L	>200 000 L	Ensemble
Nombre extrapolé	4441	7290	6000	17 731
en %	25	41	34	100

Source : RICA 1995 / Rosace Pays de la Loire / Enquête INRA- Nantes

Pour notre échantillon, il nous a été difficile de respecter ce critère. Pour obtenir des groupes homogènes, nous avons procédé à une modification des différentes bornes annoncées.

Tableau n°4 : Nombre d'exploitations laitières selon le quota laitier en 1998 dans les Pays de la Loire sur notre échantillon

en unité	1 à 150 000L	151 à 220 000 L	>220 000 L	Ensemble
Enquête INRA	8	18	15	41
en %	20	44	36	100

Source : Enquête INRA LERECO Nantes

Enfin, le dernier critère nous renseigne sur la répartition des exploitations selon l'âge du chef exploitant.

Tableau n°5 : Nombre d'exploitations laitières (en France) selon l'âge de l'exploitant en 1997

en unité	- de 40 ans	40-50 ans	50 ans & +	Total
Nombre extrapolé	43767	41931	46504	132202
En %	33	32	35	100

Source : SCEES-DRAF-SRSA/ Enquête INRA- LERECO- Nantes

Pour la même remarque que ci dessus, nous avons modifié les bornes de chaque classe.

Tableau n°6 : Nombre d'exploitations laitières de notre échantillon selon l'âge de l'exploitant en 1999

en unité	moins de 37 ans	entre 37 et 47 ans	plus de 47 ans	Total
Enquête INRA	14	15	12	41
En %	34	37	29	100

Source : Enquête INRA- LERECO- Nantes

Le cinquième élément de choix est la date d'installation de l'exploitant qui doit être inférieure à 92 pour être assuré qu'il a bien été en activité pendant toute la période observée à savoir 92 98.

II.2.2.Constitution d'un fichier de données

a) Le choix de la période étudiée

La période à étudier a été déterminée afin d'analyser notamment les effets de l'application de la réforme de la PAC de 92.

Nous avons en effet décidé de suivre les transformations subies par les exploitations choisies sur la période 92 - 98. Cependant, nous n'avons pas pu récolter de données chiffrées très détaillées pour les deux dates de références, c'est à dire 1992 et la dernière année comptable en leur possession (1998), car il nous a semblé gênant et difficile de rester trop longtemps chez l'exploitant pour relever beaucoup de chiffres.

b) L'information collectée⁶

◆ Elaboration d'un guide d'entretien (cf. annexe)

La détermination des variables à recueillir par enquête doit tenir compte de nos objectifs, mais aussi du fait que nous allions parfois faire appel à la mémoire des agriculteurs ou à des membres de la famille (la femme de l'exploitant principalement).

◆ Etablissement d'un questionnaire initial

Le guide d'entretien est donc construit en vue de connaître les trajectoires d'évolution des exploitations laitières des Pays de la Loire depuis 1992 mais aussi les motivations des éleveurs perçues à travers la discussion. Cependant, cet entretien se devait de ne pas être d'une durée trop longue afin de pas trop pénaliser l'agriculteur sur son temps de travail et éviter d'abuser de sa patience.

Le choix des questions était donc primordial. Devions-nous nous orienter vers des questions ouvertes pour bénéficier de toutes les informations fournies par l'exploitant ou à l'inverse devions-nous plutôt fermer les questions afin de recueillir des réponses sous une forme élaborée à priori au bureau. En fait, il nous était nécessaire d'aborder les deux types de questions. En effet, si les questions ouvertes présentent bien des avantages (nous n'imposons pas de modalités de réponses "fermées", etc.), plus souvent elles conduisent à des réponses évasives, voire hors sujet, et il faut bien alors relancer l'interlocuteur et orienter un peu sa réponse : c'est une situation intermédiaire entre questions ouvertes et questions fermées (exemple question n°6.6 : quelles sont les trois actions prioritaires que vous pensez utiliser pour réaliser ces objectifs ? la relance se faisait vers une précision de la réponse comme sur la réduction des coûts par exemple (alimentation, vétérinaire,...)). Elles ouvrent aussi des perspectives de codage d'informations beaucoup plus grandes. Cependant, il est nécessaire d'éviter d'apporter trop d'indications lorsque les personnes interrogées hésitent sinon nous pourrions éventuellement éliminer des indications précieuses et souvent orienter la réponse. De plus, il faut éviter aussi que les personnes interrogées fournissent des indications peu utiles, un bon nombre de réponses peuvent alors être floues et incodables. Les questions ouvertes concerneront donc surtout le thème central de l'enquête de façon à obtenir des réponses qualitatives notamment sur les stratégies adoptées par l'exploitant sur la période ainsi que sur ces motivations. Les questions fermées seront surtout posées pour obtenir des informations quantitatives.

⁶ La plus grande imprécision provenait des résultats donnés par l'exploitant. En effet, certaines données reposaient exclusivement sur la mémoire de l'éleveur (durée du pâturage des vaches laitières en 92...) qui peut être source d'imprécision des valeurs.

Le manque de précision dans le résultat peut provenir aussi des informations traitées parce que le mode de collecte ou de calcul des données était imprécis. Néanmoins, cette dernière constatation a pu être amoindrie par quelques appels téléphoniques aux exploitants concernés.

Nous distinguons plusieurs phases dans cet entretien :

*La première phase :

Celle-ci concerne les questions d'ordre général, le foncier et l'assolement. Nous cherchons à comprendre comment et dans quelles conditions s'est faite l'installation, pourquoi le chef exploitant a-t-il opté pour la production laitière, comment et pourquoi l'assolement de la surface agricole totale (SAU) a-t-il évolué?

*La deuxième phase :

Nous énumérons ici l'évolution de la main d'œuvre agricole et l'organisation du travail. La composition de la main d'œuvre agricole, le taux d'emploi, la nature de l'emploi de l'exploitant ou/et pour sa conjointe, sont enregistrés au départ (1992) et à la fin (1998). Cette phase nous permet d'apprécier à la fois les variations de la main d'œuvre sur l'exploitation, l'origine des ressources financières et connaître le nombre de personnes à charge du ménage.

*La troisième phase :

Toutes les questions de cette partie concernent l'atelier lait et le cheptel bovin. Dans un premier temps, nous évoquons l'évolution de l'élevage laitier et de l'élevage bovin et son alimentation. On perçoit comment se sont faites les modifications au niveau des bâtiments d'élevage et de la mécanisation de l'atelier lait. Puis, nous cherchons à connaître l'évolution des conseils et de l'appui technique chez les exploitants laitiers. Enfin, dans une dernière partie, nous abordons quelques questions relatives à l'hygiène et à la santé du troupeau laitier.

*La quatrième phase :

Celle-ci est la plus fastidieuse de l'entretien. En effet, elle concerne toutes les questions relatives aux résultats économiques de l'exploitation. Au départ nous pensions pouvoir les consulter sur place (au bureau) mais il ne nous a pas été possible de les obtenir. Nous avons donc demandé à l'exploitant de nous fournir les bilans comptables et les comptes de résultats des années 1992 et 1998. Cette analyse à partir de la comptabilité précise donc :

- quelques chiffres du bilan d'exploitation : les capitaux propres, les dettes financières, le cheptel, le foncier, les matériels et outillages;
- la composition du produit brut : lait, viande bovine, céréales, hors-sol;
- quelques charges de structure : achat d'aliments pour le bétail, travaux à l'entreprise;
- les subventions d'exploitation ;
- la valeur ajoutée brut (VAB), l'excédent brut d'exploitation (EBE), le résultat courant avant impôt (RCAI), le résultat d'exploitation ou résultat net (RE);

Nous cherchons à dégager les causes des variations importantes de ces critères, notamment avec le concours de l'exploitant.

*La cinquième phase :

Comprendre la stratégie adoptée par l'exploitant sur la période 92-97 (voir 98) et sa perception de la PAC 92 est l'objectif de cette partie. Il s'agit ici de questionner l'exploitant en liaison avec les données récoltées auparavant donc de tester la cohérence des réponses entre les chiffres structurels et les motivations de l'éleveur et ceci afin d'aboutir à une typologie des stratégies d'adaptation au changement. Se sont-ils agrandis (en surface, en quota, en main d'œuvre

agricole, etc.)? Ont-ils intensifié leur production par l'accroissement du rendement en lait par vache laitière (par le moyen de l'amélioration génétique ou par l'accroissement de la part des concentrés dans la ration) ou/et par l'accroissement de la productivité des surfaces fourragères (par l'augmentation de la part de maïs fourrage)? Ont-ils extensifié leur production? Ont-ils diversifié leur production (production de hors - sol ou extension de l'exploitation vers l'agrotourisme, etc.)? Ont-ils développé ou créé un atelier de transformation (fromages, beurres, crèmes fraîches,...) ou de la vente directe? Quel(s) était(aient) l(les)'objectif(s) visé(s)?

*La dernière phase :

Face à un niveau de production bridé par un quota qu'il est souvent coûteux d'accroître, face à une lente dégradation du prix de vente du lait et un projet de réduction du niveau des aides publiques, face à un revenu minimal à dégager, face à une contrainte de financement forte pour les jeunes exploitants, etc., comment les agriculteurs vont-ils s'adapter pour réaliser leurs objectifs? tel est l'intérêt de cette dernière partie. Les dernières questions concernent donc la perception de la réforme d'Agenda 2000 par l'exploitant, les objectifs qui se dessinent et les axes stratégiques que ce dernier devrait adopter pour les années à venir.

◆ Mise au point du questionnaire final⁷

Après avoir testé le questionnaire initial auprès de deux exploitants ayant une conduite différente de l'atelier lait, nous l'avons remodelé en un questionnaire final, ne conservant que les variables qui permettraient de satisfaire nos objectifs en veillant à limiter le temps et les difficultés de collecte. De plus, nous avons modifié certaines questions qui nous paraissaient difficilement compréhensibles par l'exploitant ou mal formulées. Cependant, nous pensons déjà que certaines informations recueillies seraient sans doute utilisées en tant que variables supplémentaires et seraient d'avantage qualitatives car elles reposeraient plus sur le dire de l'agriculteur que sur des données chiffrées.

Enfin, une synthèse de l'évolution de l'exploitation et des actions à venir inscrites en dernière page était élaborée avec l'agriculteur. Cette synthèse nous permettait de faire le point sur toutes les informations fournies par l'éleveur et de vérifier la bonne cohérence des informations transmises.

◆ La prise de contact : une étape difficile

Une fois les listes d'exploitations laitières en notre possession, obtenues non sans difficulté (cf. rapport de stage), un courrier était envoyé à chaque exploitant présélectionné suivant nos critères décrits ci - dessus. Celui ci présentait l'objet de l'étude. Ensuite, la prise de rendez vous se faisait par contact téléphonique.

Plus d'un quart des exploitants contactés ont refusé cette enquête pour diverses raisons et le plus souvent par manque de temps.

⁷ Par manque de moyen (pas de mise à disposition des résultats comptables) et par manque de temps (l'enquête se devait de ne pas être d'une durée trop longue), le choix des questions a surtout porté sur l'évolution des pratiques et des structures des exploitations laitières depuis 1992. Il aurait été intéressant d'analyser plus en détail certaines données quantitatives comme les coûts de production pour les cultures, pour les fourrages... .

◆ Le déroulement pratique⁸

Les enquêtes se sont déroulées sur les mois de juin et de juillet 1999. Pour les premières visites (plus précisément pour les deux premiers tests), M. QUINQU m'a accompagné afin de déterminer ensemble les questions à supprimer, à modifier ou à rajouter. Une à deux enquêtes étaient réalisées chaque jour; elles duraient chacune environ entre une heure trente et deux heures trente.

c) L'harmonisation des réponses

Cette phase est importante puisqu'il est essentiel de mener l'analyse sur une information fiable et qu'aucun programme de contrôle systématique n'a été réalisé. Pour les questions fermées, il n'y avait pas de véritables questions à se poser. Par contre, pour les questions ouvertes, il était important de codifier le mieux possible les réponses semblables sous le même code. De plus, une des plus grandes difficultés venait des résultats comptables qu'il fallait homogénéiser. En effet, tous les centres de gestion n'ont pas la même façon de présenter les résultats. Nous pouvions aussi parfois avoir des modes de calcul différents pour certains résultats (la saisie chez l'exploitant se devait d'être la plus claire possible). Par exemple, certains centres de gestion intègrent les subventions céréales directement dans le produit brut des céréales alors que d'autres, les distinguent.

Pour bien garder "en tête" les informations fournies par l'exploitant, cette saisie devait se faire au fur et à mesure de la réalisation des enquêtes sur le terrain.

Le calcul des soldes intermédiaires de gestions pris en compte se fait de la manière suivante :

Le produit brut (ou production de l'exercice)

- Ventes et prestations en nature par produit
- + variations de stock de produit
- + produits divers non exceptionnels liés à l'activité agricole
- achats d'animaux

Valeur ajoutée produite

- Production de l'exercice
- charges d'approvisionnement
- autres achats et charge externes

La Valeur Ajoutée produite correspond donc à la différence de valeur entre le produit fini et les biens & services nécessaires à sa production.

⁸ Bien que les enquêtes se soient déroulées pendant la période de semis de maïs, de fenaison et de battage (juin et juillet), les éleveurs ont fait preuve d'une grande disponibilité pour les enquêtes, d'autant plus qu'elles nécessitaient en moyenne plus de 2 heures par exploitation.

L'objet de ce résultat est de rémunérer les facteurs de productions (MO salarié, le fermage, le capital emprunté), de renouveler les biens amortissables, de couvrir les charges telles que les impôts et taxes.

Elle permet donc de mesurer l'efficacité d'un outil de production de manière précise et de comparer plusieurs exploitations entre - elles. Ainsi, si la VA est faible, elle permet de signaler si c'est la productivité de l'exploitation qui est en cause ou si c'est la structure matérielle et financière.

Excédent brut d'exploitation

- Valeur ajoutée produite
- + indemnités et subventions d'exploitation
- + remboursement TVA
- impôts et taxes
- charges de personnel

L'objet de l'EBE est de rémunérer le capital et de contribuer au renouvellement des biens amortissables. Il permet donc de comparer les exploitations entre - elles indépendamment des investissements réalisés et de leur mode de financement. L'EBE est très important pour une exploitation agricole notamment au niveau bancaire afin d'obtenir un prêt plus facilement.

Résultat d'exploitation

- Excédent brut d'exploitation
- + transfert de charges
- + autres produits de gestion courante
- dotations aux amortissements

Résultat courant avant impôts

- Résultat d'exploitation
- + produits financiers
- charges financières

Le Résultat courant permet de mesurer la fragilité d'un système notamment par l'intermédiaire de certains ratios.

III.L'analyse

III.1.Une étude statistique descriptive

La première analyse consistait à décrire les diverses évolutions caractéristiques de l'échantillon. La comparaison avec les données chiffrées du RICA nous permettait de voir la représentativité et la fiabilité des évolutions obtenues à partir de notre échantillon avec l'évolution des exploitations laitières françaises.

A l'aide de tableaux croisés, nous avons essayé de donner une réponse à nos hypothèses posées à priori.

Néanmoins, cette première étape ne nous permettait pas d'élaborer différents types de profils bien précis. Le choix d'une Analyse en Composantes Principales était donc nécessaire.

III.2.Elaboration des profils (Utilisation de l'ACP)⁹

III.2.1.choix des variables et utilisation de l'ACP pour faire apparaître les principaux facteurs d'évolution déterminants.

L'Analyse en Composantes principales est effectuée sur des variables caractérisant la structure des exploitations et les pratiques. Le choix de ces critères est guidé par la volonté de se limiter à un nombre réduit d'indicateurs technico- économiques discriminants des principaux types de fonctionnement.

18 Variables actives ont ainsi été sélectionnées (variables centrées réduites) en prenant soin d'avoir à la fois des données sous forme brute et des données sous forme de ratios :

- SAU92 et variation de la SAU (98/92) pour la dimension structurelle de l'exploitation.
- Produit Brut Total 92 et variation de ce produit sur la période (98/92) pour la dimension économique.
- Quota92/UTA et variation de quota/UTA (98/92) pour la dimension lait.
- Produit lait/Produit total en 92 et variation Produit lait/Produit total 98/92, Produit viande Bovine/(Produit total - Produit lait) et sa variation sur la période pour le degré de spécialisation¹⁰.
- UGB/ha SFP en 92 et sa variation sur la période, Maïs ensilage/SFP et sa variation sur la période pour étudier la conduite la SFP et le degré d'intensification végétale.
- Kg de concentrés/VL en 92 et sa variation, Kg de lait/VL en 92 et sa variation pour la conduite du troupeau et le degré d'intensification animale.

Ces choix résultent de la volonté d'étudier les structures (moyens de production) et les pratiques de 92 à 98; les résultats économiques constituant donc des variables supplémentaires car ils ne sont que les résultats des choix entrepris par les exploitants.

La population analysée est constituée par l'échantillon constant de 41 exploitations suivies sur les deux campagnes, de 92 et 98. Une exploitation est ainsi repérée (pour les quatorze variables) par un point et la population comprend donc 41 individus actifs.

⁹ Etant donné la quantité de données à analyser, cet outil statistique semblait le mieux adapté pour pouvoir réaliser des typologies de trajectoires d'exploitations sur une période donnée.

¹⁰ Le produit brut lait, le produit brut viande sur le produit brut total sont des variables économiques choisies comme variables actives pour disperser les trajectoires d'exploitations sur les structures et les pratiques, notamment pour caractériser la spécialisation. Or, ces variables reflètent moins bien la réalité car elles sont très liées à la variation des prix. Il aurait mieux fallu raisonner en volume de production mais il est très difficile d'additionner des poids de lait avec des poids de viande et des poids de céréales.

L'analyse factorielle effectuée sur ces 18 variables permet d'analyser la dispersion du nuage de points formé par les 41 individus de la population dans l'espace à 14 variables.

Les droites (axes factoriels) définies par cette analyse vont rendre compte du maximum de dispersion de ce nuage de points. La contribution des critères sélectionnés à la définition des axes factoriels synthétiques permet de dégager les principaux critères explicatifs de la dispersion des exploitations et leur inter - relations.

III.2.2. principe de l'ACP

L'ACP repose sur le principe que dans une population où deux variables ont une forte corrélation, elles apportent, à peu de chose près, la même information. Par conséquent, il est possible, sans perte majeure d'information, de remplacer les deux variables précédentes par une seule et nouvelle variable, combinaison linéaire des deux précédentes.

Le dépouillement d'une ACP commence par une interprétation de la signification des axes. Le programme nous fournit pour ceci divers critères d'aide à l'interprétation. Citons, outre la matrice des corrélations entre variables prises deux à deux,

- la contribution de chaque variable à la formation de l'axe,
- la qualité de la représentation d'une variable par un axe.

L'étude de la formation d'un facteur nous conduira à observer les relations existantes entre variables, puisque les critères qui contribueront à la formation du même pôle d'un axe seront plutôt corrélés positivement entre eux, et que ceux qui participeront à la formation de pôles opposés seront corrélés négativement entre eux. L'observation de la répartition des variables dans le plan formé par deux facteurs déterminés complétera ces informations, deux critères étant plus corrélés positivement qu'ils seront proches l'un de l'autre.

III.2.3.interprétation graphique

Cette démarche repose sur les données quantitatives récoltées chez les éleveurs, synthétisées sous forme de graphes à l'aide de l'outil statistique que nous avons vu. On veut répondre à la question du « comment les exploitations évoluent - elles sur la période ».

Cela consiste à analyser les graphiques obtenus à partir de l'ACP. Toutes les exploitations se situent sur un même plan (ex : axe 1 et 2). Chaque point représente un individu à la date t en l'occurrence 1992 et sa variation sur la période en fonction des variables présélectionnées (cf. ci dessus).

Si la situation des points semble indépendante d'un axe important, certaines variables contribuant fortement à cet axe seront éliminées.

Au final, nous aurons des points bien répartis sur l'ensemble des plans considérés si le choix des variables a été judicieux.

Visuellement, nous procéderons à des regroupements d'individus proches les uns des autres.

A l'aide d'une classification hiérarchique directe, nous pourrions vérifier la cohérence de ces regroupements.

La répartition en groupes de trajectoires ou d'évolutions semblables permettra de calculer des moyennes d'exploitation (à l'intérieur du groupe mis en évidence), pour chaque variable considérée. Nous calculerons également les moyennes de chaque groupe pour une série de variables essentiellement économiques.

Conclusion de la partie II

Selon la motivation du chef exploitant, les objectifs visés sur la période peuvent donc être de divers ordres. Pour atteindre ces objectifs, il lui est nécessaire de prendre en compte tout un système qui évolue dans un environnement instable et qui l'influence plus ou moins directement.

Pour analyser ces adaptations, deux outils sont utilisés :

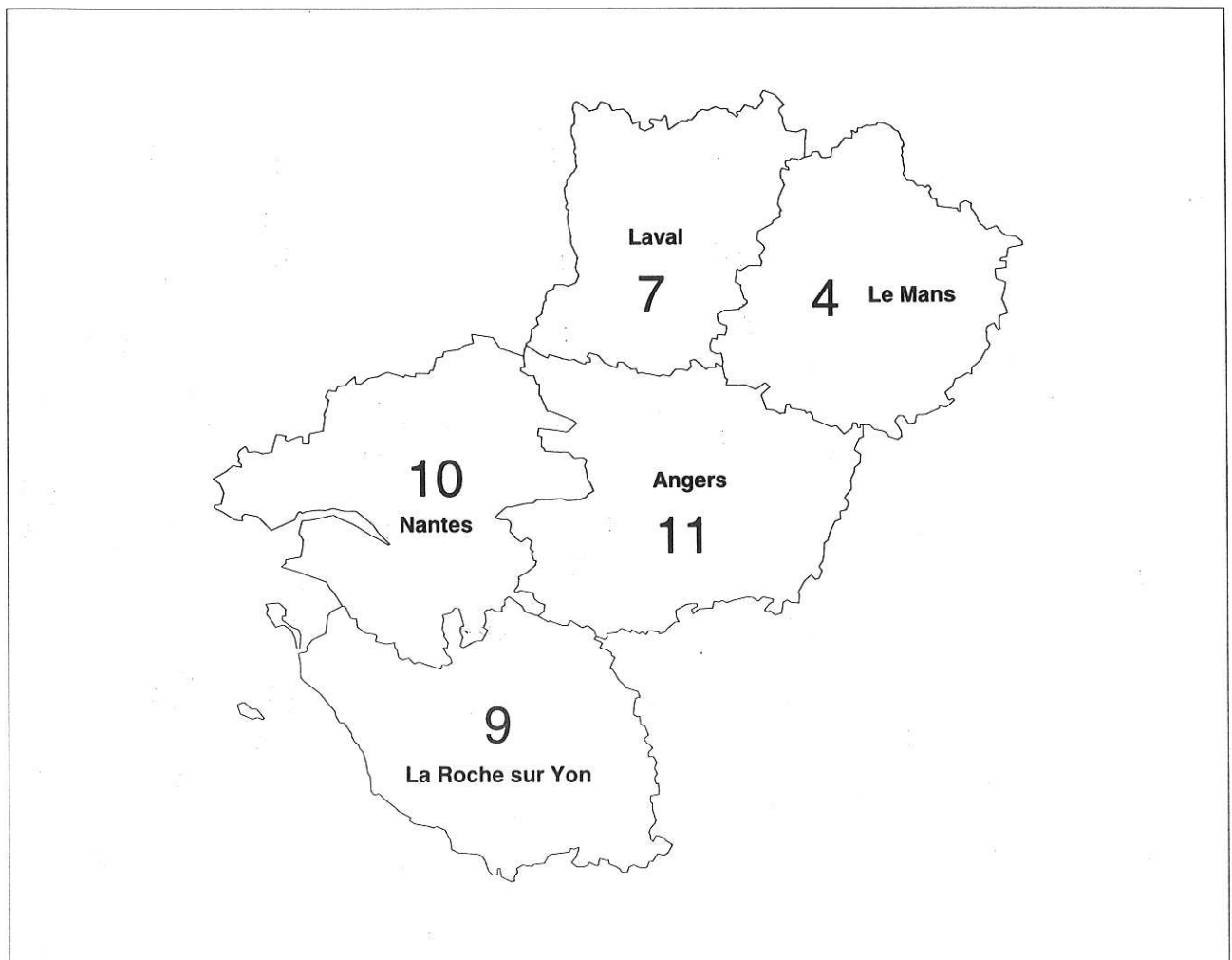
- l'enquête RICA, un échantillon « représentatif » mais présentant quelques limites
- l'enquête terrain : une perception plus complète des adaptations faites par les exploitants et de leurs motivations.

Une première analyse statistique nous permettra de mettre en évidence les différentes évolutions et l'utilisation d'une analyse en composante principale permettra d'identifier des groupes de trajectoires d'exploitations.

Partie III

RESULTATS ET DISCUSSION

Carte n°1 : Répartition des exploitations laitières enquêtées par département



source : Enquête INRA LERECO Nantes 1999

PARTIE III RESULTATS ET DISCUSSION

Dans un premier temps, nous exposerons les résultats obtenus à partir de l'analyse d'un échantillon représentatif des exploitations laitières des Pays de la Loire. Dans un deuxième sous titre, nous présenterons les caractéristiques de l'échantillon "terrain". Les résultats de l'analyse statistique expliqueront comment ont été déterminés les groupes de trajectoires. Enfin, nous aborderons les perspectives d'adaptation des exploitants dans un horizon 2005.

Titre I : LES EVOLUTIONS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE L'ECHANTILLON RICA ENTRE 1990 ET 1997

Ce premier sous titre correspond donc à l'analyse effectuée à partir d'un échantillon représentatif. Cette première analyse s'inspire des travaux déjà réalisés par M QUINQU, chercheur au laboratoire économique de Nantes. Nous verrons dans un premier temps, les évolutions de l'ensemble des exploitations laitières françaises et ligériennes depuis 1990 avant d'aborder l'évolution des différents systèmes de production.

I. Evolution de l'ensemble des exploitations laitières françaises depuis 1990

◆ De moins en moins d'exploitations laitières

En 1990, nous pouvions dénombrer environ 200 000 exploitations laitières françaises en activité. En 1997, il s'élevait seulement à 140 000, soit une diminution de 42 %. Cette diminution est encore plus rapide que l'ensemble des exploitations agricoles. Ce phénomène, encouragé par la prime à la cessation d'activité laitière et par les deux dispositifs de préretraite (92-94 et 95-97), s'explique principalement par la disparition des petites structures peu rentables et peu productives détenues par des exploitants souvent âgés et peu susceptibles de s'adapter à l'évolution des techniques, des nouvelles conditions de production concernant le contexte réglementaire et les normes environnementales.

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'exploitations laitières sur la période 1990-1997

Nombre d'exploitations	90-93	93-95	95-97
En activité en début de période	202 000	161 000	149 000
Disparitions	14 000	6 000	5 000
Cessations d'activité laitières	31 000	10 000	8 000
Entrées dans l'activité laitière	3 000	2 500	2 000
Créations d'exploitations laitières	1 000	1 500	2 000
En activité en fin de période	161 000	149 000	140 000
- dont pérennes dans l'activité laitière	157 000	145 000	136 000

Source : SCESS-DRAF-SRSA, Enquêtes Structures / INRA-LERECO Nantes

Même si elles sont de moins en moins nombreuses, les cessations d'activité laitière restent encore assez élevées (8 000 sur la période 95-97). Elles concernent schématiquement deux types d'exploitants :

- Les exploitants en fin de carrière désireux de réduire la charge de travail et d'abandonner une production dont le niveau technique évoluait trop rapidement.
- Les exploitants relativement jeunes dont l'atelier lait était mal adapté aux nouveaux standards de la production laitière (taille, bâtiments, etc.) et qui ont préféré donner une autre orientation à leur exploitation.

◆ Un accroissement rapide des superficies et du cheptel

Cette restructuration s'est traduite par une augmentation des moyens de production dans les exploitations restantes : de 48,9 à 66,1 ha pour la SAU, de 14,2 à 21,6 ha pour la SCOP, et de 51,0 à 64,9 UGB pour le cheptel bovin, en moyenne. Le secteur de la production laitière dans les Pays de la Loire semble avoir récupéré son retard notamment avec une surface agricole utile supérieure à l'ensemble des exploitations laitières françaises.

Malgré une diminution de plus de 5% du taux de chargement bovin (UGB Bovins / ha de SFP), la région Pays de la Loire reste une zone intensive alors que les exploitations laitières françaises sont relativement peu intensives avec seulement un taux de chargement de 1,47. Celui-ci ayant légèrement tendance à baisser.

Les combinaisons de production des exploitations laitières françaises se sont légèrement modifiées. La part de la SCOP dans la SAU augmente de près de 4 points alors que celle de la SFP diminue de plus de 3 points, cette constatation est encore plus grande en Pays de la Loire.

Tableau n°2 : Evolution des superficies et du cheptel sur la période 92-97 pour l'ensemble des exploitations laitières

	Pays de la Loire			France		
	1992	1997	Variation	1992	1997	Variation
SAU (ha)	44,3	67,9	53%	48,9	66,1	35%
SCOP (ha)	10,0	19,0	90%	14,2	21,6	52%
SCOP/SAU (%)	22,6	28,0	-	29,0	32,7	-
SFP (ha)	34,3	48,9	43%	34,7	44,5	28%
dont maïs fourrage(ha)	10,0	15,0	50%	8,8	11,7	33%
SFP/SAU (%)	77,4	72,0	-	70,9	67,3	-
MF/SFP (%)	29%	31%	-	25%	26%	-
Vaches laitières	26,6	32,7	23%	28,0	33,2	19%
UGB Bovins	55,6	74,7	34%	51,0	64,9	27%
UGB Bovins/SFP	1,62	1,53	-5,5%	1,47	1,46	-0,07

Sources : RICA Glissant 1992 et 1997 / INRA LERECO Nantes

◆ Une forte augmentation du revenu et des aides directes

L'agrandissement des exploitations laitières et du cheptel a conduit à une augmentation de la production agricole en valeur (+ 33 %). En moyenne l'exploitation laitière a procuré un revenu agricole (RCAI) de l'ordre de 190 000 francs en 1997 (soit 120 000 francs par UTA) en forte progression sur la période 92-97 (+ 41 %). Il faut noter tout de même un net recul en terme relatif en 96 lors de la brutale chute du prix de la viande (crise de la "vache folle").

Si le taux d'endettement global des exploitations laitières reste modéré (environ 32 % de l'actif total), le poids des subventions dans le revenu agricole est élevé (de l'ordre de 50 %) et est en forte augmentation.

Il faut aussi remarquer le poids de plus en plus important des aides directes dans le revenu agricole. En effet, ces dernières représentent près de la moitié du revenu en 97 alors qu'elles n'étaient représentées qu'à hauteur de 16 % avant l'application de la PAC de 92. Cependant, comparées aux autres types d'exploitations, ces aides (en 97) restent peu élevées et se situent en dessous de la moyenne : Pour les exploitations céréalières, elles représentent plus de 80 % du revenu alors que pour les élevages "allaitants" le revenu courant est en moyenne composé en totalité d'aides directes.

Tableau n°3 : Evolution des résultats économiques des exploitations laitières entre 1992 et 1997

en Francs 97 moyen par exploitation	Pays de la Loire			France		
	1992	1997	variation	1992	1997	variation
Production de l'exercice	546 800	758 400	39%	531 800	706 800	33 %
Valeur ajoutée brute	253 200	293 800	16%	244 100	286 000	17 %
Subvention d'exploitation	18 600	98 000	427%	21 800	91 500	320 %
Résultat courant avant impôt	151 300	204 500	35%	134 800	190 000	41 %
Aides directes / Résultat	12%	48%	-	16 %	48 %	-

Sources : RICA Glissant 1992 et 1997 / INRA LERECO Nantes

◆ Des exploitations laitières disposant de plus en plus de main d'œuvre

Aujourd'hui, une exploitation laitière dispose en moyenne de plus de 1,70 UTA mais reste là aussi inférieure à l'ensemble des exploitations françaises (1,73). Le niveau moyen de l'emploi par exploitation a peu varié sur la période mais, même s'il reste faible, la part de l'emploi salarié a fortement augmenté (environ 150 % pour l'ensemble des exploitations laitières françaises et 40 % pour celles des Pays de la Loire). En fait, cette évolution est à examiner en liaison avec le développement des formes sociétaires d'organisation. Cependant, l'emploi familial reste toujours très prépondérant.

Tableau n°4: Evolution de la main d'œuvre agricole dans les exploitations laitières sur la période 1992-1997

	Pays de la Loire			France		
	1992	1997	Variation	1992	1997	Variation
UTA Totales	1.61	1.70	6%	1.60	1.73	8%
UTA familiales	1.56	1.63	4%	1.56	1.63	4%
UTA salariées	0.05	0.07	40%	0.04	0.10	150%

Sources : RICA Glissant 1992 et 1997 / INRA LERECO Nantes

Ainsi, les exploitations laitières françaises et ligériennes ont connu une grande restructuration sur la période 90-98 : les cessations d'activités laitières sont en régression mais elles restent encore importantes. Quant aux exploitations pérennes sur la période, elles se sont adaptées à leur environnement par un accroissement de la surface agricole utile, par un accroissement du cheptel bovins et par une augmentation de la main d'œuvre disponible par exploitation. Même si, aujourd'hui, le poids des aides européennes dans le revenu est important, le revenu courant avant impôt dégagé par exploitation est en forte hausse. Néanmoins, comment ont évolué les différents systèmes de production ? c'est que nous allons aborder dans le paragraphe suivant.

II. Le système de production laitier : des systèmes très divers en évolution

Il existe différents systèmes de production pour les exploitations laitières. Il est en effet nécessaire de distinguer des exploitations n'ayant comme production que le lait (avec les produits joints), des exploitations ayant une production de lait combinée avec une ou plusieurs autre(s) production(s) comme les cultures, le hors sol ou encore l'élevage de bovins pour la viande. Pour cette analyse, la grille typologie SEB2 (cf. annexe) semble mieux adaptée à la caractérisation des diverses catégories d'unités de productions laitières que les OTEX car elle distingue davantage les diverses combinaisons associant le lait à d'autres productions agricoles .

◆ Une répartition équilibrée des exploitations laitières entre spécialisées et diversifiées

Au regard de cette typologie, si nous mettons à part les petites exploitations, la moitié des exploitations laitières sont spécialisées. Pour ces dernières, plus des deux tiers de la marge brute est imputable aux bovins laitiers. L'autre moitié se répartit en 26 % d'exploitations de la catégories "lait - élevage et cultures" pour lesquelles aucun "pôle" de production ne dépasse les deux tiers, et qui combinent l'élevage herbivore avec des cultures pour la vente. Les exploitations mixtes (lait et viande) sont près de 10% alors que les catégories "lait - hors sol", "lait - grande cultures", lait - viande sans vaches allaitantes" ne comptent que 4 et 5 % et les "lait - ovins - caprin" et le reste, guère plus de 1% du total des exploitations laitières.

Tableau n°5 : Nombre d'exploitations laitières selon la catégorie SEB2 sur la période 1990-1997

	Pays de la Loire			France		
	1990	1997	Variation	1990	1997	Variation
Petites exploitations lait.	4 266	1 266	- 70%	52 518	18 806	- 64%
Très spécialisées	12 369	7 277	- 41%	81 525	56 034	- 31%
Lait- viandes (avec VA)	3 302	2 764	- 16%	9 685	10 783	+ 11%
Lait- viandes (sans VA)	1 445	592	- 59%	7 205	4 426	- 39%
Lait- élevage- cultures	2 976	3 039	+ 2%	34 897	29 404	- 16%
Lait- hors sol	1 071	1 172	+ 9%	6 479	5 376	- 17%
Lait- grandes cultures	222	188	- 15%	4 963	4 172	-16%
Lait- ovin- caprin	132	51	- 61%	2 766	1 617	- 42%
Lait- autre	269	124	- 53%	2 774	1 291	- 53%
Total	26 052	16 473	- 37%	20 2812	131 909	- 35%

Source : SCESS-DRAF-SRSA, Enquêtes Structures / INRA-LERECO Nantes

En tenant compte de cette typologie, nous pouvons très nettement observer une forte diminution des petites exploitations laitières que ce soit en région Pays de la Loire ou sur l'ensemble du territoire français (respectivement -70% et -64%). Comparé à 1990, il y a globalement aujourd'hui plus du tiers des exploitations laitières en moins. Cependant toutes les catégories n'ont pas diminué en effectif. En effet, si en Pays de Loire les exploitations "lait - élevage - cultures" et "lait - hors sol" sont plus nombreuses (respectivement + 2% et + 9%) qu'en 1990, ce sont les producteurs de la catégorie "lait - viandes" (avec vaches allaitantes) qui ont le plus progressé en France.

Cette chute du nombre des exploitations s'explique par le phénomène de concentration des exploitations laitières. Dans certain cas, il peut y avoir absorption des petites structures ayant des problèmes de rentabilité dus en partie à leur taille. Le coût d'opportunité de la reprise de ces petites unités de production peut être jugé trop élevé pour les successeurs qui préfèrent alors se diriger vers une autre activité.

◆ **Les exploitations laitières spécialisées, en croissance modérée, accentuent l'orientation laitière sans accroître le chargement**

Concernant les exploitations laitières spécialisées (au nombre de 56 000 en 97 avec un atelier lait dont la marge est supérieure à 66% de la marge totale), celles-ci sont de dimension moyenne (58 hectares en 97 contre 64 hectares pour l'ensemble des exploitations laitières) mais en légère hausse (+ 12 hectares sur la période). Cependant, cette croissance en SAU est plus lente que celle de l'ensemble. Elles consacrent environ 85% de leur SAU aux fourrages avec une sole de maïs fourrage un peu plus élevée que l'ensemble des exploitations. La part de SCOP représente ainsi seulement 14 % de la SAU et n'est qu'en légère hausse (1 point). La superficie de maïs fourrage, encouragée par le versement d'une prime compensatoire, est par ailleurs en hausse (+ 1,7 hectares) depuis 90 mais sa part dans la SAU diminue de près d'un point. Il semblerait donc qu'une stratégie possible de développement de la production soit la recherche d'une performance animale toujours plus élevée, très généralement en race Prim'Holstein, ainsi qu'une meilleure organisation du travail ou bien encore la possibilité d'un agrandissement combinant un développement relatif de la culture de l'herbe et un léger recul relatif du maïs fourrage qui peut être lié à la recherche d'une limitation de coût de production beaucoup plus élevé pour la culture de maïs.

En outre, le quota laitier moyen dépasse 200 000 litres en 97 et s'est légèrement accru depuis 90 (190 000 à cette époque). De plus, l'accroissement de la performance des laitières (dont le rendement en lait reste moyen : 5179 contre 5338 litres par vache laitière pour l'ensemble) permet de réduire leur poids dans le troupeau bovin et dans une moindre mesure le chargement car un taux de réforme vraisemblablement plus élevé s'accompagne de l'élevage d'un plus grand nombre de génisses pour le renouvellement.

L'adaptation de ces exploitations se manifeste aussi au niveau technologique. Plus de la moitié de ces exploitations sont équipées d'une salle de traite automatisée contre à peine 45% en 90. Elle peut se remarquer vis à vis du développement des formes sociétaires (90 % des exploitations en 90 étaient sous forme individuelles contre 80 % aujourd'hui).

Nous pouvons noter par ailleurs l'important développement de l'activité extérieure des conjoints qui révèle souvent l'insuffisance du revenu agricole à satisfaire les besoins financiers des ménages et qui aspirent de plus en plus à adapter le niveau et le genre de vie des autres

catégories sociales. Pourtant, la situation financière des ces exploitations est dans l'ensemble plutôt bonne. Le revenu agricole par unité de travail familial ,légèrement supérieur à 100 000 francs en 97, est peu fluctuant et relativement moins dépendant des aides publiques que dans le cas des autres exploitations laitières. Il en est de même de la dépendance par rapport aux fournisseurs et aux financements extérieurs (taux d'endettement) qui est plus faible que pour l'ensemble des exploitations laitières.

◆ **Les exploitations "mixtes lait - viande avec ou sans vaches allaitantes", ont surtout développé l'atelier viande.**

L'évolution des exploitations lait - viande est très différente suivant la présence ou non de vaches allaitantes. En effet, l'effectif des exploitations laitières avec vaches allaitantes augmente de 11% sur le territoire national entre 1990 et 1997 alors que dans le même temps, celles qui n'en possèdent pas régressent de près de 40%. Cette disparité peut s'expliquer par la mise en place de la prime vache allaitante pour les petites exploitations laitières ayant un quota inférieur à 120 000 kg de lait et par la possibilité (selon l'âge du bovin) de bénéficier de la double prime attribuée aux bovins mâles. Il y a aussi le fait que la production de viande bovine (bovins mâles) avec achat des jeunes est plus risquée en raison de l'incertitude sur le prix d'achat des jeunes.

Ainsi, les exploitations "Mixtes Lait - viande avec vaches allaitantes" dont la croissance a été forte entre 1990 et 1997 ont fait le choix du développement de la production de viande bovine sans pour autant réduire la taille de l'atelier laitier. En effet, limitées dans leur production laitière par les quotas, les primes (paiements compensatoires) peuvent être une forte incitation pour développer l'élevage des vaches allaitantes, des taurillons et des bœufs. Ce type de production permettant d'autant plus l'utilisation de surfaces fourragères difficilement cultivables. Ces unités de production exploitent ainsi leurs surfaces fourragères de manière assez peu intensive, même si la part de prairie permanente a diminué dans la SFP. Elles dégagent un revenu au moins équivalent à celui des « Spécialisées » et guère plus fluctuant (sauf en 1996 avec la chute du prix de la viande bovine). Cependant, en raison d'un ratio élevé (subvention / revenu = 0,60), leur revenu est très exposé en cas de changements défavorables de politique agricole même si elles sont moins dépendantes des financements extérieurs (taux d'endettement de 27% contre 32% pour l'ensemble).

Concernant les exploitations mixtes sans vaches allaitantes, la croissance se fait là aussi en direction de la branche viande bovine et essentiellement de l'élevage des taurillons, la SCOP se développant notablement. Le revenu par UTA est surtout dépendant des fluctuations du prix du maigre, du prix de la viande bovine et des aides publiques.

◆ **Le développement de la SCOP prime sur l'atelier bovin dans la catégorie "lait - élevage et cultures"**

Le nombre de ces exploitations laitières a relativement moins régressé que celui des exploitations spécialisées avec une diminution de 16 %. Cependant, cette catégorie, plus fortement diversifiée vers la production de bovins d'élevage, de bovins pour la viande, et de céréales pour la vente et dont le troupeau bovin est moins spécialisé vers la production laitière, a renforcé sa diversification entre 1990 et 1997. En effet, ces exploitations sont dotées d'une SAU moyenne de 88 hectares en 97 soit une progression de 25 % depuis 1990. Par ailleurs la SCOP qui occupe 45 % de la SAU en 97 s'est accrue de 47 % sur la période. Avec la mise en place de la

PAC, il semble donc que ces exploitations aient privilégié le développement des céréales. Malgré cette dimension économique plus importante les conjoints de ces ménages agricoles ont plus fréquemment recours à l'activité extérieure. Ces exploitations ont ainsi dégagé sur la période un revenu nettement supérieur à l'ensemble des exploitations laitières soit 120 000 francs mais celui-ci est assez fluctuant et semble être caractérisé de plus en plus par une dépendance assez forte vis-à-vis des fournisseurs, des "prêteurs" et des aides publiques (taux d'endettement de 34% et subvention / revenu = 61% en 97).

◆ **Les autres catégories d'exploitations laitières diversifiées ont leur propre stratégie:**

- **Une forte réduction du poids de l'atelier laitier dans des exploitations "lait - hors sol".**
- **La catégorie "Lait - Grandes Cultures" mise sur les grandes cultures et maintient un atelier laitier d'importance secondaire.**
- **Pour les exploitations "Lait - Ovins - caprins": croissance soutenue consacrée à l'atelier ovins - caprins, l'atelier laitier est simplement maintenu.**

Les exploitations de la catégorie "Lait - Hors - Sol" ont un atelier laitier qui se maintient mais dont le poids diminue dans la combinaison productive au bénéfice de la composante hors - sol. Ces exploitations à SAU relativement faible (54 ha en 97) exploitent plus intensivement les surfaces fourragères (c'est dans cette catégorie que la part du maïs fourrage, quoique en recul, est la plus élevée : 40% de la SFP en 1990 contre 33% en 1997). Le rendement des laitières est de 16 % plus élevé que pour les "Spécialisées" (6250 litres contre 5400, ce qui révèle une différence de niveau d'intensification plus élevée). Ces exploitants en moyenne de deux ans plus jeunes que l'ensemble des producteurs de lait ont un comportement précurseur en matière d'équipement (le taux d'équipement en salle de traite automatique est nettement plus élevé que pour les « spécialisées », 59% contre 53% en 1997); leur conjoint occupe plus fréquemment une activité extérieure. Ces exploitations ont dégagé un revenu agricole par actif familial relativement élevé sur la période 1992-97 (134300F en moyenne) mais la fragilité de ce revenu apparaît au travers de ses fluctuations et des indicateurs de dépendance par rapport aux fournisseurs extérieurs et aux marchés des produits plutôt instables (les dernières crises, notamment porcine, en sont la preuve). Elles sont par contre moins dépendantes des changements de politique agricole.

Les exploitations "Lait - Grandes - Cultures" dont la superficie (120 ha en 97) est presque double de la moyenne d'ensemble des exploitations laitières et qui ont connu une forte croissance entre 1990 et 1997 (+30 ha) ont choisi de consacrer tout leur effort de développement sur l'atelier Grandes Cultures se limitant à maintenir un atelier laitier de dimension relativement modeste (157500 litres en 1997). Leur comportement est à plusieurs égards voisin de celui de la moyenne des producteurs de lait (la répartition de la SFP est voisine de la moyenne, la productivité des vaches laitières est de niveau moyen, le chargement des surfaces fourragères est plutôt élevé et stable en moyenne sur la période), mais on notera qu'une forte proportion des conjoints occupe une activité extérieure à l'exploitation. Cette catégorie procure le revenu agricole par travailleur familial le plus élevé de l'ensemble des exploitations laitières (environ 190 000 F en fin de période). Bien que très régulier sur cette période il apparaît pourtant très sensible au niveau des aides publiques.

Les exploitations "Lait - Ovins - caprins" qui ont une SAU importante et des superficies fourragères plus extensives que celles des autres catégories ont choisi de développer d'abord

l'atelier ovins - caprins, secondairement l'atelier viande bovine et de maintenir stable un atelier laitier de faible taille et dont le niveau de productivité est faible. En moyenne plus âgés et dotés d'un niveau de formation scolaire moins élevé, ayant moins recours à la forme d'organisation sociétaire et à une activité professionnelle extérieure, ces ménages agricoles, dont les ¾ sont localisés en zone de montagne ou en zone défavorisée, ont un comportement moins dynamique vis-à-vis de la production agricole. Cette catégorie procure un faible niveau de revenu par travailleur familial (57 000 F) qui est de surcroît très sensible au niveau des prix des consommations intermédiaires et surtout des aides publiques même si l'autonomie par rapport aux financements extérieurs est grande.

◆ Avec une forte diminution en nombre, les petites exploitations spécialisées dans la production laitière sont très stables en dimension et dans leur orientation

Cette catégorie d'exploitants nettement plus âgés que la moyenne des producteurs a conservé sur la période 1990-97 un atelier laitier spécialisé de petite dimension (73 000 litres) qu'ils conduisent de manière extensive (1 UGB Bovins / Ha de SFP). La faible dimension des exploitations (24 ha), la grande stabilité de leur système de production et le faible taux d'équipement indiquent qu'il s'agit essentiellement d'une catégorie peu susceptible de développement. Ces exploitations procurent un faible revenu par travailleur familial (50 000F) et malgré une dépendance vis à vis des aides voisine de la moyenne et un très faible taux d'endettement (14% en 97), il est probable que leur taux de pérennité sera faible.

Ainsi, à partir de cette première analyse, nous avons pu constater une grande restructuration des exploitations laitières depuis 1990, tout aussi bien sur le territoire national que dans les Pays de la Loire. Les deux dispositifs de préretraite mis en place sur la période et les primes à la cessation laitière ont encouragé la cessation d'activité laitière, avec notamment la disparition de petites structures. Concernant les exploitations pérennes sur la période, un agrandissement important de la SAU a été constaté et notamment en faveur de la surface en céréales (beaucoup plus marqué pour les Pays de la Loire que pour l'ensemble des exploitations laitières françaises). Les primes PAC (aides compensatoires) ont certainement joué un grand rôle. Par ailleurs, l'accroissement du cheptel est aussi très important sur la période. Là encore, les aides financières ont certainement eût un rôle non négligeable, notamment pour le cheptel bovin viande. Il en ressort ainsi une forte augmentation du résultat (RCAI).

Cependant, les orientations de production ont été différentes d'une exploitation à une autre même si nous pouvons constater une répartition équilibrée des exploitations laitières entre spécialisées et diversifiées :

- les spécialisées, en croissance modérée, accentuent leur orientation laitière sans accroître le chargement. Leur stratégie de développement combine l'agrandissement avec un développement relatif de la culture de l'herbe et un léger recul relatif du maïs fourrage. L'adaptation se manifeste aussi au niveau technologique et du mode d'organisation.*
- les diversifiées, se diversifient de plus en plus (soit vers la viande, soit vers les céréales et dans une moindre mesure vers d'autres productions comme le hors sol) tout en maintenant*

ou non l'atelier lait d'une certaine importance. Les efforts d'agrandissement sont plus ou moins importants suivant la diversification (ils sont importants pour la catégorie « lait et grandes cultures » et faibles pour les « ovins et caprins »).

Il semble donc intéressant d'apporter des informations complémentaires à ces résultats sur un échantillon qualitatif afin de mieux comprendre les évolutions et les motivations qui poussent les exploitants à s'orienter vers telle ou telle direction. C'est ce à quoi nous allons nous intéresser dans une deuxième partie à travers une analyse « terrain ».

Titre II LES EVOLUTIONS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES de L'ECHANTILLON INRA ENTRE 1992 ET 1998¹¹

Nous venons de décrire les adaptations réalisées par les exploitations laitières sur la période 90-97 à partir d'une analyse sur les enquêtes structures et sur le RICA. Cependant, celles-ci nous donnent aucune information qualitative sur ces adaptations.

Face au nouveau contexte de la période (Cf. partie I), quels sont réellement les objectifs visés par les exploitants? L'enquête terrain permet d'y répondre.

- le premier objectif énoncé concerne le plus souvent le revenu. Plus de 30% des exploitants avaient pour objectif de maintenir le revenu actuel et la même proportion espéraient l'augmenter. Certains visaient donc l'amélioration de la marge brute du lait. Les jeunes chefs exploitants sont beaucoup plus orientés vers la réussite de leur installation, via un revenu dégagé par l'entreprise, suffisamment élevé pour couvrir au maximum les sommes empruntées.

- Un autre premier objectif était souvent cité (30%) : Ces chefs d'exploitation cherchaient surtout l'amélioration des conditions de travail et la diminution de la charge de travail.

Cependant, ces deux objectifs sont indirectement liés. En effet, les exploitations qui veulent dans un premiers temps améliorer les conditions de travail, cherchent aussi dans un deuxième temps à maintenir leur revenu et inversement.

Afin de réaliser ces objectifs, quelles vont être les adaptations effectuées par les exploitants dans leur environnement et quelles motivations les incitent à agir dans tel ou tel sens? C'est donc à travers cette enquête terrain que nous allons essayer de comprendre, tout au long de cette partie, les motivations et les adaptations auxquelles aspirent les exploitants.

Dans un premier temps, nous analyserons l'évolution de la SAU et de l'assolement, puis l'évolution de la production laitière et de son cheptel, enfin l'adaptation vis à vis de l'organisation du travail sera abordée. Nous chercherons ensuite à expliquer les différentes trajectoires suivies par les exploitations. Dans une dernière partie, nous étudierons les orientations ébauchées pour l'avenir à moyen terme.

¹¹ L'échantillon était constitué de 41 exploitations laitières, aussi faut-il rester prudent quant à l'interprétation des résultats des descriptions des exploitations, et de leur analyse statistique. La petite taille de l'échantillon explique en partie que les résultats obtenus ne permettent pas toujours de conclure de façon précise. Néanmoins, l'enquête terrain est une étape indispensable aux recueils d'informations qualitatives (motivations des exploitants à s'adapter, perception de leur environnement...)

I. L'évolution de la surface agricole utile et de l'assolement

I.1. Une adaptation possible : l'agrandissement.

Plus des trois quarts des exploitants de notre échantillon ont augmenté leur superficie d'au moins 3 ha. Passant de 54,4 ha à 67,6 ha sur la période, l'accroissement moyen de la surface agricole utile (SAU) par exploitation entre 1992 et 1998 est de 13,2 hectares, soit une hausse de 25 %. Même si les exploitations de l'échantillon INRA correspondent à la taille moyenne régionale (67,9 ha), l'augmentation de surface enregistrée au sein de notre échantillon est nettement inférieure à celle indiquée par l'étude réalisée à partir du RICA (+23,6 hectares en moyenne par exploitation laitière soit 53 % de plus qu'en 1992). Néanmoins, l'agrandissement est différent d'une exploitation à l'autre.

Tableau n°6 : Taille moyenne des exploitations selon l'importance de l'accroissement de la surface agricole utile entre 92 et 98

Données moyennes en hectares	Variation de la SAU					Total
	négative	Entre 0 et 10%	Entre 10 et 20%	Entre 20 et 30 %	Plus de 30 %	
SAU 92	67	52	50	57	57	54
SAU 98	59	55	57	73	93	68
Nombre d'exploitation	2	16	7	6	10	41

Source : enquête INRA- LERECO 1999

Dans cette première analyse, nous avons distingué les exploitations selon 3 tailles (en terme de superficie) : les exploitations disposant de moins de 40 ha (petites), celles comprises entre 40 et 80 ha (moyennes) et enfin celles ayant une SAU supérieure à 80 ha (grandes).

Les exploitations qui ont diminué leur SAU, indépendamment de la motivation du chef exploitant, (au nombre de deux dans l'échantillon) étaient plutôt de taille élevée en 92 (67 ha). Elles se retrouvent aujourd'hui avec une surface globale plus faible que la moyenne. Cependant, ce cas de deux exploitations est particulier car une partie des terres a été reprise par les propriétaires.

Ce sont des entreprises agricoles de tailles moyennes qui ont vu leur surface augmenter fortement (plus de 30%). Ainsi, 10 exploitations ont une croissance supérieure à 30 % vis à vis de 92 (+36 ha en moyenne) et possèdent par conséquent une SAU beaucoup plus élevée que la moyenne de l'échantillon. Parmi celle-ci, 6 ont dépassé le cap des 80 ha atteignant ainsi une taille moyenne de plus de 92 ha avec une croissance de près de 40 %.

Les petites structures de 92 ont moyennement augmenté leur potentiel terre. Six exploitations sont restées en dessous des 40 ha avec un accroissement moyen de seulement 1ha alors que 8 exploitations ont dépassé le seuil des 40 ha sur la période avec en moyenne près de 47 ha en 1998.

Tableau n°7 : Répartition des éleveurs selon la SAU 1992 et sa croissance sur la période 92-98.

Nombre d'exploitation	Variation de la SAU						
	Classe de SAU 92	Moins de 0%	Entre 0 et 10 %	Entre 10 et 20 %	Entre 20 et 30 %	Plus de 30 %	Total
Moins de 40 ha			7	4	1	2	14
De 40 à 80 ha	1		5	2	4	6	18
Plus de 80 ha	1		4	1	1	2	9
Total		2	16	7	6	10	41

Source : enquête INRA- LERECO 1999

C'est sur le département de la Loire Atlantique que nous pouvons observer la plus forte hausse (30 %) mais nous restons loin de l'évolution de l'ensemble des exploitations laitières. A l'inverse, ce sont les éleveurs mayennais qui ont le moins augmenté leur surface agricole.

Tableau n°8 : Evolution de la surface agricole totale entre 92 et 98 selon le statut 98 et le département.

Statut en 98	Données moyennes	département					Total
		44	49	53	72	85	
individuelle	SAU 98 (ha)	70	44	41	76	45	55
	SAU 92 (ha)	55	37	35	61	35	44
	variation 98/92 en %	28	18	16	24	30	24
GAEC	SAU 98 (ha)	93	129	75	100	103	98
	SAU 92 (ha)	71	96	77	90	78	81
	variation 98/92 en %	30	34	-03	11	33	20
EARL	SAU 98 (ha)	60	72	76	-	44	67
	SAU 92 (ha)	44	58	48	-	44	50
	variation 98/92 en %	36	23	60	-	00	32
Total SAU 98 (ha)		73	67	66	82	58	68
Total SAU 92 (ha)		56	54	57	69	45	54
variation 98/92 en ha		17	13	9	13	13	14
variation 98/92 en %		30	25	16	20	28	24

Source : enquête INRA- LERECO 1999

Globalement, ce sont les exploitations en EARL qui ont vu leur superficie augmenter le plus rapidement notamment pour le département de la Mayenne. Cependant, sur cet échantillon seulement deux exploitations sont concernées par cette évolution. Contrairement à l'ensemble des autres départements, les GAEC mayennais ont diminué leur superficie mais pour des raisons bien particulières (Cf. ci- dessus page 59). En outre nous pouvons ajouter que les exploitations individuelles de l'échantillon suivent les mêmes évolutions en termes de surface que les exploitations sociétaires.

Dans notre échantillon, les éleveurs de la catégorie « lait - viande » sont les plus dynamiques avec un accroissement moyen de leur SAU de plus de 22 ha contre 8 ha chez les petites exploitations laitières et 13 ha pour l'ensemble. Nous retrouvons les exploitations

associant la production de lait à celle des céréales ayant à leur disposition la SAU la plus grande (en hausse de 17 %). Par ailleurs, les exploitations spécialisées dans la production de laitières ont la plus faible croissance.

Tableau n°9 : Evolution de la surface agricole utile entre 92 et 98 selon la typologie des exploitations en 98

Données Moyennes	Classification selon les différentes catégories en 98					Total
	petites	lait spécialisé	lait viande	lait cultures	lait hors sol	
SAU 98 (en ha)	40	60	82	87	66	67,63
SAU 92 (en ha)	32	52	60	72	55	54,39
variation 98/92 en ha	8	8	22	15	11	13,24
variation 98/92 en %	25	16	37	21	20	24

Source : enquête INRA- LERECO 1999

Les "jeunes" chefs d'exploitation, plus motivés, ont agrandi leur exploitation en terme de surface d'une façon beaucoup plus importante que l'ensemble des exploitations avec une hausse de plus de 19 ha (soit + 23 %) contre seulement 8 ha pour les plus anciens.

Tableau n°10 : Evolution de la surface agricole totale entre 92 et 98 selon l'âge du chef exploitant.

Données moyennes	Age du chef exploitant			Total
	Moins de 37 ans	Entre 37 et 47 ans	Plus de 47 ans	
SAU 98	87	60	56	68
SAU 92	67	48	48	54
variation 98/92 en ha	20	12	8	14
variation 98/92 en %	30	25	17	24

Source : enquête INRA- LERECO 1999

Une majorité d'exploitations (61%) ont pu bénéficier de certaines opportunités sur la période pour agrandir leur exploitation. Une grande part de ces opportunités concernent l'acquisition de terres via une libération de surfaces dans le voisinage à l'occasion du départ en retraite d'un exploitant sans reprenneur. Dans près de la moitié de ces cas, cette acquisition a pu se faire avec un apport de quota laitier, grande source de motivation pour la reprise de terres. Certains ont par ailleurs pu bénéficier de terres éligibles à certaines mesures environnementales (OGAF). Les aides distribuées pour l'entretien de ces parcelles semblent suffisamment intéressantes puisqu'elles sont indirectement à l'origine de l'agrandissement de certaines exploitations. Les jeunes chefs exploitants, plus motivés pour l'agrandissement, sont les premiers à bénéficier de ces opportunités.

De plus, grâce aux parcelles supplémentaires, des éleveurs satisfont mieux l'activité qu'auparavant avec notamment une plus grande souplesse pour la rotation des cultures (cela évite à l'exploitant de toujours mettre les mêmes parcelles en céréales) et pour l'assolement en général. L'agrandissement permet aussi à certains de s'extensifier et de bénéficier des aides concernées (primes à l'extensification notamment). Pour d'autres, c'est aussi un bon moyen pour améliorer le

parcellaire de l'exploitation. Dans ce derniers cas, les nouvelles parcelles acquises sont contiguës à celles de l'exploitant.

Ainsi, même si différentes motivations sont à l'origine de cette évolution, l'agrandissement est une voie privilégiée d'adaptation au changement du contexte. Par ailleurs, cette dernière remarque n'est pas spécifique à notre échantillon puisque nous retrouvons sensiblement la même évolution sur l'échantillon de l'enquête structures et du RICA. Les exploitations les plus dynamiques sont les catégories « lait - viande » et « lait - cultures » avec un accroissement supérieur à la moyenne de l'échantillon. De plus, cette évolution se retrouve aussi dans les exploitations de type sociétaire ou le chef d'exploitation est plutôt jeune. Cet agrandissement est souvent accompagné d'une recherche de quotas supplémentaires mais aussi d'un meilleur fonctionnement des activités.

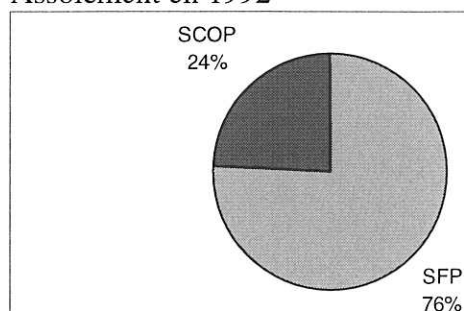
Cependant, comment est utilisée cette surface supplémentaire?

1.2.1 L'évolution de l'assolement de l'exploitation : une sensible modification entre SCOP et SFP

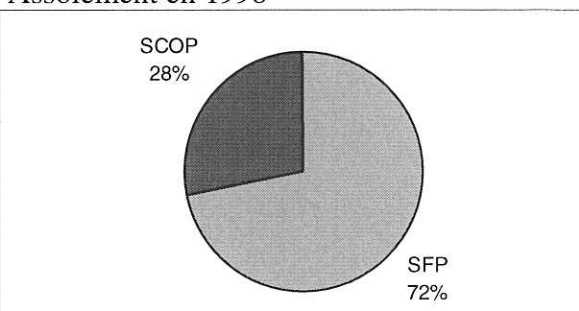
Les prairies représentent en moyenne plus de 50% de la surface agricole des exploitations laitières enquêtées. Si nous y ajoutons le maïs ensilage, ce sont les trois quarts de la surface agricole qui sont ainsi affectés à la surface fourragère. Le reste de la surface étant consacré aux céréales et aux autres cultures de vente. La part de la surface agricole consacrée à l'affouragement des animaux est importante et elle est quasiment égale à la moyenne régionale (72% en 97). Depuis 92, il y a dans notre échantillon, une tendance à la hausse de la superficie en céréales - oléagineux et protéagineux (SCOP) dans la SAU. Nous retrouvons cette même tendance à partir de l'analyse du RICA.

Graphique n°1 : l'assolement de la SAU en 1992 et 1998

Assolement en 1992



Assolement en 1998



Source : enquête INRA- LERECO 1999

La part des cultures dans l'assolement est fortement corrélée à la superficie totale de l'exploitation. Plus la superficie est importante, plus la superficie emblavée en cultures, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, est grande et tend à s'accroître sur la période. Cette constatation se vérifie dans toutes les catégories à l'exception des éleveurs « lait - hors sol » qui gardent les mêmes proportions d'assolement même si la sole en céréales augmente en moyenne de plus de 2 ha. Cependant, l'assolement dans cette dernière catégorie ne se distingue que très peu de celui des autres systèmes de production.

A l'inverse, plus l'exploitation est petite, plus la part de la prairie est grande. Il en est de même pour la production de maïs. Ainsi, les petites exploitations laitières qui ont un chiffre d'affaire en 98 inférieur à 460 000 Francs disposent de 70 % de leur SAU en surface en herbe et 85 % de la superficie est consacrée à l'affouragement des animaux. Depuis 92, cet assolement semble stagner aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative. Quant aux exploitations « lait - cultures », elles ont en moyenne dépassé le seuil des 50 % de SCOP en gagnant 4 points, la culture de maïs a hérité de cette modification en perdant 6 points.

Les exploitants plus âgés consacrent une part plus importante de la SAU à la SFP que les autres.

Tableau n°11 : Evolution de l'assolement entre 92 et 98 en fonction de la taille de l'exploitation et de sa catégorie en 98

Superficie moyennes en ha	Classification selon la SAU				classification selon les catégories en 98					
	petites	moyenne	Grande	Total	petites	lait spé	lait viande	lait cultures	lait HS	total
prairie (PP+PT) 98	16.8	29.6	49.3	34.0	28.0	30.0	49.8	20.9	37.1	34.0
prairie (PP+PT) 92	15.9	25.5	32.7	26.4	22.4	24.9	35.6	18.1	28.0	26.4
maïs 98	8.9	12.7	20.7	14.7	6.0	16.5	15.7	20.1	13.3	14.7
maïs 92	9.1	12.8	20.8	14.8	5.7	17.4	14.4	21.3	13.8	14.8
scop 98	3.5	13.8	32.7	18.3	6.0	12.9	16.1	44.5	15.9	18.3
scop 92	3.3	10.2	23.6	13.5	4.1	8.6	10.1	32.1	13.2	13.5
SAU 98	29.2	57.0	103.4	67.6	40.4	60.1	82.3	86.9	66.3	67.6
SAU 92	28.2	49.5	74.8	54.4	32.4	51.7	60.1	71.9	55.0	54.4

Source : enquête INRA- LERECO 1999

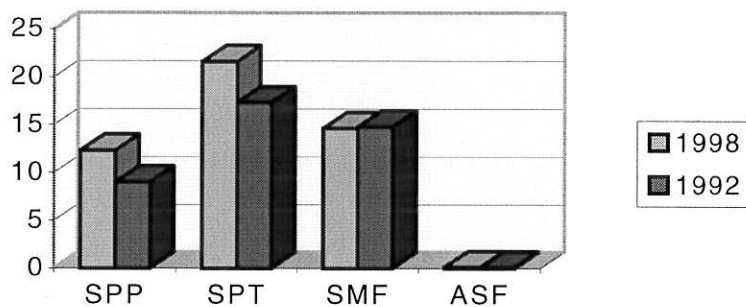
Finalement, la part de la prairie dans la SAU est en nette progression (de deux points passant de 48 à 50 %) tout comme celle de la SCOP (de 24 à 27 %). Ceci se fait donc au détriment d'une diminution de la part de maïs. Dans cet échantillon, l'augmentation globale de la SAU a surtout favorisé l'augmentation de l'assolement en surface en herbe (+8 ha) et dans une moindre mesure celle des céréales (+ 5 ha).

Néanmoins, si la proportion de maïs dans l'assolement est en diminution, la superficie de cette culture est en stagnation (14 ha). En effet, le maïs ensilage effectivement distribué en 92 est quasiment suffisant pour le cheptel de 98 (malgré une augmentation du cheptel laitier, quelques exploitations n'ont pas augmenté volontairement cette culture pour diminuer les coûts de production).

Ainsi, la SCOP prend de plus en plus de poids dans l'assolement des exploitations laitières de notre échantillon « terrain » au détriment de la SFP. Les « petites exploitations laitières » sont beaucoup plus orientées vers un système fourrager que les autres catégories, tout comme les chefs d'exploitation plutôt âgés. Avant de comprendre les motivations des exploitants, nous allons étudier plus en détail les évolutions de la composition de la SFP et de la SCOP.

I.3. De plus en plus de prairies dans la surface fourragère

Graphique n°2 : L'évolution de l'assolement fourrager depuis 92 (en ha)



Source : enquête INRA- LERECO 1999

La prairie temporaire est la plus représentée avec 44 % de la SFP. Celle - ci est en nette progression depuis 92 (+ 3 points soit un peu plus de 4 ha en moyenne).

La superficie consacrée à la culture de maïs stagne depuis 92 (Cf. explication ci dessus) ce qui provoque une diminution de sa part dans la surface totale en herbe (-5 points). Pourtant, les chiffres du RICA nous donnent une augmentation de cette sole de 5 ha sur la période. Cette constatation est principalement due à une superficie déjà élevée dans notre échantillon de maïs fourrage par exploitation (près de 15 ha en 92). Contrairement à ce que pouvait donc nous montrer l'analyse du RICA (augmentation de 50% de la surface en maïs sur la période et sur la région), sur notre échantillon, la possibilité de bénéficier d'une aide financière au maïs ensilage n'a pas incité les éleveurs à augmenter cette culture dans leur assolement. Cette superficieensemencée en maïs semble suffisante pour le cheptel et les éleveurs ont plus tendance à augmenter l'assolement en SCOP (Cf. ci dessous).

Quant à la prairie permanente, avec un peu plus de 3 ha supplémentaires en moyenne, elle gagne deux points pour atteindre 24 % de la surface en herbe. L'analyse sur le RICA révèlent en général, sur la région, plus de surface en prairie naturelle que notre échantillon (17 ha contre 11 ha).

Si nous regardons les différentes catégories d'exploitations selon la taille, nous nous apercevons que ce sont les grandes exploitations (supérieure à 80 ha) qui contribuent le plus à cette évolution. En effet, ces dernières ont augmenté fortement les surfaces moyennes de prairies naturelles et temporaires tout en gardant la même superficie en maïs alors que l'assolement des petites exploitations est resté à peu près le même que ce soit en valeur relative ou en valeur absolue. Ainsi, les entreprises agricoles qui ont le plus diminué leur part en culture de maïs dans la SAU sont celles qui ont accru le plus leur surface et ceci au profit de la surface en herbe.

Les exploitations associant la production de lait au hors sol possèdent la part la plus élevée de prairies naturelles tout en gagnant 6 points sur la période. Malgré une diminution de 1 ha en moyenne de maïs, les exploitations « lait - cultures » consacrent près de 50 % de leur assolement fourrager en maïs. Cependant, la plus grande progression en terme de valeur absolue provient des éleveurs « lait - viande ». En effet, ces derniers ont accru de 15 ha leur surface en fourrage dont 8 pour la prairie naturelle et 6 pour la prairie temporaire.

Les jeunes chefs d'exploitation consacrent une part plus importante de la SFP à la culture de maïs que les autres même si elle est en diminution. Cette dernière constatation est due à une certaine stagnation de cette culture alors que la surface en herbe (notamment la prairie temporaire) augmente de près de 13 ha en moyenne. A noter aussi que leur part en SFP dans la SAU est la plus faible, même si elle est en légère augmentation. Les jeunes exploitants ont donc une conduite plus intensive que les autres.

L'augmentation de la proportion de la surface en herbe (ou diminution de la surface en maïs fourrage) dans la SFP est principalement due à une volonté de désintensifier et de simplifier le système de production. En effet, certains exploitants regrettent même d'être entrés dans un schéma unique qui est celui de l'intensification fourragère par une production de maïs élevé dans la SFP. Ces derniers se sont retournés vers une production plus économe avec beaucoup moins de maïs. Le coût de production étant plus faible pour les prairies, ils conservent à peu près la même marge de résultat.

♦ **La conduite fourragère : une tendance à la désintensification (animaux sur la surface en fourrage)**

La réforme de la PAC incite à désintensifier les systèmes de production à facteur de densité élevé (excepté la prime au maïs fourrage). Nous avons essayé ici de voir si effectivement des éleveurs avaient extensifié ou poursuivi une trajectoire d'intensification en analysant un ratio (taux de chargement) prenant en compte le nombre d'UGB bovin présent sur l'exploitation par hectare de surface fourragère principale (nous tenons compte de la présence du maïs ensilage dans la SFP).

Passant de 1,42 à 1,36, le taux de chargement est en légère diminution sur la période (-4,2%). Cette diminution est moins marquée que celle ressortie par le RICA (-5,0% sur la région). Les exploitations à tendance intensive se retrouvent plus chez les jeunes exploitants. Un système intensif étant plus difficile à conduire qu'un système extensif et notamment en terme de charge de travail, les plus anciens optent en moyenne, pour une plus faible intensification de leur système de production que les autres.

Tableau n°12 : Degrés d'intensification fourragère selon la SAU, le type de production et l'âge de l'exploitant

	SAU 98			classification selon les catégories en 98					âge			Total
	petite	moyenne	grande	petite	lait spé	lait viandes	lait cultures	lait Hors sol	de 37 an	De 37 à 47 ans	Plus de 47 ans	
UGB/ha SFP 98	1,48	1,45	1,27	1,27	1,42	1,22	1,57	1,50	1,35	1,42	1,33	1,36
UGB/ha SFP 92	1,48	1,44	1,40	1,29	1,49	1,35	1,52	1,44	1,42	1,49	1,35	1,42
Evolution (%) 98/92	0	0,7	-9,3	-1,2	-4,7	-9,6	3,3	4,1	-4,9	-4,7	-1,5	-4,2

Source : enquête INRA- LERECO 1999

De même, même si les exploitations de plus de 80 ha en 98 étaient les moins intensives en 92, avec une chute de 10 % du taux de chargement, elles ont cherché à se désintensifier sur la période notamment par un agrandissement de leur SAU et en donnant une place plus importante à la SFP. A l'opposé, les exploitations de taille plus modeste voient ce taux stagner.

Les entreprises agricoles associant la production de lait à celle des cultures ou encore à celle du hors sol sont les plus intensives (taux de chargement supérieur à la moyenne de l'échantillon) et cette intensification a tendance à s'accroître. A l'inverse, les exploitations spécialisées en production laitière ou celles associant le lait à la viande voient ce taux diminuer (respectivement -4,7% et -9,6%). Possédant un cheptel plus important (Cf. page 75), ces exploitations sont beaucoup plus concernées par la réforme de la PAC sur la viande bovine. Ainsi, une motivation à la désintensification est la possibilité de bénéficier des primes compensatoires à la baisse des prix de la viande (Cf. conditions partie I).

◆ Une meilleure valorisation du système fourrager

La durée de fermeture des silos au printemps n'a sensiblement pas évolué sur la période et elle est souvent fonction de la quantité et de la qualité du fourrage récolté suivant les années. Il en est de même pour la durée du pâturage ou la présence au pré des vaches laitières. En effet, plus la pluviométrie au printemps est importante, plus les vaches laitières sont au pâturage et ne nécessitent pas d'apport fourrager supplémentaire. Si l'exploitant possède des terrains humides, ses vaches laitières rentreront en stabulation beaucoup plus tôt si l'hiver est humide. La majorité des éleveurs cherchent ainsi à optimiser le pâturage principalement pour une raison de coût, le pâturage étant moins cher qu'un apport de maïs ensilage par exemple. Néanmoins, des éleveurs, peu nombreux et selon leur goût, laissent toujours les vaches en stabulation quelque soit la période. En effet, possédant une installation performante pour l'irrigation des terres, ces derniers préfèrent ensémenter du maïs ou des cultures sur ces parcelles de sorte à mieux les valoriser.

Cependant quelques éleveurs ont, indépendamment des saisons, modifié cette durée d'alimentation à l'herbe au cours de la période. La combinaison du ray gras avec du trèfle blanc a été adoptée par certains pour permettre une meilleure valorisation de l'herbe en terme de durée de pâturage et de qualité. D'autres ont diminué ce temps de pâturage pour préserver ou éviter d'abîmer des nouvelles prairies. Enfin, nous pouvons trouver des exploitants ayant extensifié leur conduite fourragère par une suppression de l'alimentation à l'auge pour un pâturage plus long avec un rendement laitier et un coût de production quasiment identique.

Derrière cet aspect de diminution du coût de production, il y a aussi une volonté de diminuer la charge de travail. En effet, un pâturage plus long permet un allègement de cette charge : moins de paillage, de raclage, etc... . Ainsi, nous pouvons noter une certaine motivation de ces exploitants qui cherchent à diminuer la contrainte de travail par ce biais en évitant de plus en plus le "schéma unique d'intensification".

Ainsi, nous notons une désintensification de la conduite fourragère sur notre échantillon au même titre que notre première analyse (excepté pour l'évolution du maïs fourrage) ; le maïs, en stagnation sur la période, prend moins d'importance dans la SFP qu'en 92. Le taux de chargement (mesuré par le nombre d'UGB Bovins sur la SFP) diminue de 4 points sur la période. En outre, si les exploitants sont moins intéressés à augmenter la sole de maïs dans leur SAU (pour bénéficier encore plus des aides liées à cette culture), ils sont plus attentifs à la possibilité de bénéficier des primes sur les bovins (Bœufs, taurillons et vaches allaitantes). De plus, cette tendance à la désintensification est aussi marquée par la volonté de certains exploitants à diminuer le plus possible les coûts de production (plus d'herbe, plus de pâturage et moins de maïs) et/ou à diminuer la charge de travail (surtout pour les exploitants plus âgés).

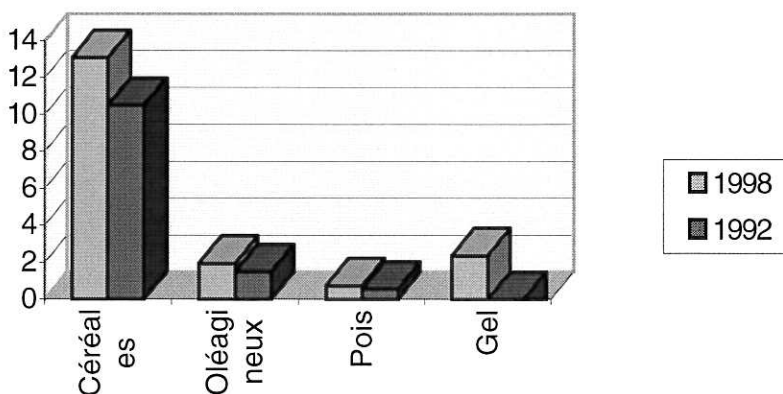
I.4. Des céréales à paille prédominant sur les oléagineux, les protéagineux.

Les **céréales à paille** constituent l'essentiel de la surface des grandes cultures. En 98, trois exploitations de l'échantillon ne produisent pas ces cultures contre 4 en 92. Malgré la baisse du prix des céréales et la contrainte de gel liée à la perception des primes compensatoires sur la SCOP, les éleveurs ont accru leur surface en céréales de 2,7 ha. La sole céréalière atteint en moyenne 13,2 ha en 98 (17,2 dans le RICA) contre 10,5 en 92 (10,0 dans le RICA), soit près de 20% (25% dans le RICA) de la sole de notre échantillon.

Globalement, nous assistons à un regain d'intérêt pour les céréales à paille (beaucoup plus prononcé dans le RICA). En effet, Elles sont d'autant plus attractives que les aides compensatoires distribuées pour cette sole sous certaines conditions d'attributions (Cf. partie I) sont élevées (comparées à la prime à l'extensification); les chefs d'exploitation ont ainsi une certaine "sécurité de revenu" même si les rendements sont peu élevés.

Mais, elles restent dans un bon nombre d'exploitations une culture indispensable. En production animale, les céréales à paille remplissent un « double rôle de fourniture d'aliments et de paille pour les animaux ». Cette deuxième raison motive certains agriculteurs à accroître leur superficie en céréales à paille en vue de limiter parallèlement les achats de concentrés et dans une moindre mesure les achats de paille. Cependant, ceci n'est vrai que lorsque le coût de production sur l'exploitation est inférieur au prix d'achat sur le marché. Or, le prix de marché des céréales a beaucoup diminué. Ainsi, la baisse des prix liée à la modification de la PAC est une motivation qui pousse certains éleveurs (peu nombreux) à ne pas faire de céréales mais à les acheter.

Graphique n°3 : L'évolution de l'assolement COP depuis 92 (en ha).



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Il aurait été intéressant d'analyser la part de **maïs grain** dans l'assolement (maïs grain + maïs fourrage). Il est cependant difficile d'analyser précisément cette évolution, du fait de la date de l'enquête et des possibilités de substitution entre le maïs grain et le maïs ensilage, selon des rendements espérés avant la récolte à l'automne. L'étude globale du maïs met en évidence une très légère réduction de 0,1 ha sur la période. Cette culture est avant tout une garantie d'affouragement des animaux, l'éleveur récoltant une partie plus ou moins importante de maïs en grain selon la quantité et la qualité d'herbe récoltée et selon l'anticipation du rendement en grain. Par ailleurs, le maïs grain est une culture à coûts de production élevés mais qui, lorsqu'elle

bénéficie de l'irrigation, permet d'obtenir des rendements réguliers et de garantir un minimum de production et un minimum de qualité. Dans notre échantillon, 8 agriculteurs ont déclaré du maïs irrigué dans leur dossier de demande d'aide PAC. En 92, ils n'étaient que 6. Deux exploitants ont donc opté pour l'irrigation sur la période, les aides supplémentaires perçues pour les cultures irriguées ont été d'autant plus une incitation à cette pratique.

Les **oléagineux et les protéagineux** sont peu cultivés par les producteurs de lait de notre échantillon. Bien sûr, nous retrouvons les exploitations combinant la production de lait à celle des cultures avec la plus grande part de ces cultures. 8 éleveurs interviewés ont produit en 98 des oléagineux contre 5 en 92. Il en est de même pour les producteurs de protéagineux. La principale motivation qui pousse ces exploitants à faire des cultures, autres que les céréales, est une plus grande souplesse dans la rotation des cultures (il est plus facile d'obtenir une culture d'orge après des oléagineux que des céréales) tout en ayant une production qui dégage une marge assez satisfaisante (notamment depuis la mise en place des aides).

◆ **Le gel : une adaptation plus ou moins contraignante**

Concernant **le gel** volontaire, aucun exploitant de l'échantillon n'est intéressé par cette pratique. La surface moyenne en gel obligatoire sur cette échantillon reste faible (2,4 ha) du fait d'un nombre encore important d'exploitants optant pour le choix de « petit producteur ». En effet, 18 exploitations ne pratiquent pas le gel.

Il existe deux principales raisons citées par les exploitants qui ont procédé à des sous-déclarations (peu nombreux dans notre échantillon), c'est à dire qui déclarent quelques hectares de maïs ou de céréales en surface fourragère et ne demandent pas d'aides compensatoires sur ces dernières :

- Des exploitants préfèrent optimiser les aides sur la production bovine qui sont dépendantes du taux de chargement bovin (UGB bovins / SFP). Ainsi, en augmentant la surface fourragère principale déclarée par l'apport de surface en maïs ou en céréales, ils diminuent leur taux de chargement. Un éleveur a ainsi pu obtenir un taux inférieur à 1,4 UGB/ha et a pu bénéficier des primes complémentaires d'extensification bovines. Ces primes perçues permettent une rémunération globale plus élevée (marge et primes) et supérieure aux primes laissées par les surfaces en COP qui auraient pu en bénéficier.
- Certaines exploitations (intensives), avec une alimentation fourragère assez étendue, ont préféré ne pas geler pour continuer à assurer une sécurité alimentaire au troupeau laitier ou encore au cheptel bovin viande.

L'obligation de geler une partie des terres chez les gros producteurs n'a pas été très gênante pour le développement de leur exploitation pour une majorité des exploitants. En effet, différentes adaptations ont été faites : certains ont gelé les mauvaises terres, d'autres ont refait leurs prairies (pour pouvoir les utiliser à nouveau après la date limite de début septembre) tout en bénéficiant de ces primes « gel », ou encore ont abaissé cette contrainte par du gel industriel.

Cependant, tous les exploitants n'ont pas les mêmes opinions, il y a ceux qui estiment :

- avoir un manque à gagner et qu'ils pourraient mettre en place d'autres cultures,
- être contraints d'acheter de la paille alors que des céréales cultivées à l'emplacement du gel suffiraient pour combler cette nécessité,
- supporter un taux de gel trop important.

Globalement, nous assistons à un regain d'intérêt pour les cultures, et notamment pour les céréales à pailles. La réforme de la PAC dans ce secteur a eu un effet levier sur certaines exploitations qui ont cherché à optimiser les aides céréales par un agrandissement de la surface en culture. Cependant, la mise en culture d'oléagineux et de protéagineux est surtout liée à une volonté de simplifier les rotations pour les parcelles labourables. Concernant l'obligation de gel des terres, même si elle est mal perçue, les exploitants ont su saisir des opportunités d'adaptation (gel sur les mauvaises parcelles,...).

II. L'évolution des systèmes de production et de la conduite de la production laitière

Après avoir identifié les différents éléments d'adaptation au niveau de la SAU et de l'assolement, nous allons, dans le paragraphe suivant, montrer en quoi l'adaptation des exploitations laitières à la modification de leur environnement s'est faite au sein des différents systèmes de production.

II.1. Des systèmes de production en mutation

Tableau n°13 : nombre d'exploitation selon les catégories en 92 et 98

Nombre d'exploitation	1998					
	Petites spécialisées	lait Spécialisées	Lait-viande	Lait-cultures	Lait- hors sol	Total
Petites spécialisées	6	1	2			9
Spécialisées lait	1	9	3	1		14
Lait- viande		1	3	4		8
Lait- cultures				1	2	3
Lait- hors sol			1	1	4	6
Non réponse			1			1
Total	7	11	10	7	6	41

Source : enquête INRA- LERECO 1999

◆ Des petites exploitations spécialisées ayant un produit brut total en hausse

Les exploitations ayant un produit brut total inférieur à 450 000 F sont moins nombreuses qu'en 1992 ; sur les 9 classées initialement comme « petites », 1 a augmenté son potentiel lait tout en restant spécialisée dans l'activité laitière alors que deux autres ont augmenté leur chiffre d'affaires vers la viande bovine. Néanmoins, une exploitation a vu son produit brut total diminuer sur la période étudiée passant ainsi en dessous des 450 000 francs.

Par ailleurs, ces exploitations ont accru de 20% la part en lait qui atteint ainsi 72 % du produit brut total, la part des végétaux stagnant autour des 10 %.

◆ **Moins d'exploitations spécialisées en 98**

Sur les 14 exploitations initialement spécialisées en production laitière, seulement 9 se sont maintenues dans leur catégorie. L'évolution est beaucoup plus marquée que celle du SCEES où la catégorie « spécialisées » avait "seulement" perdu 14 % de ses effectifs. En effet, 3 exploitations ont opté pour une diversification vers la production de viande bovine et une s'est orientée un peu plus vers les cultures. Cependant, les exploitations restantes conservent leur part de lait dans le produit brut totale autour de 70% en moyenne.

◆ **Des exploitations diversifiées de plus en plus tournées vers les cultures**

Seulement 3 exploitations laitières avaient une activité agricole associant la production de lait et les grandes cultures en 92. Cependant, aujourd'hui, elles sont au nombre de 7. Dans notre échantillon, cette évolution provient surtout des éleveurs qui associaient en 1992 la production de lait à celle de la viande bovine. En d'autres termes, 1 exploitation sur 2 de type "lait- viande" de notre échantillon associe de plus en plus les grandes cultures pour la vente aux productions bovines. Comparée aux données du RICA, cette constatation semble être spécifique à notre échantillon (cf. titre I)

◆ **Des évolutions plus ou moins marquantes chez les éleveurs de type « lait - hors sol ».**

Parmi les éleveurs enquêtés, certains, orientés vers les productions de lait et de cultures ont choisi de se diversifier vers la production de hors sol (souvent la volaille). Néanmoins, ce choix s'est souvent fait par contrainte. En effet, cette diversification s'est faite lors de l'installation d'un jeune exploitant qui se devait d'apporter une production supplémentaire pour pouvoir s'installer. D'autres, s'estimant bloqués de "tous les côtés" (pas de quota ou de terres supplémentaires) et subissant la chute des cours, pour maintenir un revenu suffisant ont été dans "l'obligation" de construire ou d'agrandir un bâtiment hors sol.

A l'inverse d'autres ont opté pour une diminution, voire l'abandon de cette activité au profit de la viande bovine ou bien encore au profit des cultures. Cette diminution du poids du hors sol s'est faite notamment par un départ en retraite d'un exploitant. La charge de travail devenant trop importante pour les ou l'éleveur(s) restant(s) et parce que ce(s) dernier(s) le préfér(ait), la décision d'abandonner cette production a été rapide.

Sur notre échantillon, un point important est à noter en ce qui concerne les éleveurs qui associent le lait au hors sol. L'évolution de cette dernière production sur la période ne s'est pas faite par goût de l'éleveur pour cette production, mais beaucoup plus par contrainte. S'ils avaient eût un choix à faire entre une augmentation de la production laitière et une diversification vers le hors sol, la spécialisation vers le lait se serait faite dans tous les cas rencontrés. La motivation reste à établir mais l'importance du risque dans les productions de porcs et de volailles (cf. les dernières crises) qui s'oppose à la régularité des recettes de lait, les liens de dépendance qu'impliquent le hors sol vis à vis des partenaires de la filière et peut être la mauvaise image du hors sol (atteintes à l'environnement) sont les éléments essentiels d'explication.

◆ **Cependant, des exploitations n'ont pas ou peu changé leur spécialisation ou leur diversification.**

Cette constatation se vérifie à peu près dans toutes les catégories de production avec tout de même une évolution un peu plus marquée pour les producteurs « lait - viande » et « lait-élevage - cultures ». Cependant, ci ces derniers n'ont pas véritablement changer leur système de production, ils ont cherché à modifier la conduite de leur système.

◆ **Un seuil réglementaire de production de lait sans conséquence sur l'orientation de la production.**

Le seuil de 120 000 litres de lait pour bénéficier des primes vaches allaitantes n'ont pas incité les exploitants à limiter leur atelier lait ou à ne pas l'augmenter. En effet, la plupart sont bloqués par un petit quota ou alors ils l'ont très largement dépassé. Des éleveurs qui bénéficient de cette prime auraient préféré avoir moins de VA et un quota plus élevé mais ils n'ont pas eu cette possibilité alors que d'autres ne sont pas du tout intéressés par cette production de viande bovine.

Ainsi, « coincés » par leur quota laitier et poussés par leur dynamisme, les producteurs de lait, au-delà de la recherche de quotas supplémentaires, ont surtout cherché à se diversifier notamment vers les productions de viande et de céréales. Par ailleurs, le recours à une production de hors sol se fait quasiment par obligation, la régularité des recettes de lait étant largement préférée à un revenu instable (comme c'est le cas pour les productions de porcs ou de volailles).

II.2. La production laitière

Sur l'échantillon, le quota laitier moyen disponible pour les exploitations dépasse les 200000 litres. Ce dernier est d'ailleurs en augmentation sur la période avec un taux de croissance de près de 10% mais ramené à l'UTA, ce niveau est en stagnation du fait d'une main d'œuvre agricole par exploitation en hausse. Ce niveau moyen est tout de même très supérieur à celui donné par le RICA (177 888 litres par exploitation laitière). En effet, dans notre échantillon, nous avons enquêté des exploitations ayant un quota supérieur à 200 000 litres plus que ce que nous le souhaitions au départ en raison de la difficulté d'obtenir l'accord des intéressés pour un interview.

L'augmentation de quota s'est surtout faite par une acquisition de droit à produire avec une location ou un achat de terres. Dans l'ensemble, ce sont des exploitations disposant de petits quotas qui perçoivent un litrage supplémentaire. Ainsi, ce sont les petites exploitations laitières spécialisées qui ont le plus bénéficié d'attributions mais en moyenne très faibles. Cependant, avec un quota moyen déjà élevé en 92, quatre exploitations « lait - viande » ont augmenté leur quota laitier de plus de 60 000 litres.

Tableau n°14 : Niveau et modalité d'accroissement des quotas selon les catégories d'exploitation en 92

catégories en 92	litres moyens	Acquisition	Attribution	Stabilisation	total
petites	quota 92	113 300	114 500	119 300	115 167
	accroissement du quota	41 633	8 075	-	17 466
	accroissement du quota/UTA	31 302	6 460	-	14 316
	nombre d'exploitations	3	4	2	9
spécialisées	quota 92	208 500	-	270 630	252 879
	accroissement du quota	29 250	-	-	8 357
	accroissement du quota/UTA	12 814		-	- 2 008
	nombre d'exploitations	4	0	10	14
lait viande	quota 92	234 000	369 000	193 500	237 750
	accroissement du quota	63 750	13 000	-	33 500
	accroissement du quota/UTA	10 633	- 36 667	-	2 185
	nombre d'exploitations	4	1	3	8
lait cultures	quota 92	92 000	-	157 750	135 833
	accroissement du quota	123 000	-	-	41 000
	accroissement du quota/UTA	46 241		-	14 008
	nombre d'exploitations	1	0	2	3
lait -hors sol	quota 92	-	187 000	131875	165 550
	accroissement du quota	-	45 900	-	14 467
	accroissement du quota/UTA		- 16 515	-	- 3 230
	nombre d'exploitations	0	2	4	6
total	quota 92	183 492	171 571	212 614	197020
	accroissement du quota	51 658	19586	-	20 658
	accroissement du quota/UTA	21 723	- 6 873	-	3 154
	nombre d'exploitations	12	7	22	41

Source : enquête INRA- LERECO 1999

La variation du quota laitier est ainsi fortement corrélée à la variation de la taille de l'exploitation ; plus les exploitations disposent de surface, plus elles possèdent un quota élevé et ceci s'accroît sur la période. En effet, les exploitations de grande taille (supérieures à 80 ha) voient leur quota moyen croître de plus de 20% alors que les exploitations de taille plus modeste (- de 40 ha) n'ont qu'une légère augmentation de leur quota (+2,2 %) tout comme celles de taille moyenne (+ 5,5%). Cette constatation est aussi vérifiée si nous calculons le quota par UTA. Cependant, par rapport à la main d'œuvre agricole disponible sur l'exploitation, les grandes exploitations disposent d'un droit à produire plus faible que les autres.

Tableau n°15 : Evolution du quota moyen par exploitation selon leur superficie

en litres	- de 40 ha	de 40 à 80 ha	plus de 80 ha	Total
Quota 98	167 500	208 704	256 023	217 678
Quota 92	163 833	197 831	210 961	197 019
Evolution (%)	2,2	5,5	21,4	10,5
Quota/UTA 98	134 000	137 305	123 682	131 926
Quota/UTA 92	131 066	133 670	119 864	128 770
Evolution (%)	2,2	2,7	3,2	2,5

Source : enquête INRA- LERECO 1999

L'augmentation est plus élevée pour les exploitations dont les chefs d'exploitation est plutôt jeune. En effet, lors d'une installation, un jeune peut bénéficier plus facilement d'une attribution de quota. Néanmoins, le volume disponible par UTA croît moins vite que pour les autres catégories car l'apport de quota, proportionnellement à la main d'œuvre supplémentaire, est souvent très faible.

Tableau n°15 bis : Evolution du quota moyen par exploitation selon l'âge du chef exploitant

en litres	- de 37 ans	De 37 à 47 ans	Plus de 47 ans	Total
Quota 98	262 171	192 735	196 623	217 678
Quota 92	222 878	180 821	186 615	197 019
Evolution (%)	+17,6	+6,6	+5,4	10,5
Quota/UTA 98	140 198	124 345	128 511	131 926
Quota/UTA 92	139 298	120 547	124 410	128 770
Evolution (%)	0,6	3,2	3,3	2,5

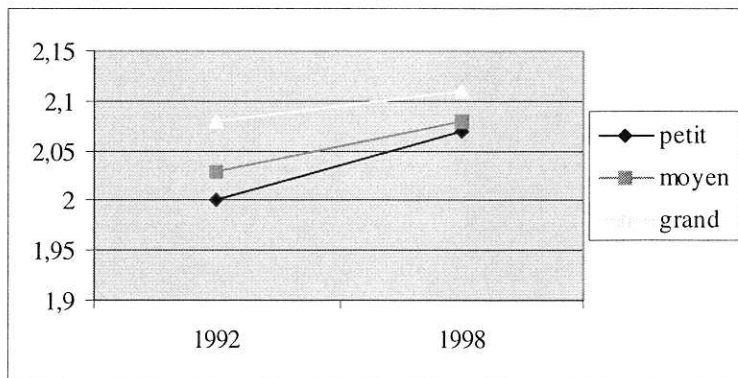
Source : enquête INRA- LERECO 1999

◆ Un prix plus élevé

Le prix moyen annuel du litre de lait payé aux éleveurs s'élève en 98 à 2,088 Francs et est en légère hausse (+2,8%) depuis 92. Les exploitants transformant leur lait ou effectuant de la vente directe (peu nombreux dans l'enquête) vendent leur lait au même prix moyen (en 98) que les autres producteurs (du fait d'un faible pourcentage en vente directe (5%)) mais celui-ci est en stagnation depuis 92. Néanmoins, un producteur avait en 92 plus du quart de sa production en vente directe et bénéficiait ainsi d'un prix moyen largement supérieur aux autres (2F30 contre 2F03). Si le prix payé au producteur ne se différencie pas ou peu avec la taille (SAU) de l'exploitation, il est différent suivant le type de production, le statut de l'exploitation, le cheptel et la classe d'âge. En effet, les exploitations qui associent à la production de lait la production de hors sol, se distinguent des autres catégories avec un prix très nettement supérieur à la moyenne de l'échantillon (2,13 Francs) tout en gagnant 8cts sur la période 92-98. Cependant, même si elles restent en dessous de la moyenne, ce sont les petites exploitations qui voient leur litre de lait payé avec la plus forte hausse (+9cts). A noter aussi que les exploitations spécialisées qui avaient déjà un prix du lait assez élevé en 92 (2,07 F) et malgré une augmentation de 2,5cts seulement, perçoivent toujours un paiement supérieur à la moyenne. Les EARL, avec un prix moyen de 2,10 francs en 98, ont un prix plus faible qu'en 92 alors que les exploitations individuelles gagnent près de 9 cts par litre de lait. Comme au début de la période étudiée, les jeunes chefs d'exploitation, avec un prix de 2,10 francs en 98, perçoivent le paiement le plus élevé. Ces derniers auraient donc un lait de meilleure qualité que les autres (on suppose ici que le prix ne varie pas en fonction des laiteries). De plus, le prix du lait est corrélé positivement avec la taille du troupeau.

Ainsi, le prix du lait serait probablement fonction de la qualité et des quantités livrées. En tenant compte de cette dernière remarque et de la motivation des exploitants enquêtés, nous constatons, sur la période étudiée, une recherche continuelle pour l'amélioration de la qualité du lait (cf. paragraphe suivant).

Graphique n°4 : Evolution du prix du lait en fonction du cheptel laitier



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Ainsi, les exploitations à petits quotas perçoivent plus facilement un droit à produire supplémentaire que les autres (Ils sont par ailleurs prioritaires). Cependant, plus de 40% des exploitations qui « reçoivent » des droits à produire supplémentaires sont diversifiées, elles recherchent donc aussi cette « régularité de revenu ».

II.3. Le cheptel bovin

◆ Un cheptel de vaches laitières en légère augmentation sur la période

Composé essentiellement de vaches Prim'Holstein (plus de 70 % en 98 comme en 92), le troupeau laitier sur cet échantillon est en légère hausse depuis 92 (+2 vaches laitières en moyenne par élevage) atteignant ainsi un effectif moyen égal à celui de la moyenne régionale (32,6 têtes selon le RICA 97). Néanmoins, cette croissance est proportionnellement plus faible que celle des quotas (6% pour le cheptel contre 10% pour la production) du fait d'une hausse de rendement laitier par vache (9% sur l'échantillon). En effet, certains exploitants ayant reçu une petite attribution de quota, n'ont pas pour autant augmenté leur cheptel.

Nous retrouvons les exploitations disposant d'une forte SAU possédant en moyenne un plus grand nombre de vaches laitières que les autres, les exploitations où l'exploitant est plutôt assez jeune (moins de 37 ans). Par ailleurs, c'est dans les « grandes exploitations » que l'augmentation en tête est la plus forte (+ 5 VL en moyenne). Malgré une croissance supérieure à la moyenne, les « petites exploitations laitières » ayant un chiffre d'affaire inférieur à 450 000 francs ont à leur disposition un troupeau laitier beaucoup plus faible que l'ensemble de l'échantillon. Avec plus de 38 vaches laitières en moyenne, les exploitants spécialisés bénéficient en moyenne du cheptel le plus important. Par ailleurs, il est normal de retrouver les exploitations sociétaires avec le plus gros cheptel puisqu'ils ont les plus gros quotas, mais il faut alors tenir compte du nombre de la main d'œuvre si l'on veut établir des comparaisons.

Tableau n°16 : Evolution du cheptel de vaches laitières selon la SAU, le type de production et le statut de l'exploitation

En têtes	SAU 98			catégories d'exploitations en 98					Statut 98			Total
	petite	moyenne	grande	petite	lait spé	lait viande	lait cultures	lait Hors sol	Ind	GAEC	EARL	
VL en 92	25.5	30.4	33.7	20.7	38.0	27.5	35.7	28.5	25.0	41.3	35.0	30.7
VL en 98	24.2	31.3	38.7	23.7	38.7	30.4	36.0	31.3	26.0	45.1	35.8	32.6
Evolution (%) 98/92	-5.1	2.9	14.8	14.5	1.8	10.5	0.8	9.8	4.0	9.2	2.3	6.2

Source : enquête INRA- LERECO 1999

◆ Un cheptel bovin viande peu important dans notre échantillon

Avec 66,7 UGB bovins moyens par exploitations en 98, nous nous situons légèrement en dessous de la moyenne régionale (74,7 dans le RICA) alors qu'en 92, nous avons quasiment la même chose (58,7 contre 55,6 UGB bovins)

Sur l'échantillon, l'effectif moyen vaches allaitantes est en hausse de près de 3 têtes alors que celui des taurillons est en diminution de 1,4 tête en moyenne (principalement dû à un éleveur qui a arrêté la production de taurillons sur la période). Cependant, si nous ne prenons en compte que les exploitations possédant des vaches allaitantes, nous nous situons légèrement en dessus de la moyenne régionale (23,4 têtes contre 18,8 en 97 selon le RICA) mais avec une croissance moyenne plus faible sur la période (5 têtes contre près de 7). Par ailleurs, le nombre moyen de bœufs par élevage est aussi en légère hausse en gagnant plus d'une tête en moyenne par exploitation.

Le cheptel bovin viande semble être corrélé avec la SAU. En effet, plus la SAU moyenne est importante, plus les effectifs moyens sont élevés. A noter aussi que la croissance du cheptel vaches allaitantes est plus élevée dans les exploitations dont le responsable est plutôt jeune et dont la production de lait est associée à celle de la viande. Quelques éleveurs plus âgés, préférant se consacrer à leur production actuelle (le lait), ne sont pas vraiment intéressés par la production de viande bovine. Là encore, les GAEC disposent du cheptel moyen le plus élevé du fait d'une disponibilité en main d'œuvre qui est, elle aussi, plus importante que pour les autres.

Tableau n°17 : Evolution du cheptel bovin viande selon la SAU, le type de production et le statut de l'exploitation.

En têtes	SAU 98			catégories d'exploitation en 98					Statut 98			Total
	petite	moyenne	grande	petite	lait spé	lait viande	lait cultures	lait Hors sol	Ind	GAEC	EARL	
VA en 92	0.0	2.8	8.2	2.1	0.4	13.9	0.0	1.7	3.4	8.5	0.5	4.1
VA en 98	0.7	4.7	13.5	4.0	0.0	18.6	0.6	10.7	7.0	12.0	0.0	6.9
Evolution (%) 98/92	-	67.9	64.6	90.5	-100	33.8	-	629.4	205.9	41.2	-100	68.3
Taurillons en 92	0.0	4.2	18.8	0.0	4.7	16.0	11.4	7.5	3.3	14.0	15.0	8.2
Taurillons en 98	1.7	4.4	13.2	0.0	4.9	13.3	10.9	2.5	3.9	12.5	8.0	6.8
Evolution (%) 98/92	-	4.8	-29.8	-	4.2	-16.9	-4.4	-66.7	18.2	-10.7	-46.7	-17.5

Source : enquête INRA- LERECO 1999

Le cheptel bovin lait croit relativement peu sur la période (+2têtes) tout comme le cheptel bovin viande (+8 têtes). Par ailleurs les grandes exploitations disposent des cheptels les plus élevés et inversement.

II.4. La conduite laitière : une augmentation du rendement et une diminution du coût par litre de lait

◆ Un rendement laitier en hausse sans véritable volonté de l'augmenter.

Les chiffres du rendement moyen en lait produit par vache laitière (sur une année civile) sont souvent issus du contrôle laitier. Cependant, quelques éleveurs nous ont donné une estimation de leur rendement qui peut donc être moins précis. Dans notre échantillon et sur la période étudiée, ce rendement par vache laitière s'est accru de plus de 9% passant de 6850 litres à près de 7500 litres en 98 (en litre de lait standard). Cette croissance est vérifiée dans les différentes catégories de notre échantillon selon des proportions quelques peu différentes. En effet, les exploitants qui associent la production de lait à celle du hors sol ont augmenté leur rendement de près de 13% alors que la catégorie « lait - viande » atteint une croissance d'environ 5%. Se consacrant en grande majorité à la production laitière, les exploitations « spécialisées » ont les rendements les plus élevés.

Tableau n°18 : Evolution du rendement laitier par VL selon le type de production et l'âge de l'exploitant

En litres	Catégories des exploitations en 98					âge de l'exploitant			Total
	petite	lait spé	lait viandes	lait cultures	lait Hors sol	Moins de 38 ans	De 38 à 46 ans	Plus de 46 ans	
Rdt/VL 92	6114	7517	7044	6972	6972	6944	6980	6637	6859
Rdt/VL 98	6747	8237	7416	7858	6650	7679	7394	7375	7485
Evolution (%) 98/92	10.3	9.5	5.3	12.7	-4.6	10.6	5.9	11.1	9.1

Source : enquête INRA- LERECO 1999

Cette évolution est principalement due aux choix génétiques (choix des laitières et choix du taureau) effectués par le responsable de l'atelier lait. Une autre cause principale de cet accroissement du rendement laitier est l'influence de l'apport alimentaire. En effet, le concentré apporté par vache laitière est souvent dépendant de la stratégie adoptée par l'exploitant. Un meilleur apport alimentaire en terme de qualité permet de diminuer la quantité tout en ayant des rendements plus élevés. L'objectif pour un bon nombre d'exploitants est donc de diminuer ce coût avec une recherche de la meilleure qualité possible de l'apport alimentaire et notamment de l'apport de la ration de base, c'est à dire l'aliment fabriqué sur l'exploitation (en particulier le maïs ensilage, le foin et les céréales). Une distribution régulière et constante sur toute l'année de cette ration est pour certains éleveurs une cause essentielle de cet accroissement de rendement en lait sur leur exploitation.

Globalement, les exploitants ont tendance à diminuer l'apport de concentrés par tête sur la période avec un coût de concentré par vache laitière en légère diminution. Cependant,

toutes les catégories ne suivent pas la même évolution. En effet, les exploitations associant la production de lait à celle du hors - sol voient leur coût de concentré augmenter de plus de 30%. Par opposition, l'effort le plus important de maîtrise des coûts est réalisé par la catégorie « lait-viande » (diminution de 20%).

Néanmoins, les exploitants qui ont vu leurs rendements diminuer l'expliquent principalement par une réduction de l'intensité de production (diminution du concentré compensée par une valorisation de la ration de base) ou encore par un manque de temps consacré à la surveillance du troupeau laitier. La difficulté sentimentale de se séparer de certaines vaches alors trop âgées pour un rendement de lait satisfaisant est encore présent chez certains chefs exploitants.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que l'évolution du rendement laitier sur notre échantillon est indépendante de la SAU disponible par exploitation ou encore de l'âge du chef d'exploitation.

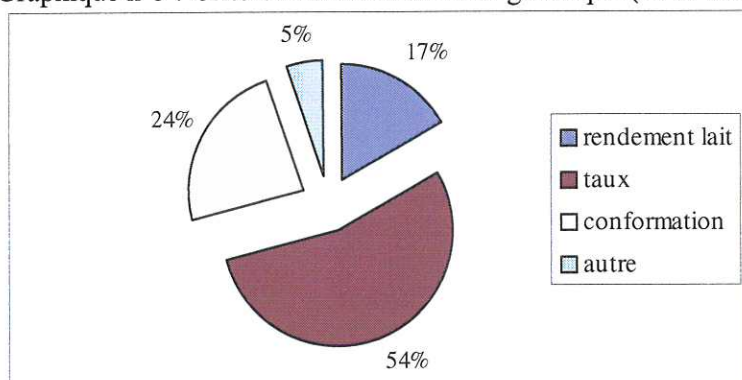
En observant les différentes classes d'âge, nous nous apercevons que les chefs d'exploitation plutôt âgés disposent d'un quota plus faible que la moyenne, ont des rendements un peu plus faibles et ont un coût de production légèrement plus élevé. Il semblerait que ces exploitations soient donc moins performantes que les autres.

◆ Un choix génétique de moins en moins tourné vers la productivité.

Les principaux critères pour l'amélioration génétique ou le choix du taureau ont beaucoup évolué depuis 92, surtout chez les jeunes exploitants. En effet, la plupart des exploitants de l'échantillon ne recherchent plus l'accroissement de la quantité produite par vache laitière mais plutôt l'amélioration des taux et notamment celui du taux protéique. Ils estiment avoir atteint un rendement suffisant et qu'il faut donc chercher à améliorer d'autres critères.

Le choix de l'amélioration de la conformation de la vache et notamment de la mamelle sont aussi très importants (valorisation de la réforme, réduction du temps de traite...). Ces critères de choix ont pu aussi évoluer en fonction de la stratégie adoptée par l'exploitant. En effet, certaines exploitations « lait - viande » se retournent plus facilement vers des taureaux pouvant associer la qualité du lait avec la possibilité d'obtenir un veau plus favorable à la production de viande bovine. D'autres exploitants, plus orientés à l'origine vers des croisements se sont réorientés vers une race pure afin de faciliter le système.

Graphique n°5 : Critères orientant le choix génétique (en % de réponses données)



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Les autres exploitants, d'âge moyen supérieur à l'ensemble de l'échantillon et n'ayant pas changé leurs façons de choisir ces critères pensent avoir atteint un rythme de croisière satisfaisant et ne pensent pas le modifier à court terme. Parmi eux, nous retrouvons les exploitants sans véritables critères bien particuliers mais aussi, ceux optant pour un choix du taureau selon la vache à inséminer, c'est à dire : au cas par cas.

◆ **Pour le renouvellement des laitières : une même et unique stratégie.**

En effet, une grande majorité des exploitants laitiers élèvent toutes leurs génisses afin d'éliminer les vaches plus anciennes et moins productives. Suivant les années, des éleveurs sont dans l'obligation d'acheter quelques génisses supplémentaires afin d'effectuer un renouvellement satisfaisant de leur cheptel en particulier si le pourcentage des mâles est élevé dans l'ensemble des vêlages. Peu d'éleveurs n'en élèvent qu'un minimum suffisant préalablement bien choisi pour leur renouvellement et encore moins en engraisent une partie pour la viande.

Les veaux mâles sont vendus dans les exploitations n'associant pas la production de viandes à celle du lait. Sinon, il sont conservés dans l'optique d'une production de viande bovine (taurillons ou bœufs).

◆ **Fidélité vis à vis de la laiterie, mais quelques producteurs vigilants.**

Concernant la vente de lait, très peu d'exploitants ont opté pour un changement de laiterie ou de coopérative. Quelques cas particuliers ont été rencontrés :

- des éleveurs ont changé de laiterie sur la période pour obtenir plus facilement un quota assez élevé,
- d'autres, ayant certaines difficultés de négociation notamment pour le paiement du lait, ont préféré changer de laiterie pour obtenir des facilités de paiement.
- si certains travaillent toujours avec la même laiterie, ils font jouer de plus en plus le côté commercial de la vente du lait. En effet, lors de certains litiges sur la qualité du lait (taux cellulaires), ils essaient de négocier en argumentant que les pénalités imposées sont trop sévères compte tenu de la régularité de l'ensemble du lait livré en terme de qualité.

◆ **Toujours les mêmes partenaires pour le conseil ...**

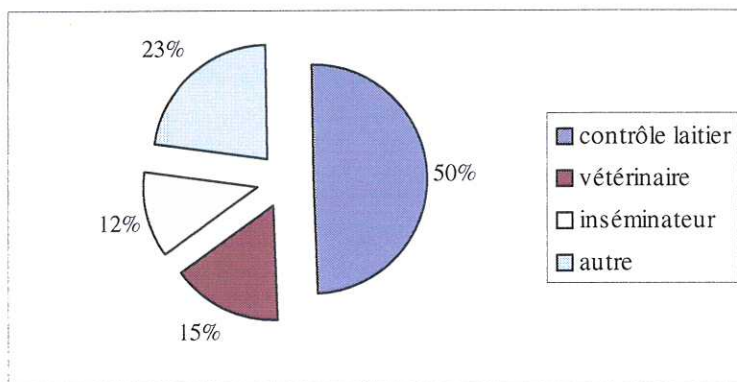
Les exploitants enquêtés sont nombreux à être adhérents au contrôle laitier. Cela s'est fait en général dès la création. Outre l'obligation de devenir adhérent au contrôle laitier pendant au moins 5 années consécutives à l'installation (pour l'obtention d'emprunts bonifiés), d'autres causes peuvent être constatées.

En effet, beaucoup d'exploitants auraient pu abandonner cette adhésion. Cependant, une des principales raisons concernant cette fidélité concerne la performance du troupeau mesuré par cet organisme. L'exploitant, avec l'aide du contrôleur laitier, obtient les informations nécessaires sur la conduite de son troupeau à adopter afin d'obtenir la meilleure qualité hygiénique du lait en terme de taux, de cellules et de quantité. Le contrôleur laitier est la principale personne, à qui les producteurs de lait de l'échantillon ont fait appel pour les conseils relatifs à l'élevage bovin. D'autres personnes interviennent cependant pour ces conseils suivant la nature du service demandé :

- l'inséminateur,
- le vétérinaire (notamment pour les exploitations « lait - viande »),
- le technicien du GDS ou GDA,
- le voisinage.

D'autres, beaucoup plus autonomes, ne font pas beaucoup appel à l'extérieur : "l'acquisition d'expériences est le meilleur conseil". Ceci est d'autant plus vrai pour les exploitations dont la gestion semble plus simple notamment pour les systèmes extensifs où les problèmes rencontrés sont moins nombreux ou encore pour les exploitations de petite taille.

Graphique n°6 : Sources des conseils relatifs à l'élevage bovin



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Si nous prenons en compte le prix moyen payé au producteur en 98 comme critère de qualité du lait, les exploitants demandant conseil à plus d'un organisme obtiennent de meilleurs résultats que les autres, suivis de près par ceux qui obtiennent des renseignements du contrôle laitier.

Sur la période, peu d'exploitants ont changé la source d'acquisition des conseils relatifs à l'élevage bovin. Si il y a eu certaines modifications, cela s'est fait par choix individuel. Des exploitants ont abandonné le contrôle laitier parce que les conseils apportés ne leur servaient pas ou peu, alors que d'autres ont diminué ce service en raison de l'acquisition d'expériences. A l'inverse, nous retrouvons des éleveurs faisant de plus en plus confiance à leur technicien notamment pour un appui technique complémentaire concernant une production de viande sous « label ». Ils obtiennent en moyenne de meilleurs résultats qualitatifs qu'en 92 avec une croissance du prix du lait payé supérieure à la moyenne de l'échantillon passant ainsi de 2,02 à 2,10 francs le litre.

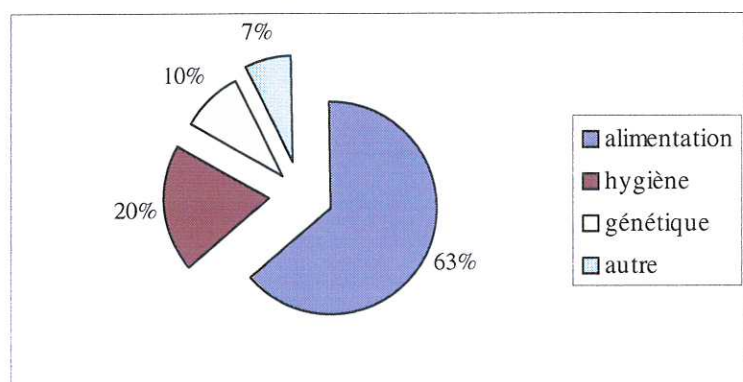
◆ ... mais des motivations différentes pour l'appui technique.

En matière technique, les principales préoccupations des éleveurs sont multiples. A l'origine, centrés sur une amélioration génétique, les exploitants visent de plus en plus une amélioration de l'alimentation du troupeau, via la production fourragère et une amélioration de l'hygiène du troupeau, via les mises aux normes, totales ou partielles. Quelques exploitants sont toujours axés sur la génétique, souvent par goût et motivation de l'éleveur ou encore pour permettre la vente de génisses de bonne origine. Certains n'ont pas de critères bien particuliers puisqu'ils évoquent la présence de résultats satisfaisants sur leur exploitation. Cependant , là

encore, en tenant compte du prix payé au producteur, ceux qui évoquent simultanément plusieurs critères ont des résultats supérieurs à la moyenne. Les exploitants orientés vers l'amélioration de l'alimentation du troupeau ont des résultats plus faibles que l'ensemble de l'échantillon et en stagnation sur la période.

◆ **La maîtrise des coûts de production passe essentiellement par une diminution de la charge alimentaire.**

Graphique n°7 : Principaux critères cités pour la maîtrise des coûts de production.



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Les principaux moyens utilisés pour maîtriser le coût unitaire production du lait sont l'alimentation et l'hygiène du troupeau. Nous obtenons une corrélation assez nette entre les éleveurs préoccupés par l'amélioration de l'alimentation du troupeau ou la production fourragère et ceux qui cherchent à maîtriser le coût de production unitaire du litre de lait par l'alimentation. Certains évoquent une certaine extensification avec un allongement de la durée de pâturage ou encore une meilleure valorisation des déjections animales, via les mises aux normes. La génétique peut encore être source d'une diminution du coût unitaire du litre de lait.

Sur notre échantillon, nous pouvons remarquer un effort assez prononcé des éleveurs sur la diminution de l'apport de concentré par vache laitière. En terme de coût, excepté pour les élevages associant le lait au hors sol, les différentes catégories d'exploitations ont vu leur charge de concentré par litre de lait diminué de 6 % pour les « petites exploitations spécialisées » et 15 % pour celles associant la production de lait à la viande.

Cependant, il est nécessaire de tenir compte de la chute du prix des céréales mais en termes de quantité de concentré apportée par vache laitière annuellement, nous observons aussi une diminution de l'ordre de 6 % en moyenne. Cette constatation est beaucoup plus prononcée pour les exploitations mixtes (-15%). Par contre, les élevages possédant une production de hors sol ont augmenté cette quantité de 16%.

De plus, cette constatation est d'autant plus marquée que l'exploitation est de superficie importante. En effet, les éleveurs possédant plus de 80 ha en 98 ont accentué leur effort sur cette diminution qui s'élève à près de 20% en terme de valeur relative et de 6 % en terme de valeur absolue.

Les exploitants d'âge moyen sont les plus dynamiques en diminuant leur coût de concentré de 15 % sur la période et de 13 % en terme de quantité.

♦ **L'hygiène et la santé du troupeau : une préoccupation de plus en plus importante.**

Les aspects sanitaires auxquels les exploitants font le plus attention regroupent tout un ensemble d'éléments ;

- nettoyage de la salle de traite,
- paillage de la stabulation,
- raclage de la stabulation,
- vêlage des vaches laitières ou génisses.

Ainsi, le bien - être du troupeau ne peut être que mieux respecté et il fait lui - même sa propre prévention contre les maladies les plus fréquentes. De plus l'accent est souvent mis sur la lutte préventive contre les mammites et d'autres maladies infectieuses comme les leucocytes.

Le nombre de vaches laitières atteintes de « mammites inguérissables » est variable suivant l'importance du troupeau ou encore selon le type de bâtiment qui sert au logement des vaches laitières. En effet, nous trouvons une corrélation positive entre les exploitations possédant les plus grands cheptels laitiers et celles dont le nombre de mammites annuelles par troupeau est élevé. Cependant, sur la période étudiée, il est difficile de donner une évolution de cet aspect d'autant plus que le chiffre donné par l'exploitant est souvent une estimation et qu'il lui est difficile de se souvenir de l'information en 1992. Certes, certains exploitants ont pu observer de mauvaises années concernant cette maladie mais sur la période étudiée, nous obtenons une stabilité du nombre de vaches atteintes par ce fléau.

Aucun exploitant de l'échantillon n'est engagé dans la lutte pour l'hygiène du lait par le Code Hygiène Européen et peu sont prêts à s'y engager dans le court terme. Ils « attendent » d'effectuer la mise aux normes pour pouvoir rentrer dans de bonnes conditions dans cette procédure. Certains estiment cependant appliquer une grande partie de ces prescriptions et essaient de faire le maximum alors que d'autres font juste le minimum nécessaire au niveau des normes de qualité du lait.

Le rendement lait par vache laitière est en légère hausse sur la période. Pourtant, contrairement au début des années 90, la recherche optimale de la productivité n'est plus vraiment le premier souci des exploitants. Ils sont beaucoup plus orientés vers l'amélioration de la composition du lait et de la conformation de la vache laitière. Le choix génétique (origine de la vache laitière et choix du taureau) en est ainsi modifié. Par ailleurs, les jeunes exploitants, plus motivés, et les exploitations « spécialisées » sont les plus performants.

Sur la période, les exploitants ont toujours adopté la même stratégie pour le renouvellement de leur cheptel laitier. De même, les exploitants sont fidèles à leurs partenaires pour les conseils relatifs à l'élevage bovin.. néanmoins, quelques agriculteurs restent vigilants vis à vis de la laiterie.

La maîtrise du coût de production, via une baisse des charges alimentaires, l'hygiène et la santé du troupeau sont des préoccupations de plus en plus importantes sur la période.

Finalement, « bloquées » par les quotas, les exploitations s'adaptent, non pas par une hausse de la productivité, mais de plus en plus vers une meilleure qualité (composition) du lait et une plus grande maîtrise des charges (alimentaires, vétérinaires,...).

III. la main d'œuvre agricole et l'organisation du travail

L'âge moyen du chef d'exploitation de notre échantillon est assez jeune (comparé à l'enquête structure) : 41 ans contre 45 ans. Seulement 5 exploitants ont plus de 50 ans. Peu d'exploitants ont une formation générale supérieure au BAC et plus de la moitié (plus âgés que la moyenne) ont suivi une formation générale très courte (niveau 5ème ou autre). Près de 40 % ont une formation de type BEP, CAP ou brevet.

Au niveau de l'enseignement agricole, les jeunes exploitants ont reçu une formation souvent plus longue que les plus âgés. En effet, plus de la moitié des exploitants enquêtés qui ont reçu une formation secondaire, ont une moyenne d'âge inférieure à la moyenne de l'échantillon et le quart a un niveau de formation équivalent, voire supérieur au BTA.

◆ Des conditions de travail toujours à améliorer.

Sur la période, le tiers des exploitants enquêtés ont modifié leur organisation du travail. Parmi ceux - ci, nous trouvons une proportion plus importante chez les jeunes exploitants ; près de 50% déclarent avoir modifié leur organisation contre 20 % chez les plus âgés. Ce sont les petites exploitations laitières (en terme de superficie comme en terme de chiffre d'affaire) qui conservent le plus souvent la même organisation. A l'inverse, celles associant le lait aux cultures ou au hors sol ou encore les unités de grande taille, ont modifié pour 50% d'entre - elles leur organisation.

Les principales raisons de ces évolutions sont la mise en application des nouvelles normes environnementales. Avec des bâtiments plus modernes et plus "confortables" aussi bien pour l'homme que pour l'animal, l'éleveur consacre moins de temps à certaines tâches assez contraignantes comme le raclage des boues tout en améliorant les conditions de travail. Une autre raison non moins importante est l'agrandissement de l'exploitation en terme de surface ou en terme de production. En effet, nous retrouvons une corrélation importante entre la variation de la SAU et l'existence ou non d'une modification de l'organisation de travail. La dernière cause souvent apparue parmi les réponses citées est l'acquisition d'une certaine expérience. Plus expérimentés qu'auparavant, certains éleveurs estiment être mieux organisés en diminuant notamment certaines contraintes souvent en termes de temps ou d'effort physique. Il est nécessaire aussi d'ajouter qu'une cause de modification citée est le changement de structure et l'augmentation de la main d'œuvre disponible sur l'exploitation (création d'un GAEC).

◆ Une organisation du travail différente entre exploitations individuelles et exploitations sociétaires.

Le chef d'exploitation s'occupe la plupart du temps de l'atelier lait et en particulier de l'alimentation, la traite étant effectuée dans presque tous les cas par la femme de l'exploitant lorsque celle - ci travaille sur l'exploitation. Cette dernière constatation est différente en ce qui concerne les exploitations de type sociétaire. En effet, pour un GAEC, dans 50% des cas rencontrés, une personne est spécialisée dans la production laitière : soit le chef d'exploitation s'occupe seul de l'atelier lait, soit c'est son associé.

◆ Une durée du temps de traite par vache dépendant de l'outil technologique.

Le temps de traite est bien entendu dépendant du cheptel : plus le troupeau laitier est important, plus le temps de traite est long. Cependant, nous pouvons observer une forte corrélation entre le temps de traite par vache laitière et la taille du troupeau. En effet, plus le troupeau est important, plus le temps de traite par vache laitière est faible. Cette relation est principalement due à la durée incompressible passée pour le lavage de la machine à traire et de la salle de traite. Les jeunes exploitants ont une productivité plus importante que les autres tout comme les exploitations de type sociétaire qui sont aussi plus efficaces. Par ailleurs, les fermes ne disposant que d'une UTA sont celles qui passent en moyenne le plus de temps pour la traite d'une vache laitière. Néanmoins, il faut aussi tenir compte de l'équipement de la salle de traite : les exploitations disposant d'un équipement en épi 2*2 ont une productivité plus faible que celles équipées d'une 2*5.

Si 80 % des élevages sont munis d'une salle de traite, 15% effectuent la traite dans une étable, souvent des troupeaux de petite taille. Dans ce dernier cas, le temps de traite par vache laitière est plus élevé.

Depuis 92, l'évolution du temps de traite global n'est pas vraiment significatif.

- Les exploitations ayant accru leur quota, mais surtout le cheptel, consacrent plus de temps à la traite qu'auparavant mais cela dans une proportion plus faible.

- Ceux qui ont pu changer ou moderniser leur outil de traite ont pu diminuer cette contrainte tout en améliorant les conditions de travail. Cependant, plus de 70% des éleveurs ont gardé la même productivité (par vache laitière) et passent toujours le même temps à la traite.

◆ Un changement significatif avec les CUMA : plus d'équipements et plus productif.

Les modifications dans le travail en CUMA ou dans l'organisation des chantiers de travail avec les voisins sont nombreuses. Cependant, si plus d'1 agriculteur sur 2 estime qu'il y a eu des modifications, c'est principalement du à un agrandissement du parc machine des CUMA ou à sa création. En effet, les CUMA deviennent de plus en plus équipées avec en plus un matériel de plus en plus performant. A l'inverse, des éleveurs de moyenne assez jeunes, font de moins en moins appel à ce service du fait qu'ils sont eux - même mieux équipés. Néanmoins, certains ont abandonné le travail en CUMA en raison de la mésentente qui pouvait y naître. Ainsi, depuis 92, quelques un, plutôt assez jeunes, ont amplifié le travail avec les voisins par l'achat de matériel en copropriété.

La satisfaction en terme d'entente et de travail sont les principales raisons du maintien du recours à la CUMA. Cette opinion concerne surtout une population à tendance plus âgée que la moyenne.

Plus des trois quarts des exploitants estiment que l'existence de la CUMA a facilité l'évolution de leur exploitation. Ils ont pu disposer d'un matériel plus performant, plus efficace, plus productif qui serait autrement inaccessible financièrement. De plus, cela a permis d'améliorer les conditions de travail (conduite du matériels moins pénible...) et de diminuer les charges de travail (moins de passages dans une parcelle pour le semis des céréales par exemple...). Cependant, plus de 10 % d'entre eux accordent une grande importance au contact et au conseil que peuvent leur apporter les autres adhérents. Ce sont des exploitants plutôt jeunes et

qui, de par leur installation assez récente, font appel aux conseils des aînés expérimentés présents dans la CUMA pour éviter notamment certaines "mauvaises surprises".

A l'opposé, nous retrouvons les exploitations qui sont déjà préalablement bien équipées, notamment celles qui associent le lait aux cultures, ou celles qui n'ont pas modifié leur organisation de travail avec la CUMA.

Nous avons donc deux évolutions différentes pour les jeunes exploitants : ceux qui font appel aux services de la CUMA pour pouvoir bénéficier de certains conseils auprès d'agriculteurs plus expérimentés leur facilitant une certaine évolution de leur exploitation, tout en utilisant le matériel et ceux, déjà équipés en matériel (achats en copropriété...), qui pourraient se passer de ces services.

◆ **Les travaux de pointe : pas de véritables solutions.**

Plus d'une exploitation sur deux n'a pas de véritables problèmes d'organisation du travail difficiles à résoudre. Parmi les principaux problèmes rencontrés, les pointes de travaux et les travaux de saison sont les premières préoccupations des exploitants. Cette constatation se retrouve surtout chez la catégorie « lait - hors sol » notamment lors du vide sanitaire surtout si celui-ci coïncide avec la période de semis, principalement celui du maïs. Le problème du travail d'astreinte du week-end est surtout signalé chez les jeunes exploitants qui ont de plus en plus la volonté de s'identifier aux autres catégories sociales. Ne possédant que très peu de bâtiments, certains peuvent rencontrer par ailleurs de gros problèmes d'organisation pendant la période hivernale, ces derniers consacrant plus de temps pour certaines tâches (paillage, raclage, ...) au détriment d'une autre activité (surveillance du troupeau...).

Finalement, il n'existe pas de véritable exploitation type concernant des problèmes d'organisation, tout dépend de la structure de l'exploitation et de la motivation des exploitants à s'identifier au même style de vie que les autres catégories sociales.

A peine 20% des exploitants ressentent le besoin de recourir à un salarié sur l'exploitation. Pour ces derniers, la présence d'une personne supplémentaire sur l'exploitation serait surtout envisageable pour les travaux de saison où la pointe de travail est à son maximum, pour le travail du week-end afin de pouvoir prendre quelques dimanches de repos ou de loisirs. Ce sont essentiellement des exploitations de type individuel.

Les autres exploitants estiment que le coût d'embauche d'un salarié est beaucoup trop élevé comparé à la taille de l'exploitation ou encore, que l'exploitation étant restée de type traditionnel, l'offre de travail de l'exploitation ne serait pas suffisante pour permettre d'embaucher un salarié. De plus, des éleveurs estiment avoir atteint un rythme de croisière en terme de travail de telle sorte que l'emploi d'une personne supplémentaire sur l'exploitation n'est pas nécessaire.

Cependant, dans notre échantillon, plus des $\frac{3}{4}$ des exploitants sont favorables à la présence d'un salarié dans une exploitation. En effet, cela permettrait à la plus part d'entre eux de diminuer le travail d'astreinte du week-end très contraignant pour certains et d'un autre côté cela leur donnerait aussi la possibilité de se libérer plus facilement notamment pour pouvoir participer aux diverses réunions professionnelles ou non. Cependant, 50% d'entre eux sont favorables seulement si cela devient une véritable nécessité. A l'inverse, certains évoquent la lourdeur des déclarations alors que d'autres ont déjà rencontré quelques problèmes lors de l'embauche d'un salarié sur leur exploitation ou une exploitation voisine. Les exploitations de taille moyenne

pensent plus à un emploi dans le cadre d'un regroupement d'employeurs ou à temps partiel alors que les plus grandes, en termes de superficie et de cheptel laitier, se retourneraient plus vers un emploi à plein temps.

◆ **Des exploitants qui cherchent de plus en plus à s'identifier aux autres catégories sociales.**

Ainsi, si dans toutes les exploitations enquêtées, la traite est effectuée le dimanche soir, pour certaines, il existe une rotation pour le travail d'astreinte du week - end, soit entre associés, soit entre voisins ou encore entre père et fils. Dans notre échantillon, 5 exploitations individuelles effectuent cette permutation, le chef d'exploitation travaille sur l'exploitation voisine alors que la femme s'occupe de la traite sur leur propre exploitation. Une EARL sur deux procède selon ce même principe. En ce qui concerne les GAEC, la grande majorité d'entre eux font une rotation entre associés. Si certains associés ne pratiquent pas cette rotation, cela est principalement dû à un problème d'organisation difficile à résoudre et assez contraignant (problème d'entente).

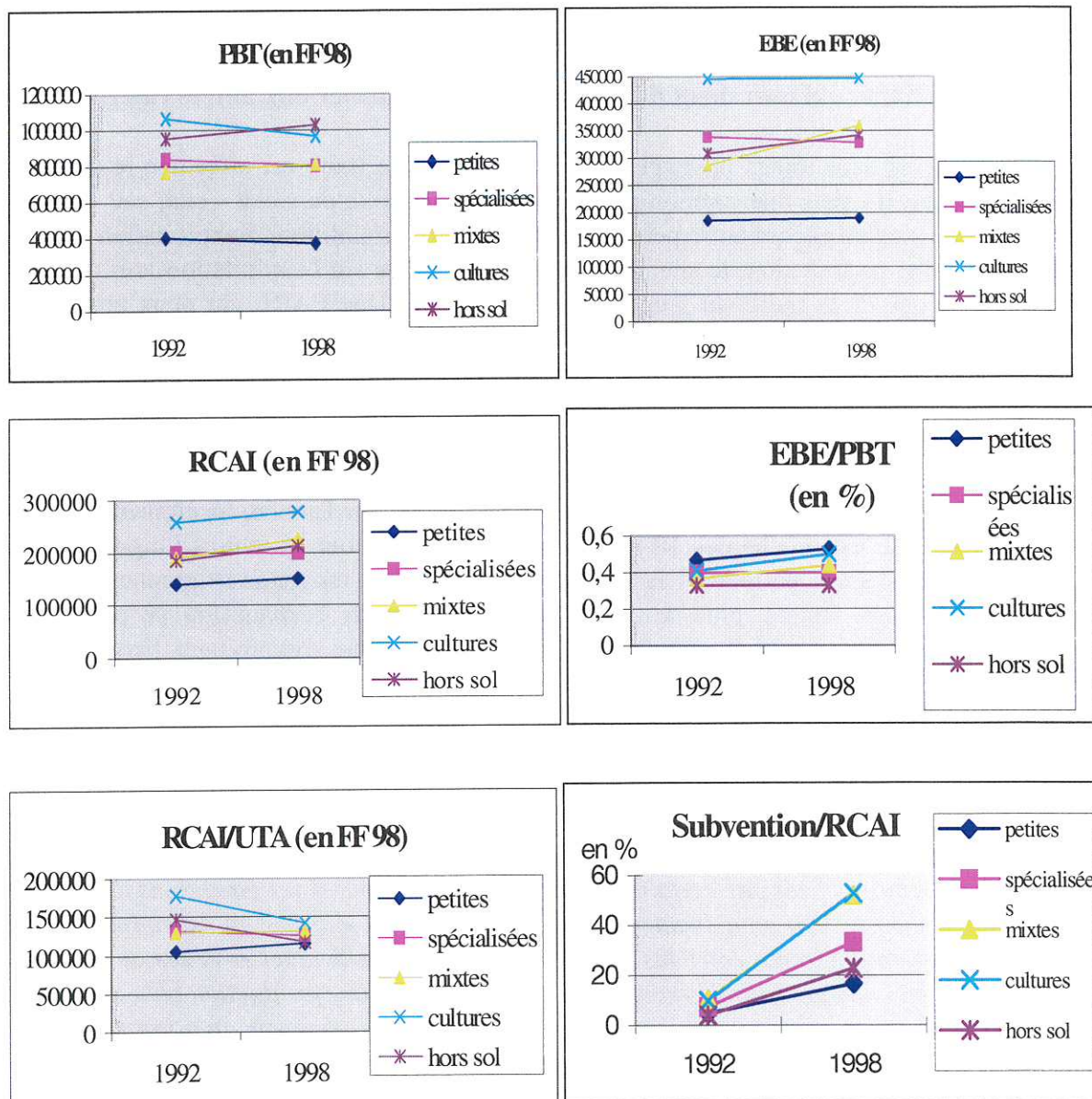
Les exploitants qui effectuent des rotations pour le travail d'astreinte du week - end prennent en moyenne plus de jours de vacances que les autres. En effet, que ce soit entre associés ou entre voisins, la moyenne annuelle de vacances prises sur l'année, légèrement en hausse (+2 jours) depuis 92, est proche des 10 jours contre à peine 5 pour les autres (augmentation de 0,5 jour en moyenne sur la période). Les exploitants plus âgés en moyenne ne prennent pas ou peu de jours de vacances. En 92, plus de 30 % des exploitants de l'échantillon ne prenaient pas de vacances contre à peine 25 % aujourd'hui. De plus, le nombre d'exploitants partant en vacances pour une durée supérieure à 10 jours s'est accru de 50 %.

Ainsi, améliorer les conditions de travail et diminuer la charge de travail étaient deux objectifs prioritaires fixés par certains exploitants. Cependant, si les conditions de travail se sont améliorées, elles restent pour beaucoup une préoccupation majeure. Il est normal de retrouver une organisation différente entre les exploitations de type individuel et celles de type sociétaire. Dans les GAEC, chaque associé est souvent spécialisé dans une production bien définie.

L'adaptation des exploitations laitières peut aussi se percevoir au niveau de la charge de travail. Avec un changement dans les structures des CUMA (matériels plus nombreux et plus performants), l'organisation du travail s'est modifiée, les conditions de travail se sont améliorées et les charges de travail ont diminué. Il en est de même pour les exploitants qui ont modifié leur installation de traite sur la période.

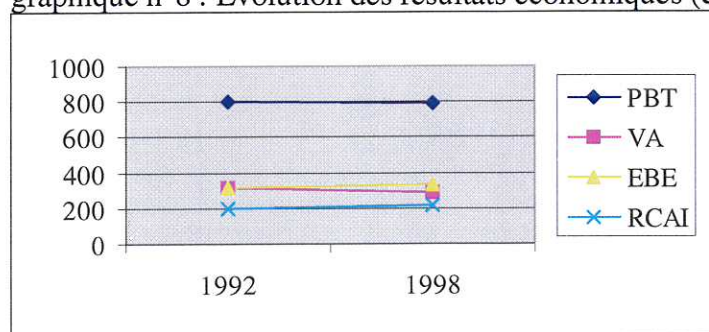
Néanmoins, il est difficile de trouver une solution pour les travaux de pointes ou de saisons. La possibilité d'embaucher un salarié, notamment dans le cadre d'un regroupement d'employeur, n'est pas écartée mais, pour des raisons essentiellement de coûts, peu d'exploitants envisagent cette solution à court terme. Cependant, les exploitants cherchent de plus en plus à s'identifier aux autres catégories sociales, via une rotation entre associés ou voisins pour les travaux d'astreinte du week end et le temps des vacances.

Graphique n° 8bis : Comparaisons des principaux résultats économiques sur la période 92-98 (en Francs constants) suivant les catégories d'exploitations en 98



IV. Les résultats économiques : un poids très important des aides dans le résultat des exploitations

graphique n°8 : Evolution des résultats économiques (en francs constants)



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Le produit brut total moyen par exploitation a diminué de 1,4 % sur la période pour passé en dessous des 800 000 francs en 98. De même, la valeur ajoutée moyenne créée par les exploitations de l'échantillon est en baisse de 8,9%. Comparé au RICA, ces évolutions sont peu marquantes : l'analyse à partir de l'échantillon représentatif nous indique une hausse de près de 40% de la production de l'exercice et de 9% pour la VAB. Néanmoins, nous pouvons noter l'importance de plus en plus grande des subventions. En effet, initialement à 15400 francs de moyenne par exploitation, les subventions et indemnités s'élèvent aujourd'hui à 87630 francs soit une hausse supérieure à la moyenne régionale (+468 % contre +427% à partir du RICA). Cette hausse est plus importante pour les jeunes exploitants (+1536%). Ainsi, le poids de ces subventions dans le RCAI est beaucoup plus important pour les catégories « lait - cultures » et « lait - viande », ces deux dernières étant plus assujetties aux primes compensatoires (primes aux cultures et primes bovines) que les autres catégories. Par ailleurs, l'EBE dégagé par les exploitations est en hausse (+6,6%) principalement en raison de subventions (paiements compensatoires) supplémentaires. Le RCAI moyen dégagé par exploitation en est ainsi valorisé de près de 10% atteignant plus de 210 000 francs en 98.

Les jeunes exploitants dégagent en moyenne un résultat largement supérieur aux autres exploitations (317 800 francs en 98 contre 213 300 pour l'ensemble de l'échantillon).

Les producteurs de lait et hors sol dégagent le produit brut total le plus élevé des différents types d'exploitations de l'échantillon. Cependant, ce sont les exploitations associant le lait aux cultures qui dégagent le plus de VAB malgré une forte diminution sur la période de plus de 10%. Néanmoins, les producteurs de lait et de viande bovine, avec un taux de croissance de 25,5 % de l'EBE, ont réduit l'écart par rapport aux autres catégories d'exploitation.

Les exploitations qui dégagent le plus de revenu par UTA, même si il est en diminution, sont celles qui associent à la production de lait, une part importante en SCOP. Les petites exploitations ont l'efficacité économique (EBE/PBT) la plus élevée (0,53) en 98.

Outre ces évolutions, nous pouvons ajouter que le PBT est fortement corrélé à la taille de l'exploitation, tout comme les autres soldes intermédiaires de gestion, que ce soit la VAB, l'EBE ou encore le RCAI.

Ainsi, les producteurs estiment que les facteurs qui ont le plus influencé le revenu à la baisse sont essentiellement les variations de cours de la viande bovine mais aussi ceux des céréales. Les investissements liés aux mises aux normes sont aussi un élément important de cette diminution.

Pour l'influence à la hausse du revenu agricole, les éléments suivants sont cités :

- l'agrandissement de l'exploitation,
- l'effort orienté sur la maîtrise des charges (alimentaire en particulier),
- le changement de statut (diminution des charges sociales...),
- les aides européennes (COP et viande),
- suivant le nombre de "lots" vendu (notamment pour les exploitations "lait- hors sol"),
- le taux d'occupation des bâtiments d'élevage (nombre de lots vendus par an).

Ainsi, depuis la réforme de 92, 50% des exploitants estiment leur revenu agricole en stagnation, plus de 30 % estiment leur revenu à la hausse, le reste évoquant une baisse ou une fluctuation de leur revenu.

En résumé¹², malgré les adaptations effectuées par les exploitants (agrandissement, extensification, diversification...), nous constatons une stabilisation des résultats sur la période : si le RCAI croît de 10% entre 92 et 98, avec une hausse de la main d'œuvre disponible par exploitation, le revenu disponible pour chaque UTA est le même en 92 et 98. L'efficacité économique tend tout de même à croître sur la période (+8,2%). La part des subventions dans le revenu est de plus en plus importante notamment pour les catégories « lait - cultures » et « lait-viande »

◆ La réforme des cotisations sociales : une opportunité pour certains et une contrainte pour d'autres

La réforme du mode de calcul des cotisations sociales (passage du revenu cadastral au revenu réel) n'a pas été directement favorable aux exploitations laitières. Plus de 50% des éleveurs estiment que cette réforme est beaucoup plus juste même si leurs cotisations annuelles ont augmenté. Certains ajoutent qu'il ne vaut mieux pas rester juste au dessus du seuil des 500000 francs de produit brut total (obligation d'être au réel). Quelques exploitants estiment aussi que cela permet un rééquilibrage avec les autres catégories professionnelles, pour d'autres, cette charge peut être considérée comme supportable pour une exploitation laitière dont le revenu est quasiment mensualisé.

Neuf exploitations de notre échantillon ont adapté le statut de leur exploitation pour obtenir plus facilement des prêts bancaire, pour réduire les charges de cotisations sociales ou encore pour reconnaître le statut de la femme sur l'exploitation tout en permettant d'éviter de passer à la tranche supérieure.

¹² Il est nécessaire ici de mettre quelques réserves sur ces évolutions. En effet, sur la période étudiée, nous ne possédons que deux années de références. Or, il se peut que certaines exploitations aient eût, accidentellement, de mauvais ou de bons résultats technico économiques sur une année, soit 92, soit 98. Cette constatation est d'autant plus à prendre en considération que les évolutions constatées sur l'échantillon terrain sont différentes de l'échantillon RICA.

◆ Des prélèvements liés aux personnes à charge.

Le niveau des prélèvements est fortement corrélé avec le nombre d'enfants à charge. Les exploitants n'ayant pas de personne à charge ont une estimation du revenu minimum nécessaire au besoin de la famille très inférieure à la moyenne, alors que les familles qui s'agrandissent, accroissent leur niveau de prélèvements pour subvenir à ces nouveaux besoins. Par ailleurs, les agriculteurs veulent augmenter leur niveau de vie et ceci se traduit par des prélèvements de plus en plus élevés, quel que soit le nombre de personnes à charge (+ 40 % sur la période).

Néanmoins, les prélèvements des exploitants sont aussi corrélés avec le statut de l'exploitation. En effet, les ménages en EARL ayant plus d'enfants à charge ont une estimation du revenu moyen nécessaire pour faire vivre le ménage plus élevée que les autres catégories. Leur prélèvement est largement supérieur à la moyenne.

Si les exploitations laitières spécialisées ont une estimation plus élevée des ressources minimum nécessaires pour le ménage que les autres types d'exploitations, elles ont aussi un nombre moyen de personnes à charge plus élevé que la moyenne.

◆ Un objectif pas toujours atteint : un revenu satisfaisant.

Ainsi, plus de 30% des exploitants enquêtés n'ont pas encore atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixés sur la période. Les principales raisons sont :

- un niveau de revenu toujours insuffisant
- un rythme de croisière, en terme de charge de travail, qui n'est pas encore atteint ?
- une exploitation qui ne sera pas reprise par un membre de la famille et en particulier le fils du chef d'exploitation.
- un quota qui n'est toujours pas assez élevé

◆ Des décisions regrettées.

Certaines décisions prises ou plutôt pas prises par les exploitants sont tout de même regrettées. En effet, certains exploitants auraient souhaité augmenter leur référence soit en lait, soit en viande bovine (vaches allaitantes). Ces derniers auraient préféré démarrer avec un cheptel beaucoup plus important de façon à obtenir un référencement plus élevé, opportunité qu'ils n'ont pas pu ou su saisir pendant la période de référencement. D'autres ont aussi le regret d'être entrés dans un schéma unique tourné vers l'intensification avec une part de maïs relativement importante dans la surface toujours en herbe, ou encore d'avoir fait confiance à un groupement pour se lancer dans une production de viande qui n'a rien rapporté. Alors que certains sont à la conquête de terres disponibles, d'autres regrettent de s'être agrandis en termes de superficie avec une acquisition de quotas peu trop élevée à leur avis.

Cependant, s'ils regrettent ces décisions, ils sont tout de même satisfaits de l'évolution de leur exploitation. Certains éleveurs estiment néanmoins ne pas avoir suffisamment de bâtiments disponibles pour le cheptel ou de ne pas avoir un quota suffisamment élevé ou encore de ne pas assez su optimiser les primes.

Ainsi, avec des prélèvements en hausse de plus de 40% sur la période, les agriculteurs (quelque soit le nombre de personnes à charge) veulent augmenter leur niveau de vie. Cependant, tous les objectifs ne sont pas toujours atteints sur la période, notamment en terme de revenu. Cette remarque est par ailleurs fortement corrélée avec la stabilité des résultats économiques sur la période.

Des décisions importantes ont été regrettées sur la période. Dès 1984, la plupart des exploitants auraient aimé obtenir un droit à produire en lait beaucoup plus important que ce qu'ils ont actuellement. La régularité du revenu en est la principale raison. Il en est de même pour la période de référencement du cheptel bovins primables, certains exploitants regrettent de n'avoir pas su réagir plus vite. Par ailleurs, certains éleveurs regrettent de ne pas avoir su sortir plus rapidement du système intensif qu'ils avaient.

Titre III : Typologie des exploitations selon leur caractère d'évolution

Ce troisième chapitre a pour objectif de déterminer une typologie des exploitations selon les caractéristiques de leur évolution. Avant de décrire les différents types de trajectoires obtenus et de comparer les principaux résultats économiques, nous présenterons dans un premier temps quelques résultats préalables (cf. méthode partie II).

I. Des trajectoires peu dépendantes du type de production de l'exploitation.

La première analyse en composantes principales effectuée sur des variables caractérisant la structure des exploitations et les pratiques (cf. méthode dans la Partie II) n'a pas été très concluante. En effet, la dispersion des individus (nuage de points) est peu évidente mais surtout la présence d'une faible inertie sur les axes étudiés nous a montré que l'on ne pouvait pas se limiter à ces variables. Pourtant, cette première analyse nous a permis d'obtenir quelques résultats intéressants.

En effet, la matrice de corrélation ci dessous nous montre l'influence de la taille initiale, c'est à dire en 92, de l'exploitation, aussi bien structurelle (surface et quota) qu'économique (Produit Brut Total), sur l'évolution du degré de spécialisation. Nous pouvons remarquer que les coefficients de corrélation ne dépassent pas 0,30 ce qui signifie que l'évolution des productions en termes de spécialisation ou de diversification ne dépend pas ou très peu de la situation initiale de l'exploitation. Ainsi, sur notre échantillon, une exploitation de grande taille en terme de superficie, de quota ou encore de produit brut total peut se spécialiser ou se diversifier au même titre qu'une petite exploitation. De même, une exploitation spécialisée peut aussi bien rester spécialisée que se diversifier et inversement.

Tableau n°19 : Matrice des corrélations n°1

coefficient de corrélation	variation des produit brut sur 92-98		
	Lait	Viande	Céréales
SAU	0.06	-0.02	-0.08
UGB Bovins/SFP	0.07	-0.14	0.13
maïs fourrage/SFP	0.15	-0.21	0.13
PBT	0.22	0.02	0.06
quota/UTA	-0.04	0.01	0.10
PBLait/PBT	-0.21	-0.04	0.20
PBcéréales/PBT	0.01	0.08	-0.25
Pbviande bovine/PBT	-0.01	-0.27	-0.17
quota/SFP	-0.04	-0.07	-0.18

Source : Enquête INRA LERECO, 1999

Il en est de même pour l'évolution des résultats économiques même si nous pouvons constater une certaine corrélation positive entre la catégorie « lait - viande » et la variation du produit brut total sur la période. A l'opposé, plus l'exploitation est spécialisée dans la production

laitière plus elle voit ses résultats en diminution. Néanmoins, cela résulte plus des conséquences des stratégies adoptées par les exploitants. De plus, l'évolution des ces résultats économiques est indépendante de la taille des exploitations au même titre que ci - dessus (cf. coefficient de corrélation ci dessous)

Tableau n°20 : Matrice des corrélations n°2

coefficient de corrélation	Variation sur la période 92-98			
	quota	PBT	VAB	EBE
1992				
SAU	0.16	0.14	0.06	0.19
UGB Bovins/SFP	-0.20	-0.25	0.09	-0.02
PBT	-0.05	-0.25	0.14	-0.11
quota/UTA	-0.28	-0.30	0.10	-0.31
PBLait/PBT	-0.30	-0.25	0.05	-0.32
PBcéréales/PBT	0.23	0.20	-0.03	0.13
Pbviande bovine/PBT	0.26	0.35	-0.08	0.43
UGB Bovins	0.01	-0.05	0.06	0.03
EBE	-0.17	-0.22	0.09	-0.25
RCAI	-0.12	-0.29	0.10	-0.19

Source : Enquête INRA LERECO, 1999

Si nous prenons l'évolution des différents critères d'intensification (animale et végétale), nous pouvons trouver une certaine dépendance vis à vis de la situation initiale de l'exploitation. En effet, plus l'exploitation était intensive en 92, plus elle s'est désintensifiée depuis. Néanmoins, pour pouvoir conclure de telles évolutions, il faudrait un coefficient de corrélation d'au moins 0,60, or nous avons seulement un coefficient de 0,48. De même, avec un coefficient de 0,53, les exploitants qui distribuaient une quantité de concentré par vache laitière élevée en 92 l'ont diminuée sur la période et inversement.

Nous pouvons donc remarquer à partir de ces coefficients de corrélation un certaine désintensification des exploitations intensives en 92 et inversement. Nous pouvons donc voir un certain recentrage des exploitations autour de ce critère.

Tableau n°21 : Matrice des corrélations n°3

coefficient de corrélation	variation sur la période 92-98					
	prairie/SFP	UGB Bovins/SFP	lait/VL	Kg/VL	maïs fourrage/SFP	quota/SFP
1992						
SAU	-0.08	0.14	-0.11	0.14	0.02	0.23
UGB Bovins/SFP	0.26	-0.48	-0.10	-0.30	-0.37	-0.31
maïs fourrage/SFP	0.21	-0.22	-0.01	-0.16	-0.19	0.09
PBT	-0.05	-0.08	-0.13	-0.16	-0.06	0.06
quota/UTA	-0.05	-0.17	-0.09	-0.13	-0.08	-0.11
PBLait/PBT	-0.16	-0.09	-0.16	-0.08	0.02	-0.15
PBcéréales/PBT	0.25	0.13	0.16	0.21	-0.04	0.21
Pbviande bovine/PBT	0.04	-0.04	-0.14	-0.02	-0.12	0.05
quota/SFP	0.06	-0.23	-0.07	-0.17	-0.09	-0.18
lait/VL	0.14	-0.26	-0.35	-0.37	-0.24	-0.22
Kg/VL	0.06	-0.27	-0.04	-0.53	-0.17	-0.23
UGB Bovins	-0.11	-0.21	-0.13	-0.16	-0.12	0.05
EBE	-0.09	-0.07	-0.17	-0.16	-0.01	0.00
taux d'endettement	0.16	-0.09	-0.02	-0.06	-0.26	-0.16

Source : Enquête INRA LERECO, 1999

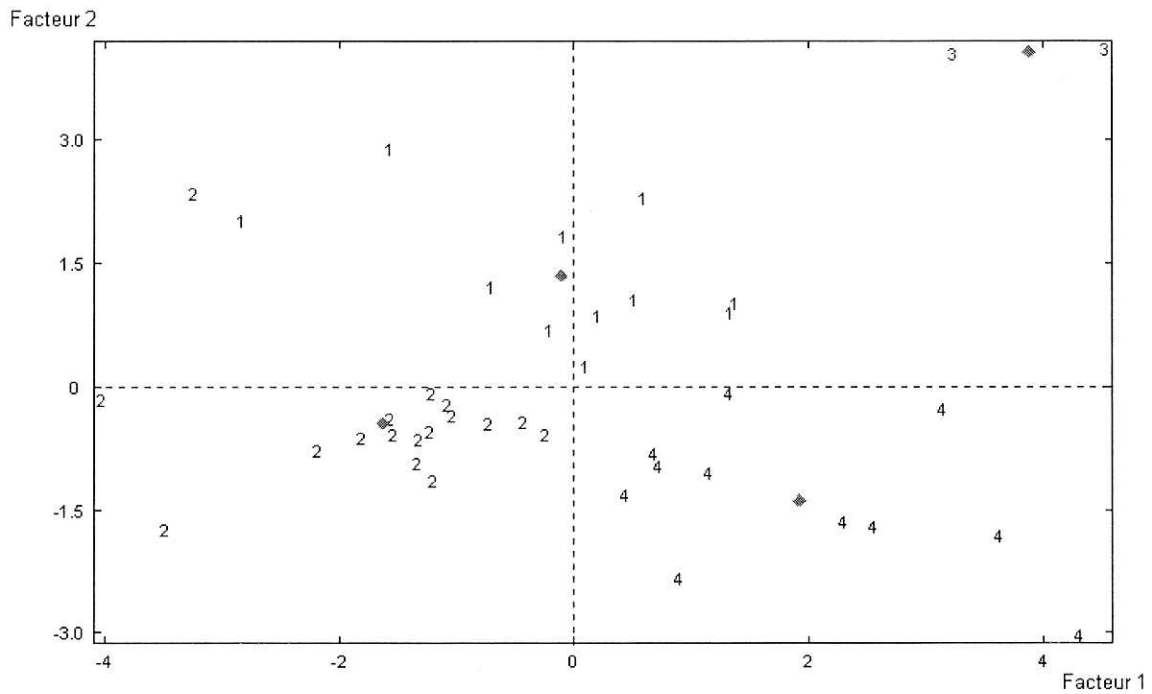
De même, si nous regardons les évolutions des exploitations en fonction de la situation de ces dernières en 98, il semble peu évident de trouver certaines relations. La principale constatation qui peu être faite c'est que les exploitations de taille élevée en 98 sont celles qui ont le plus augmenté leur surface (coefficient de 0,45). De plus, plus l'exploitation est spécialisée en 98, plus son produit brut totale est en diminution (-0,37). Plus l'exploitation a un niveau de quota élevé par hectare de SFP, moins elle a augmenté sa surface (-0,33), moins elle a augmenté son cheptel (-0,44) et moins elle a augmenté son EBE (-0,37) (Cf. matrice de corrélation en annexe).

Finalemnt, après cette première analyse sur notre base de donnée, nous nous sommes donc aperçus que l'évolution des structures d'exploitation ou des systèmes de production sur la période 1992-1998 était quasiment indépendante de la situation structurelle et économique de l'exploitation en 92 ou en 98.

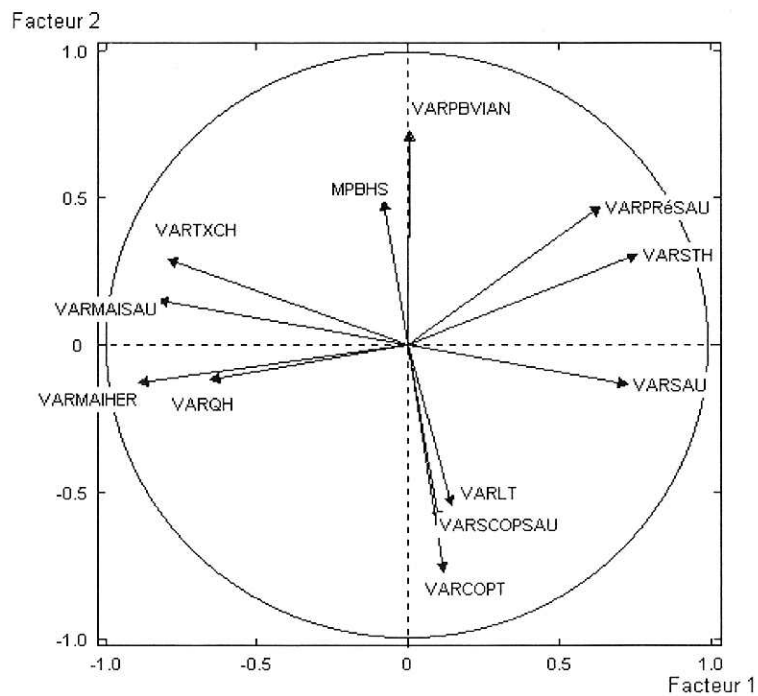
Il nous est alors apparu plus réaliste de baser notre analyse sur des critères d'évolution et non sur des critères de situation. Notre typologie repose donc sur un ensemble de critères de variation afin de faciliter la discrimination des exploitations. Avant de commencer cette deuxième analyse, il est important de noter que, quelles que soient les évolutions constatées, nous trouverons à l'intérieur des groupes (nuage de points), des exploitations de type très différent, spécialisées ou non, de grande taille ou non etc.

Plusieurs variables ont donc été sélectionnées à nouveau et nous n'avons conservé que celles qui étaient les plus pertinentes c'est à dire celles qui nous ont apporté le plus d'informations concernant l'évolution des exploitations sur la période. Entre autre, l'augmentation de dimension laitière ne conditionne pas l'orientation de production puisqu'elle n'influence pas de trajectoires, tout comme le degré d'intensification animale (concentré distribué par vache laitière, rendement en lait par vache laitière).

Graphique a : projection des individus sur les axes 1 et 2



Graphique b : projection des variables sur les axes 1 et 2



Ce sont que des variables de variations sur la période 1992-1998

VARPBIVIAN= PB viande bovine/PBT ; VARPRéSAU=STH/SAU ; VARST=SFP ; VRLT=PB Lait/PBT ;
 VARSCOPSAU= SCOP/SAU ; VARCOPT=PB COP/PBT ; VARQH=Quota/SFP ; VARMAIHER=maïs/SFP
 VARMAISAU= maïs/SAU ; VARTXCH= UGB bovin/SFP ; MPHS=PB hors sol

II. Les trajectoires¹³

II.1. Présentation de l'ACP

a) Visualisation graphique des évolutions des exploitations (graphique ci contre)

Les résultats de l'Analyse en Composante Principales effectuée sur l'échantillon font ressortir au sein de cette population deux grands axes de dispersion ou plutôt d'évolution statistiquement indépendants l'un de l'autre, et qui rendent compte à eux seuls de plus des deux tiers de l'inertie totale des nuages de points.

- Le premier axe (horizontal) oppose :

- des exploitations qui se sont agrandies avec une certaine extensification de leur production,
- à des exploitations qui se sont intensifiées avec une stabilisation voire une diminution de leur surface.

Cet axe peut être défini par des notions d'évolution de degrés d'agrandissement et de degrés d'intensification.

- Le second axe (vertical) oppose :

- des exploitations qui ont diversifié ou intensifié leur diversification vers la production de viande bovine,
- à des exploitations qui ont diversifié ou intensifié leur diversification vers la production des cultures.

Le second axe peut alors être défini par des notions d'orientation de production, en l'occurrence de degré de diversification vers telle ou telle production (viande ou céréales).

- Le troisième axe oppose :

- des exploitations qui se sont diversifiées vers le hors sol (peu nombreuses),
- à des exploitations qui ont diminuer cette production.

b) Détermination des évolutions

Suite à l'étude des plans factoriels de l'ACP, nous avons pu discerner trois orientations possibles, où 39 exploitations se répartissaient.

¹³ Nous cherchions à étudier les adaptations des exploitations laitières sur la période 92 - 98. Avec seulement deux années de référence 1992 et 1998, le risque est que les dates retenues soient des années climatiques ou économiques particulières. Il est donc discutable de tracer une trajectoire (un trait) entre deux points à deux dates éloignées dans le temps (car la trajectoire pour aller d'un point à un autre éloigné n'est sans doute pas une droite dans la réalité !). Néanmoins, cette remarque ne concerne essentiellement que les résultats économiques qui découlent de la stratégie adoptée sur la période.

Tableau n°A : Trajectoire de diversification vers les céréales (11 exploitations)

	Diversification vers les céréales			échantillon		
	1992	1998	variation	1992	1998	variation
UTA	1,45	1,62	11,7	1,53	1,65	7,8
âge		40,00	-		41,41	-
SAU	51,91	75,36	45,2	54,39	67,33	23,8
- dont propriété	5,75	14,75	156,5	5,47	10,44	90,9
SCOP	11,52	21,87	89,8	13,46	18,32	36,1
- dont céréales	7,27	15,50	113,2	10,48	13,17	25,7
SFP	40,18	52,64	31,0	41,44	48,90	18,0
- dont PN	6,68	11,95	78,8	9,02	12,34	36,8
- dont PT	16,77	25,05	49,4	17,35	21,62	24,6
- dont MF	16,82	15,64	-7,0	14,82	14,66	-1,1
UGB BOVINS	66,03	70,56	6,9	58,72	66,66	13,5
UGB VL	32,73	37,27	13,9	30,71	32,59	6,1
Quota	204900	240972	17,6	197019	217678	10,5
Production de l'exercice	880567	772429	-12,3	805552	794536	-1,3
- dont lait	457317	500962	9,5	444251	455717	2,6
- dont viande	241622	158364	-34,4	203878	181623	-10,9
- dont COP	61940	92407	49,2	91507	83397	-8,8
VAB	288932	280834	-2,8	312455	284424	-8,9
Subvention d'exploitation	22415	96900	332,3	15426	87630	468,0
EBE	264495	360508	36,3	314093	334900	6,6
RCAI	189084	241108	27,5	196082	213274	8,8

SCOP/SAU	22,2	29,0	30,6	24,7	27,2	10,1
MF/SFP	41,8	29,7	-28,9	35,8	30,0	-16,2
MF/SAU	32,4	20,7	-36,1	27,2	21,8	-19,9
UGB bovin/ha SFP	1,64	1,34	-18,3	1,42	1,36	-4,2
Quota/SFP	5100	4578	-10,2	4754	4452	-6,3
Conc/VL	1541	1269	-17,7	1373	1227	-10,6
RDT/VL	6826	7379	8,1	6859	7485	9,1
VA/production	32,8	36,3	10,7	38,8	35,8	-7,7
EBE/production	30,0	46,7	55,6	39,0	42,2	8,2
Aides directe/résultat	11,8	40,2	240,7	7,9	41,0	419,0
Résultat/UTA	130403	148832	14,1	128158	129257	0,9
Totale dette/total bilan	0,60	0,41	-31,7	0,51	0,45	-11,8

Source : Enquête INRA LERECO Nantes

En effet, deux exploitations ont eû, sur la période, une évolution très particulière. Elles ne seront par conséquent pas analysées dans la présentation qui va suivre.

Pour les trois trajectoires suivantes, nous avons pu calculer des moyennes par type de trajectoire ou d'évolution pour chacun des critères actifs et supplémentaires, à savoir des critères essentiellement économiques et structurels. Dans les tableaux de synthèse (en contre page), chacun des critères, à l'intérieur de chaque groupe, est donné en 92 et 98 ainsi que le pourcentage d'évolution sur cette même période.

II.2. Trajectoire 1 : Diversification vers les céréales et croissance de la production laitière

a) Structures et conduite fourragère et animale

Suite à un agrandissement conséquent de la SAU(+ 23 ha), il y a eu une diversification des exploitations vers les cultures. Ces exploitations ont en moyenne doublé leur surface en céréale (+ 89,8 %). Cependant, cet agrandissement s'est aussi orienté vers une extensification de la production fourragère et laitière. En effet, la SFP s'est, elle aussi, accrue fortement (+ 31 %) et notamment par une croissance de la superficie en prairie, la part du maïs dans la SFP diminuant ainsi de près de 30 %. Initialement intensive avec un taux de chargement de 1,64, elles se sont désintensifiées (UGB/SFP=1,34). Par ailleurs, nous pouvons aussi remarquer une désintensification de la production laitière avec notamment une chute de 17 % de l'apport en concentré.

Parallèlement, avec une hausse moyenne de 17 % du quota et de 13 % de l'effectif VL, nous pouvons observer une certaine spécialisation laitière.

b) Spécialisation

Nous observons une augmentation du produit brut COP de près de 50 % et de près de 10% pour le lait. De plus, nous notons une désécialisation de la viande bovine avec une chute du produit brut viande de près de 35 %. Ainsi, ce groupe s'oriente vers deux productions : le lait et les céréales.

c) Résultats économiques

L'efficacité économique de ces exploitations est en hausse de 10 % et le ratio EBE/PBT croît de 55 %. Le poids des aides dans le revenu est sensiblement le même que l'ensemble de l'échantillon et le taux d'endettement est nettement en amélioration (baisse de 31%).

d) Pourquoi cette diversification vers les cultures ?

En 92, parmi ces exploitations, 3 possédaient moins de 40 ha et une seule était supérieure à 80 ha. En 98, elles ont toutes au moins 40 ha à leur disposition et 5 d'entre elles ont plus de 80 ha. A l'origine, aucune de ces exploitations n'avait véritablement une spécialisation vers les

Tableau n°B : Trajectoire de Stabilisation voire intensification (17 exploitations)

	Stabilisation voire intensification			échantillon		
	1992	1998	variation	1992	1998	variation
UTA	1,72	1,80	4,7	1,53	1,65	7,8
âge		44,06	-		41,41	-
SAU	56,41	61,35	8,8	54,39	67,33	23,8
- dont propriété	9,03	12,85	42,3	5,47	10,44	90,9
SCOP	14,94	18,74	25,4	13,46	18,32	36,1
- dont céréales	11,65	12,76	9,5	10,48	13,17	25,7
SFP	42,47	41,88	-1,4	41,44	48,90	18,0
- dont PN	12,26	12,26	0,0	9,02	12,34	36,8
- dont PT	14,53	14,09	-3,0	17,35	21,62	24,6
- dont MF	15,24	15,47	1,6	14,82	14,66	-1,1
UGB BOVINS	57,59	62,03	7,7	58,72	66,66	13,5
UGB VL	31,76	32,53	2,4	30,71	32,59	6,1
Quota	205205	222329	8,3	197019	217678	10,5
Production de l'exercice	818302	800032	-2,2	805552	794536	-1,3
- dont lait	465295	461753	-0,8	444251	455717	2,6
- dont viande	190242	168220	-11,6	203878	181623	-10,9
- dont COP	94188	88839	-5,7	91507	83397	-8,8
VAB	342300	277994	-18,8	312455	284424	-8,9
Subvention d'exploitation	10586	82136	675,9	15426	87630	468,0
EBE	323582	301950	-6,7	314093	334900	6,6
RCAI	193120	183489	-5,0	196082	213274	8,8

SCOP/SAU	26,5	30,5	15,1	24,7	27,2	10,1
MF/SFP	35,8	36,9	3,1	35,8	30,0	-16,2
MF/SAU	27,0	25,2	-6,6	27,2	21,8	-19,9
UGB bovin/ha SFP	1,36	1,48	8,8	1,42	1,36	-4,2
Quota/SFP	4832	5308	9,9	4754	4452	-6,3
Conc/VL	1294	1225	-5,3	1373	1227	-10,6
RDT/VL	6824	7734	13,3	6859	7485	9,1
VA/Production	41,8	37,2	-9,6	38,8	35,8	-7,7
EBE/Production	39,5	37,7	-4,5	39,0	42,2	8,2
Aides directe/Résultat	5,5	44,8	715	7,9	41,0	419,0
Résultat/UTA	112280	101938	-9,2	128158	129257	0,9
Totale Dette/Total Bilan	0,45	0,49	8,8	0,51	0,45	-11,8

Source : Enquête INRA LERECO Nantes

cultures. En effet, en 92, la superficie moyenne réservée à cette sole ne dépassait pas les 12 ha et le produit brut COP était largement inférieur à la moyenne de l'échantillon. Dans cette orientation, il n'y a pas de distinction à faire selon les différentes classes d'âge ou les différents types de production.

Parmi elles, 5 exploitations ont adopté le statut d'EARL sur la période. Ce groupe d'exploitations est ainsi essentiellement composé d'exploitations sociétaires (3 GAEC et 5 EARL et seulement 3 individuelles)

Pour 75% d'entre eux, le premier objectif était l'augmentation du revenu. Néanmoins, certains cherchaient d'abord à obtenir une meilleure autonomie dans la production fourragère et d'autres une plus grande aisance dans la rotation des cultures.

Pour ce faire, les exploitants de ce groupe ont donc choisi une extensification de la production par un agrandissement de la SAU et notamment de la surface en herbe.

D'autres exploitants se sont d'abord agrandis pour augmenter les cultures de ventes, notamment vers les céréales. L'optimisation des primes PAC fait partie de la motivation de certains chefs exploitants de ce groupe.

Plus de 70% d'entre eux ont ainsi pu bénéficier d'opportunités d'agrandissement et 40% (3 éleveurs) ont obtenu un litrage supplémentaire.

Ces éleveurs (80%), orientés vers une diversification céréalière sur la période sont satisfaits de la réforme sur les céréales : les primes compensant très largement la baisse des prix.

Ainsi, pour 50% d'entre eux, la réforme de la PAC est une incitation à l'agrandissement.

II.3.Trajectoire 2 : Stabilisation et intensification

a) Structures et conduite fourragère et animale

Ces exploitations ont une évolution peu significative sur la période. En effet, la SAU n'a augmenté que de 9 % soit 15 points de moins que l'ensemble de l'échantillon. Elles sont aujourd'hui des exploitations de taille plutôt moyenne. De même, le quota laitier a peu augmenté (8 %) et le cheptel bovin est sensiblement le même qu'en 92. En d'autres termes, les moyens de production se sont développés sur la période dans une proportion plus faible que la moyenne de notre échantillon.

Cependant, nous pouvons constater une certaine intensification de la production fourragère. En effet, le chargement UGB bovin/ha de SFP croit de plus de 8 % alors que sur l'ensemble de l'échantillon, une désintensification peut être constatée. De même, la part de maïs dans la SFP augmente alors que globalement, dans l'échantillon, un effort à la baisse est notable.

Concernant la conduite de la production laitière, ce groupe a aussi tendance à intensifier cette production :

- le quota par SFP augmente alors qu'il diminue sur l'échantillon
- l'apport de concentré par vache laitière diminue mais dans une proportion plus faible que sur l'échantillon
- le rendement par vache laitière croit beaucoup plus que pour l'ensemble de l'échantillon.

b) Spécialisation

Le poids de la production laitière dans le produit brut total est plus important qu'en 92 mais dans une faible mesure. Malgré une hausse de la superficie en COP et notamment en oléagineux et protéagineux, le produit COP diminue (-5,7 %)

c) Résultats économiques

Ces exploitations, qui ont peu changé la structure de leur exploitation, se voient avec une VAB en forte diminution (-19 %) vis à vis de l'ensemble de l'échantillon. De plus, une diminution de 6,7 % de l'EBE est constatée. L'efficacité économique s'est détériorée sur la période (-4,5 %). Avec une faible variation de la main d'oeuvre sur l'exploitation mais un revenu en baisse, le revenu dégagé par exploitant diminue.

d) Pourquoi cette stabilisation ?

Ce sont des exploitations qui n'ont pas véritablement eû d'opportunités d'agrandissement. Il n'y a pas, à l'origine, d'exploitation type ; nous trouvons aussi bien des exploitations spécialisées (au nombre de 8) que des exploitations diversifiées (4 vers la viande, 2 vers les cultures, 3 vers le hors sol). Aucune distinction départementale et de taille n'est possible. Néanmoins, nous retrouvons plutôt des exploitants d'un certain âge (50 % d'entre eux se trouvent dans la « troisième tranche d'âge »).

Parmi ce groupe, 4 exploitations ont adapté leur statut pour diminuer les charges de cotisations sociales ou pour éviter un poids trop important de ces dernières mais nous notons autant d'exploitations individuelles que d'exploitations sociétaires.

Les objectifs sur la période étudiée étaient principalement le maintien du revenu de 92 et 70% d'entre eux estiment l'avoir atteint.

Pour réaliser ces objectifs, la stratégie adoptée sur la période est une adaptation quotidienne à leur environnement. Peu d'exploitations ont bénéficié d'opportunités. En effet, les exploitants de ce groupe ont cherché à conduire le mieux possible la production déjà existante. Parmi eux, certains ont :

- restructuré le parcellaire
- amélioré le potentiel « terre » par le drainage ou l'irrigation de certaines parcelles.
- amélioré la qualité du lait vendu
- effectué la mise aux normes
- amélioré leur gestion fiscale (diminution au maximum des impôts sur le revenu par des investissements élevés de façon à augmenter les charges d'amortissements).

Ces exploitants se sentent peu concernés par la réforme de la PAC sur la viande bovine (car il y a peu de production de viande bovine dans ce groupe) mais pour les mêmes raisons que le 1er groupe, la satisfaction de la réforme sur les cultures est aussi grande.

L'adaptation sur l'obligation de geler une partie de la surface est plus ou moins bien perçue. Si des éleveurs ont pu geler de mauvaises parcelles, d'autres auraient préféré les utiliser pour les cultures. Pour ces derniers, c'est un manque à gagner.

Tableau n°C : Trajectoire de diversification vers la viande (11 exploitations)

	Diversification vers la viande			échantillon		
	1992	1998	variation	1992	1998	variation
UTA	1,39	1,48	6,5	1,53	1,65	7,8
âge		39,9	-		41,41	-
SAU	54,73	68,36	24,9	54,39	67,33	23,8
- dont propriété	0,68	2,19	22,1	5,47	10,44	90,9
SCOP	11,45	12,95	13,1	13,46	18,32	36,1
- dont céréales	9,91	10,09	1,8	10,48	13,17	25,7
SFP	43,82	55,64	26,9	41,44	48,90	18,0
- dont PN	6,27	10,18	62,4	9,02	12,34	36,8
- dont PT	24,55	31,32	27,6	17,35	21,62	24,6
- dont MF	12,68	13,18	3,9	14,82	14,66	-1,1
UGB BOVINS	54,58	65,07	19,2	58,72	66,66	13,5
UGB VL	28,64	29,91	4,4	30,71	32,59	6,1
Quota	185990	197636	6,3	197019	217678	10,5
Production de l'exercice	754046	771685	2,4	805552	794536	-1,3
- dont lait	418262	420134	0,5	444251	455717	2,6
- dont viande	191894	221784	15,6	203878	181623	-10,9
- dont COP	97602	62881	-35,6	91507	83397	-8,8
VAB	285165	278828	-2,2	312455	284424	-8,9
Subvention d'exploitation	17833	90913	409,8	15426	87630	468,0
EBE	306153	348988	14,0	314093	334900	6,6
RCAI	210328	231657	10,2	196082	213274	8,8

SCOP/SAU	20,9	18,9	-9,5	24,7	27,2	10,1
MF/SFP	28,9	23,7	-18	35,8	30,0	-16,2
MF/SAU	23,2	19,3	-16,8	27,2	21,8	-19,9
UGB bovin/ha SFP	1,25	1,17	-6,4	1,42	1,36	-4,2
Quota/SFP	4244	3552	-9,5	4754	4452	-6,3
Conc/VL	1323	1236	-6,5	1373	1227	-10,6
RDT/VL	6849	7131	4,1	6859	7485	9,1
VA/Production	37,8	36,1	-8,6	38,8	35,8	-7,7
EBE/Production	40,6	45,2	10,3	39,0	42,2	8,2
Aides directe/Résultat	8,5	39,2	221,1	7,9	41,0	419,0
Résultat/UTA	151315	156525	3,4	128158	129257	0,9
Totale dette/Total Bilan	0,45	0,41	-8,9	0,51	0,45	-11,8

Source : Enquête INRA LERECO Nantes

Néanmoins, les exploitants de ce groupe sont plutôt satisfaits de cette réforme car elle a permis la survie des petites exploitations. Néanmoins, la « lourdeur des déclarations administratives » et la difficulté de la gestion financière sont rencontrés dans le quart des cas.

Concernant l'organisation du travail, elles semblent être en rythme de croisière. La moitié d'entre elles pratique une rotation entre associés ou voisins pour le travail d'astreinte. C'est dans ce groupe que les exploitants sont le plus nombreux à ne pas avoir modifié leur organisation de travail.

II.4.Trajectoire 3 : Diversification vers la viande

a) Structures et conduite des surfaces fourragères et des productions animales

Ce groupe d'exploitations a connu un agrandissement en surface (+ 13,6 ha, soit 25 %) relativement similaire à l'ensemble de l'échantillon. La référence laitière a augmenté de plus de 6% alors que le cheptel vaches laitières est resté stable (+1 vache laitière). Cette évolution est principalement due à une hausse du rendement en lait par vache laitière. Suite à cet agrandissement, nous avons eu une diversification des exploitations, avec une prédominance pour le développement de l'atelier viande. Cela entraîne une modification du système fourrager pour assurer l'alimentation de ces bovins viande : augmentation de la SFP (+ 26,9%) mais diminution de la part du maïs dans la SFP à 24 %. Ainsi ces exploitations sont plutôt de caractère extensif notamment avec un taux de chargement en baisse qui atteint en 98 seulement 1,17 UGB bovin par ha de SFP.

En parallèle, un changement dans le troupeau s'opère :

- une diminution du ratio UGB VL/UGB bovin (- 11,5 %)
- une augmentation de l'effectif des troupeaux
- une faible diminution dans l'apport de concentrés
- une faible augmentation de la production par vache

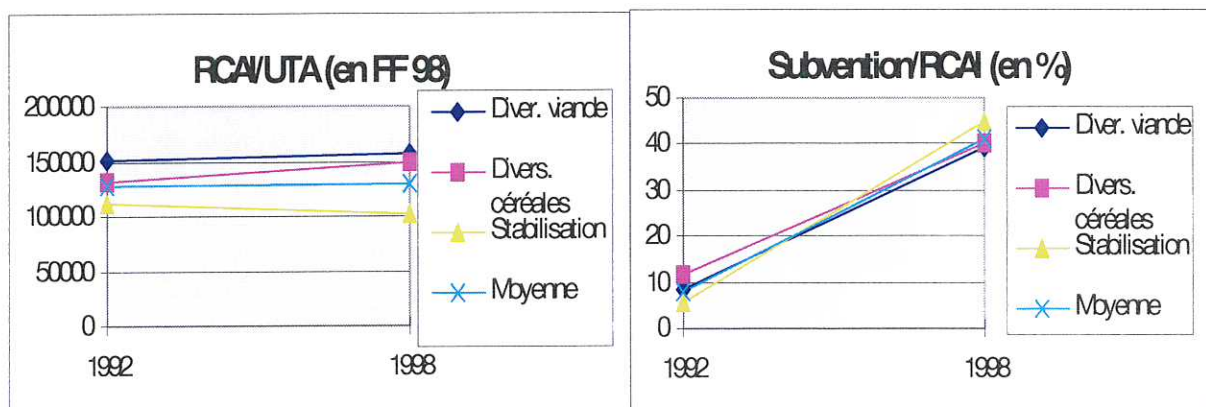
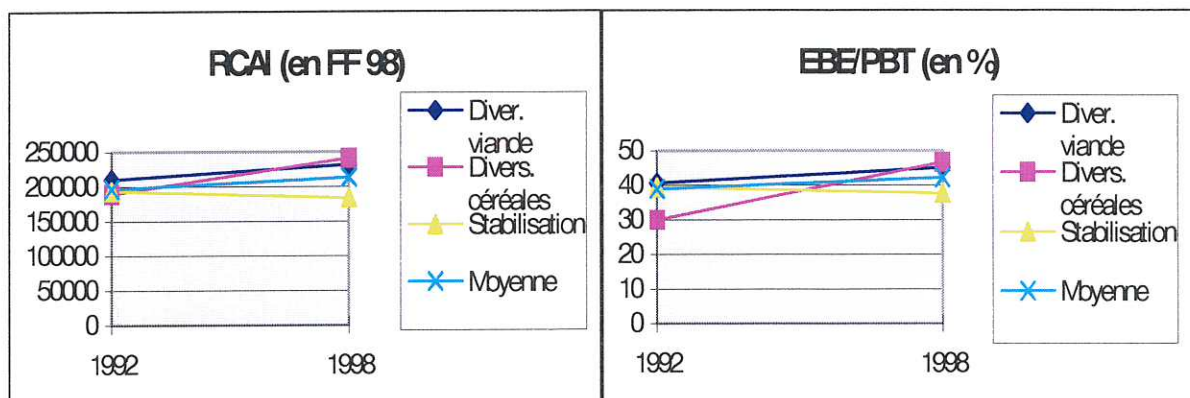
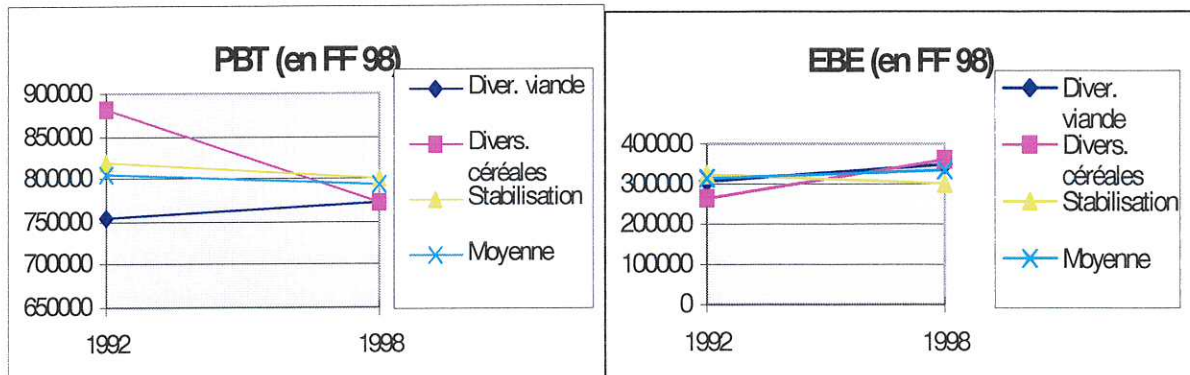
b) Spécialisation

Le produit bovin s'est accru grâce à l'augmentation du produit brut viande (+16 % pour la viande contre +0,5 % pour le lait). A l'inverse le produit brut céréales oléagineux et protéagineux a diminué. En supposant un rendement constant sur la période, cette dernière remarque est principalement due à la baisse des prix des COP d'autant plus que la superficie en COP a augmenté de plus d'un ha.

c) Résultats économiques

Cette évolution s'est accompagnée d'une amélioration des résultats économiques. Malgré une diminution de la VA/PBT (-9 %), nous avons une augmentation de l'efficacité économique

Graphique n° 8 ter Comparaisons des résultats économiques sur la période 92-98 pour les différentes trajectoires (en FF constants)



(EBE/PBT) supérieure à l'ensemble de l'échantillon. La productivité du travail augmente de 3,4% (RCAI / UTA). Les primes PAC ont une part assez importante dans le produit total et le degré de dépendance du résultat final par rapport aux primes s'est accru, même si le revenu augmente sur la période.

d) Pourquoi cette diversification ?

Cette diversification s'est essentiellement réalisée par des exploitations spécialisées en lait en 92. En effet, sur les 11 exploitations de ce groupe, 8 étaient spécialisées dans la production laitière. Bloquées par les quotas laitiers, elles ont opté pour la production de viande bovine notamment vers l'élevage de vaches allaitantes.

Ce sont plutôt des jeunes exploitants (âge moyen de moins de 40 ans) dont 2 seulement ont plus de 45 ans.

Les exploitants ayant opté pour cette diversification n'ont pas modifié leur statut mais ce sont essentiellement des exploitations individuelles (comme en 92, nous retrouvons 8 exploitations individuelles et 3 GAEC).

Dans notre échantillon, nous trouvons seulement cette stratégie dans les départements de Loire Atlantique, Maine et Loire et la Mayenne. Ce sont essentiellement des exploitations se situant dans des zones d'élevage et non dans des zones de cultures.

Si la production laitière a augmenté, 7 exploitations de ce groupe ont obtenu une attribution ou une acquisition de litrages supplémentaires.

Près du tiers de ces exploitants avaient l'objectif de maintenir ou essayer d'augmenter le revenu de 92, le tiers restant pensait plus à l'amélioration des conditions de travail. Cependant un tiers des exploitants n'a pas encore atteint son objectif et notamment en termes de revenu.

Pour réaliser ces objectifs, leur stratégie sur la période consistait surtout en un agrandissement de la surface en herbe tout en cherchant à augmenter la référence laitière. Ainsi, les ¾ des exploitants estiment avoir bénéficié d'opportunités d'agrandissement et la moitié ont pu obtenir en même temps une acquisition de quotas laitiers supplémentaires. Néanmoins, dans ce groupe, nous retrouvons les exploitants motivés par une augmentation de la production de viande bovine et notamment par une création ou un accroissement de l'atelier vaches allaitantes.

Pourtant, ces éleveurs ne se sont pas vraiment satisfaits de la réforme de 92 sur la viande bovine. En effet, plus de la moitié estiment que la compensation n'a été que partielle vis à vis de la baisse des prix. Certains estiment ne pas produire suffisamment de viande pour bénéficier des conséquences de cette réforme (exploitations ayant un cheptel bovin viande de moins de 10 têtes).

Au niveau des cultures, la satisfaction est plus grande (plus de 50% de ce groupe estiment bénéficier de ces aides alors que les prix n'ont pas diminué). Les exploitants qui estiment ne pas avoir bénéficié de cette réforme 92 sur les céréales sont principalement des éleveurs qui font peu de cultures ou qui n'ont pas changé la surface ensemencée en COP. Par ailleurs, ces derniers font souvent allusion aux « grandes exploitations céréalières ».

Ils se sont facilement adaptés à l'obligation de gel en implantant un couvert végétal (Ray gras en particulier) sur la surface concernée. Cette pratique leur permet ainsi de « refaire leur prairie » et de pouvoir l'utiliser pour l'alimentation du cheptel.

Finalement, même s'ils font facilement référence aux « gros producteurs », 50% des éleveurs de ce groupe s'estiment satisfaits de cette réforme car ils ont vu leur revenu augmenter. Nous retrouvons les exploitants qui se voient dans l'obligation d'optimiser les aides pour obtenir

le meilleur revenu possible (en particulier avec le choix de glisser ou non de la surface COP en surface SFP pour optimiser les primes bovines, via une baisse du taux de chargement).

Enfin, c'est dans ce groupe que nous trouvons les éleveurs non satisfaits de la réforme des cotisations sociales du fait qu'ils possèdent, selon eux, des terres de mauvaise qualité. L'ancien mode de calcul (en fonction du revenu cadastral) était pour eux plus adapté que le nouveau (basé sur le revenu réel).

III. Comparaisons des principaux résultats économiques (en francs constants).

◆ Le Produit Brut Total (PBT)

Seules les exploitations qui se sont diversifiées vers la viande bovine voient leur chiffre d'affaire en hausse. Nous constatons une dégradation de ce produit brut total beaucoup plus importante pour les exploitations qui se diversifient vers les cultures sur la période.

◆ L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Seules les exploitations qui se sont « stabilisées » sur la période ont un EBE en diminution.

◆ Le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI)

Concernant le RCAI, nous pouvons observer la même remarque que ci dessus.

◆ L'Excédent Brut d'Exploitation sur le Produit Brut Total (EBE/PBT)

L'efficacité économique croît beaucoup plus vite pour le groupe « diversification vers les céréales » et dépasse ainsi les autres catégories.

◆ Le Résultat Courant Avant Impôt par unité de travail agricole (RCAI/UTA)

Le groupe d'exploitations « stabilisation » dégagent un revenu par UTA nettement inférieur aux autres groupes et notamment au groupe « diversification vers la viande bovine ».

◆ Les Subventions sur le Résultat Courant Avant Impôt (Subvention/RCAI)

Chaque catégorie suit la même évolution mais nous pouvons remarquer la dépendance importante de ces subventions dans le revenu.

Après une première analyse, nous avons pu nous rendre compte que l'évolution technico-économique des exploitations de notre échantillon sur la période était indépendante de la situation initiale ou finale de l'exploitation (excepté pour les exploitations intensives)

Néanmoins, face à la modification de l'environnement des exploitations laitières, trois trajectoires d'exploitations sont bien distinctes :

*- une **diversification vers les céréales** avec accroissement de la surface. La réforme de la PAC a, par ailleurs, été une incitation à cet agrandissement et notamment pour les céréales.*

*- une **stabilisation voire intensification** du système avec des résultats économiques en diminution*

*- une **diversification vers la viande** avec accroissement de la production laitière. Cette diversification s'est par ailleurs accompagnée d'une désintensification d'un système fourrager.*

*Cependant, pour chaque choix d'adaptation, **l'évolution des résultats économiques** est sensiblement la même. L'efficacité économique est en nette amélioration mais le revenu agricole de chacun de ces groupes est de plus en plus dépendant des aides directes.*

Titre IV Leur perception de l'environnement et les perspectives d'adaptation à AGENDA 2000

Après avoir identifié les différentes adaptations qui ont pu être effectuées sur la période par les exploitations laitières, les motivations des exploitants et les résultats économiques, nous allons présenter dans un premier paragraphe la perception qu'ont les exploitants de leur environnement passé et futur. Enfin, dans un deuxième point, nous ébaucherons les adaptations possibles à court terme des exploitants enquêtés.

I. La perception d'un nouveau contexte

I.1. La perception de la réforme de 92 : l'aspect économique

Concernant la viande bovine, les exploitations, excepté les «lait viande», estiment ne pas produire assez de viande pour pouvoir dire si cela a été bénéfique ou non sur leur exploitation. Cependant, ils ont bien perçu l'impact de la baisse des prix due à l'ESB en 96 sur leur cheptel de vache de réforme ou encore sur les veaux de 8 jours. Ainsi le quart des exploitants pense que la baisse des prix n'a été compensée que partiellement sur leur exploitation et qu'il est préférable de maintenir des prix rémunérateurs au lieu d'apporter des compléments de prix. A l'inverse, certains, peu nombreux, ont pu bénéficier de ces primes qu'ils jugent plutôt satisfaisantes vis à vis de l'état actuel du marché.

Pour les céréales, la satisfaction est beaucoup plus importante. Près de 35% des éleveurs ont estimé bénéficier des primes alors que « la baisse des prix a été moins importante que prévu voire en stagnation ». Cette satisfaction est d'autant plus grande que l'exploitant auto consomme la totalité de ses céréales. Par ailleurs, nous trouvons aussi les exploitants qui ont bénéficié d'une baisse de prix de ces matières premières à l'achat. Enfin, certains estiment aussi que ces aides sont intéressantes puisque ces cultures s'intègrent bien dans l'assolement de leur exploitation et dans l'organisation du travail.

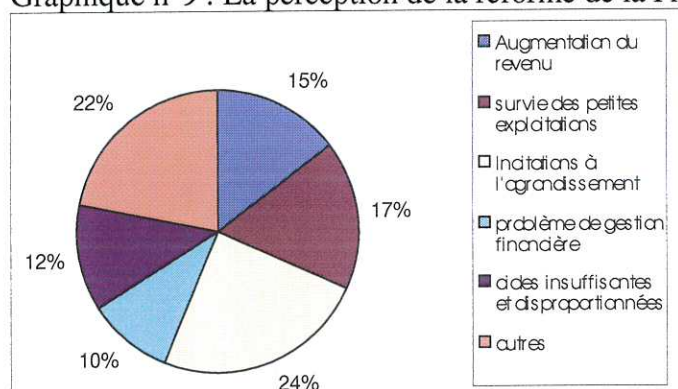
A l'opposé, des exploitants sont peu satisfaits de cette réforme car ils se trouvent dans une zone à potentiel élevé pour les cultures alors que la référence du rendement départemental pour le calcul des primes est plus faible.

Sur la perception de la réforme de 92, les réponses sont difficiles à étudier puisqu'elles ne concernent pas essentiellement le système auquel ils appartiennent, mais de ce qu'ils croient. Il nous est donc apparu plus intéressant de lister les propositions selon la manière dont ils ressentent cette PAC (positivement ou négativement)

- **aspects positifs** de la PAC selon les enquêtés :

- les aides sont justifiées
- le revenu est meilleur
- la survie des exploitations à faible rendement
- une meilleure occupation de l'espace dans certaine zone

Graphique n°9 : La perception de la réforme de la PAC 92



Source : enquête INRA- LERECO 1999

- aspects négatifs

- les exploitants associant la production de lait à celle de la viande trouvent que les primes sont insuffisantes et disproportionnées (par rapport aux céréales)
- les agriculteurs ressentent qu'il existe un malaise important par rapport aux autres professions (difficulté pour faire comprendre à ces derniers pourquoi ils ont droit à des aides).
- les aides ne sont pas bien perçues mais elles sont indispensables
- elles peuvent inciter à moins bien travailler
- quelques éleveurs se sentent fonctionnaires et d'autres assistés
- les aides peuvent entraîner des rivalités entre agriculteurs
- incitation à l'agrandissement et existence de « chasseur de primes »
- les performances techniques ne permettent plus de faire la différence
- difficulté vis à vis de la gestion financière entre le moment où la récolte est effectuée (juillet) et celui du versement des paiements compensatoires (octobre)
- lourdeur des déclarations administratives
- trop de gel des terres

Le débat sur la modulation et la nécessité d'une politique agricole européenne plus équitable conduit directement à celui sur la nature des aides directes : doivent - elles être considérées comme complément de revenu (caractère social) ou comme complément de prix (caractère économique) ? Sur la période étudiée, les exploitants perçoivent en premier lieu ces primes comme la compensation de la baisse de prix.

Cependant, à l'avenir, le fait que les nouvelles aides ne compensent que partiellement la diminution des prix (à la différence de la réforme de 1992 où la compensation avait été presque intégrale), les agriculteurs expriment leur préférence pour un instrument visant à leur garantir une stabilité minimale des revenus et un niveau de vie équitable mais aussi des aides de plus en plus orientées vers l'aspect environnemental. Cependant, quelques uns restent pessimistes sur la pérennité de ces aides.

Par ailleurs, les éleveurs se situant plus dans une zone éligible aux mesures environnementales (OGAF), estiment ces paiements comme une rémunération des services environnementaux qu'ils peuvent apporter depuis 92.

Finalemment, deux aspects essentiels de la réforme de la PAC de 92 ont été perçus par les exploitants enquêtés :

- la réforme dans le secteur de la viande bovine est insuffisante et disproportionnée (comparée aux céréales).

- la réforme dans le secteur des céréales est tout de même satisfaisante.

Mais les souhaits des agriculteurs révèlent surtout leur préférence :

- pour des prix plus élevés et moins d'aides

- pour une répartition plus équitable des aides selon les différents systèmes

Concernant la perception des exploitants sur les paiements compensatoires, ils tendent à perdre leur fonction « compensatoire » pour devenir des « soutiens au revenu ».

I.2. La mise aux normes : l'aspect environnemental

Les exploitants sont conscients de la nécessité de la mise aux normes à effectuer dans les années à venir si cela n'a pas déjà été réalisé. Cependant, différentes catégories sont à identifier : les individus qui n'ont pas cette obligation du fait d'un nombre d'UGB inférieur à 70, ceux qui ne connaissent pas la date limite du fait d'un recul annuel de cette date et ceux qui l'ont déjà fait par contrainte ou par motivation. Au total, c'est près d'un exploitant sur deux qui n'a engagé aucune opération de mise aux normes.

Sur les exploitations qui n'ont pas obligation de mise aux normes, plus de 35 % ont engagé cette opération. En effet, certains ont une étude DEXEL en cours ou sont en train d'effectuer leurs travaux alors que d'autres les ont déjà réalisés.

Parmi ceux qui ne connaissent pas leur date limite de mise aux normes, 40% ont déjà entamé les travaux. Par ailleurs, nous ne trouvons pas la même motivation chez tous les exploitants ; ce sont surtout les plus âgés qui n'ont effectué aucune démarche pour la mise aux normes de leur exploitation alors que plus de 80% des jeunes exploitants ont déjà engagé ces opérations.

Peu de personnes assujetties immédiatement à la mise aux normes n'ont pas encore entamé ces opérations.

Le coût de ces travaux est assez élevé. Si nous tenons compte des estimations faites par des études réalisées sur l'exploitation ou les estimations faites par l'exploitant en plus des montants réels des travaux déjà effectués, il faut en moyenne investir à hauteur de 460 000 francs pour effectuer ces mises aux normes. Cependant, le coût est très différent d'une exploitation à l'autre ; tout dépend de la taille de l'exploitation et de l'état actuel de l'outil de production de celle-ci. En effet, le coût pour les exploitants plus âgés est très nettement supérieur à celui des plus jeunes du fait d'une vétusté souvent plus importante de leur outil de production (580 000 francs contre 460 000 francs en moyenne). De plus, ce montant est d'autant plus élevé pour les éleveurs qui associent la production de lait à celle du hors sol ou encore les exploitations spécialisées dans la production laitière. A l'inverse, les petites exploitations, que se soit en termes de produit brut total ou en termes de superficie, ont une estimation beaucoup plus faible du coût

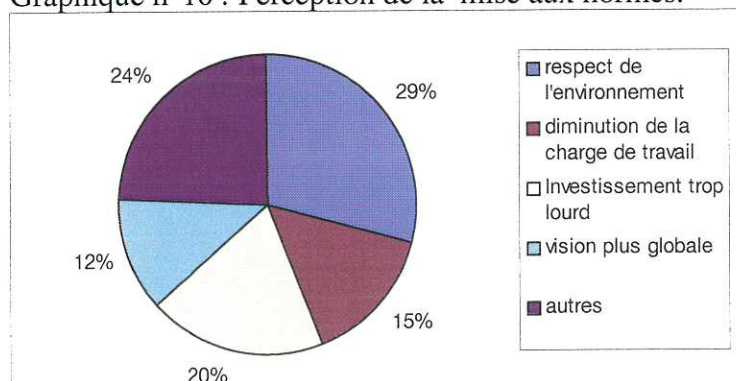
de ces travaux que les grandes structures du fait d'un outil de production à rénover ou à reconstruire beaucoup moins important.

Les exploitants sont partagés dans leur façon de percevoir l'importance de ces mises aux normes. Près du tiers des exploitants ressentent tout de même la nécessité d'effectuer dans un premier temps ces travaux pour un meilleur respect de l'environnement tout en diminuant les pollutions agricoles. Cela permettrait en plus un meilleur confort pour les animaux tout en diminuant la charge de travail (15%). Cependant, il serait nécessaire de revoir l'ensemble du système de production et d'avoir une vision beaucoup plus globale de l'exploitation et non seulement se contenter des bâtiments d'élevage et des zones d'épandage (12%).

A l'opposé certains exploitants, même s'ils restent d'accord sur le principe, estiment que le coût d'investissement est si important que cela ne rapportera rien économiquement(20%). Cependant, certaines personnes ont évoqué une répartition inégalitaire des aides distribuées pour ces travaux notamment toujours en faveur des grandes structures. Enfin, plusieurs autres motivations ont été rencontrées :

- sur le coté satisfaisant des mises aux normes :
 - cela aurait du être imposé lors de l'extension des exploitations
 - cela va permettre une valorisation du fumier ou du lisier et donc un apport d'intrants de meilleur qualité et qui permettra une baisse du coût de la fertilisation (surtout pour les exploitations de type lait- hors sol)
 - cela permettra un gain de temps dans certaines taches quotidiennes
 - cela devrait aussi permettre une meilleur qualité du lait, via une hygiène plus raisonnable du troupeau et des locaux
- du point de vue négatif des mises aux normes:
 - certains voient un côté administratif très lourd à gérer
 - d'autres, ayant peu de place pour le stockage de la paille, conteste l'obligation de couvrir le fumier alors que la paille reste dehors.
 - d'autres, proches de la retraite ou de la préretraite ne voient pas l'opportunité de s'endetter pour réaliser ces mises aux normes.

Graphique n°10 : Perception de la mise aux normes.



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Les exploitants interrogés sont en général favorables à inciter les agriculteurs à réduire les pollutions d'origine agricole. En effet, certains sont conscients qu'aujourd'hui il y a beaucoup trop de pollution et qu'il est inutile d'en "mettre de trop" ; cela va dans l'intérêt de tout le monde

d'autant plus que « la terre ne nous appartient pas ». Cela permettrait d'améliorer l'image de l'agriculture dans l'opinion publique. Certains y voient même l'apparition de fermes accueillantes.

Ainsi, contrairement aux plus âgés, les jeunes exploitants sont moins nombreux à réfuter ces mises aux normes et malgré de lourds investissements, ils sont les premiers à le faire.

Si économiquement cela « ne rapportera rien », l'environnement en sera que mieux respecté et les conditions de travail ne seront que meilleures. Par ailleurs, les exploitants sont très favorables à réduire les pollutions d'origines agricoles.

I.3. Les agriculteurs faces aux risques d'épandage des boues urbaines

Il faut noter que l'épandage agricole des boues urbaines est à ce jour le moyen le plus simple et le plus économique. L'incinération des boues coûte cinq à six fois plus chères. Cependant le problème va se compliquer avec l'interdiction, à partir du 1er janvier 2003, de la mise en décharge de ces boues. Ce n'est plus 500 000 tonnes de matières sèches qu'il faudra épandre, mais 1,5 million de tonnes en 2005. Les organisations de consommateurs sont inquiètes et réclament d'avantages de transparence dans ce dossier.

Ainsi, certains éleveurs de l'échantillon refusent catégoriquement ce procédé du fait qu'ils ont déjà atteint le niveau de saturation du plan d'épandage. D'autres, encore plus catégoriques que ces derniers, accusés de pollueurs estiment qu'ils ("les gens de la ville") doivent s'arranger eux même pour éliminer leurs propres boues. Par ailleurs certains, produisant un lait label ou ayant un cahier des charges strict, se voient dans l'impossibilité de pratiquer cet épandage s'ils veulent préserver la collecte de leur lait par la laiterie.

D'autres part, certains ajoutent qu'ils n'ont pas encore une vision très précise des phénomènes qui se produisent après des années d'épandage. Les agriculteurs, qui trouvent dans ces boues des éléments fertilisants, de la matière organique et de la chaux, redoutent les bactéries, virus et parasites dangereux qu'elles contiennent. De même que les métaux lourds et composés organiques, à commencer par la trop célèbre dioxine, ils craignent aussi de porter le chapeau des contaminations possibles et de voir les produits récoltés sur les terres d'épandage délaissés ou dévalorisés. D'où de très vives réticences. Il n'est pas sans rappeler le cas de jurisprudence dans la région de Caen qui a engagé la responsabilité de l'agriculteur exploitant du pré. Ainsi, un éleveur refuse l'épandage de ces boues sur ces terres car un de ses voisins à eu des "problèmes de maladies" sur son cheptel.

Pour beaucoup d'exploitants, ce service ne peut donc être rendu que dans des conditions économiques et techniques garantissant la sécurité des consommateurs et la pérennité de l'activité de production agricole grâce notamment à la « transparence et à la traçabilité ».

Enfin, certains éleveurs nous font rappeler que nous contribuons tous à produire les déchets à l'origine des boues des stations d'épuration. Les enjeux, les risques et les garanties liés à

l'épandage de ces boues dépassent donc largement les agriculteurs et les collectivités pour concerner la société toute entière.

Echaudés par la vache folle et la dioxine, les agriculteurs se méfient des boues urbaines qui peuvent être épandues sur leurs terres. Finalement, les agriculteurs de cet échantillon sont peu nombreux à vouloir recevoir les boues des stations d'épuration d'autant plus qu'il faut s'assurer qu'elles ne présentent aucun danger pour la santé et l'environnement et qu'ils ne subissent pas le préjudice d'éventuels accidents.

I.4. Le Code Hygiène Européen ou CHE (Cf. partie I)

Le Code Hygiène Européen est peu connu dans l'ensemble mais les exploitants en ont plus ou moins entendu parlé. En effet plus de 60% des éleveurs enquêtés estiment connaître le code hygiène européen mais peu d'entre eux en connaissent son contenu. Certes, il est difficile d'énoncer les 108 points de contrôle mais la plupart d'entre eux ont juste lu un article dans une revue spécialisée ou fourni par la laiterie sur ce CHE. Néanmoins, les plus jeunes exploitants sont les plus informés sur ce sujet, tout comme les exploitations spécialisées. Cependant nous ne pouvons pas faire de distinction sur les différentes catégories d'exploitation selon la taille.

Les exploitants pensent qu'il est important d'engager ou d'étendre à d'autres producteurs la procédure du Code Hygiène Européen mais dans une démarche qui doit rester strictement volontaire et non obligatoire. Cependant, ils restent tout de même assez méfiants envers cette démarche. En effet, pour beaucoup, il y a de l'exagération d'autant plus que tous les pays européens ne l'appliqueront pas. D'autres, orientés vers un produit de qualité, estiment que nous risquons de banaliser un produit de forte valeur ajoutée et qu'il deviendra difficile de le valoriser. De plus cette démarche risque encore d'engager de trop lourds investissements.

A l'opposé, des éleveurs estiment qu'il est temps de répondre aux attentes des consommateurs en terme de qualité et de traçabilité du produit et d'apporter une bonne image de l'agriculture. Cette démarche pourrait ainsi bien correspondre à ces attentes.

Finalement, si les exploitants s'orientent de plus en plus vers l'amélioration de la qualité du lait de sorte à répondre aux exigences du consommateur, l'application du CHE pourrait être envisageable. Cependant, cette démarche doit restée strictement volontaire.

I.5. Le Contrat Territorial d'Exploitation ou CTE (Cf. partie I)

Il est encore beaucoup trop tôt pour parler d'adaptation vis à vis du CTE. Les exploitants ne sont que peu informés sur cette nouvelle loi française même si plus de 50% la connaissent plus ou moins bien. En effet, 1 agriculteur sur 2 semble "connaître" le CTE mais seulement 50 % de ceux qui le connaissent se sentent concernés par cette loi. Même ceux ci sont dans le "flou". La loi n'étant votée que dernièrement, les exploitants ne savent pas encore si cela peut être avantageux ou non pour leur exploitation, voire pour l'ensemble des exploitations laitières.

Cependant, des agriculteurs estiment que ce CTE peut être avantageux pour certaines exploitations mais pas pour d'autres en avançant notamment le côté environnemental de cette loi.

A court terme, nous ne pouvons donc pas conclure sur l'impact de cette loi.

I.6. La perception de la réforme d'AGENDA 2000

Les exploitants ont bien perçu l'existence d'une nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune. Cependant, tous n'ont pas reçu la même information. En effet, certains sont peu au courant des nouvelles décisions qui viennent d'être prises alors que d'autres ont déjà effectué quelques simulations, via un organisme professionnel, notamment sur les conséquences que cela va engendrer sur la variation de leur revenu. Les exploitants, plutôt jeunes, participant à plusieurs réunions informatives et ceux qui sont adhérents à un réseau sont les mieux informés : report de la réforme dans la filière lait, baisse des prix compensée partiellement, nouveau mode de calcul du taux de chargement, diminution des aides pour les oléagineux sont les principaux éléments importants de la réforme Agenda 2000 retenus par les exploitants.

La suppression des quotas à partir de 2008 fait "peur". La garantie d'un revenu régulier ne sera plus assurée. « Les petites exploitations ne résisteront pas à la chute des prix car elles ne pourront pas s'agrandir, nous irons vers une concentration de grandes exploitations qui produiront beaucoup plus qu'aujourd'hui en cherchant au maximum des économies d'échelle et la surproduction en sera ainsi d'autant plus importante. Nous aurons à faire face à une agriculture à deux vitesses ». Ces propos sont pensés par la majorité des exploitants enquêtés. Néanmoins, certains exploitants considérant que leur exploitation est assez solide ne pensent pas pour autant s'agrandir car ils estiment d'une part que d'autres éleveurs "tomberont" avant eux et d'autre part cela ne sert à rien de s'agrandir s'il faut augmenter la charge de travail pour un revenu plus faible.

Finalemment, le contenu d'AGENDA 2000 est encore mal connu des producteurs de lait. Mal acceptés en 84, la suppression des quotas, aujourd'hui, fait peur.

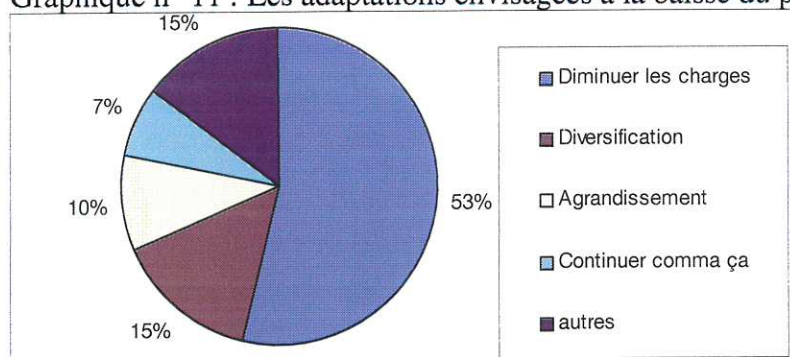
Néanmoins, nous allons présenter l'ébauche des adaptations, à la modification de leur environnement et notamment à la nouvelle réforme de la PAC, des exploitations laitières dans les années à venir.

II. Des adaptations possibles

II.1. L'adaptation à la nouvelle réforme

Face à la baisse du prix du lait prévue pour 2005 (- 15% compensée partiellement), comment les exploitants pensent s'adapter? cette question est très intéressante mais dans notre échantillon, peu d'éleveurs ont déjà pensé à cette adaptation. Les réponses le plus souvent apparues concernent la baisse des charges et notamment les charges d'intrants (en particulier les charges alimentaires). Cependant, 15 % des exploitants pensent créer ou développer un autre atelier pour contrer cette baisse du prix du lait, soit vers la viande, soit vers le hors sol pour les exploitants ayant déjà un bâtiment de hors sol.

Graphique n° 11 : Les adaptations envisagées à la baisse du prix du lait



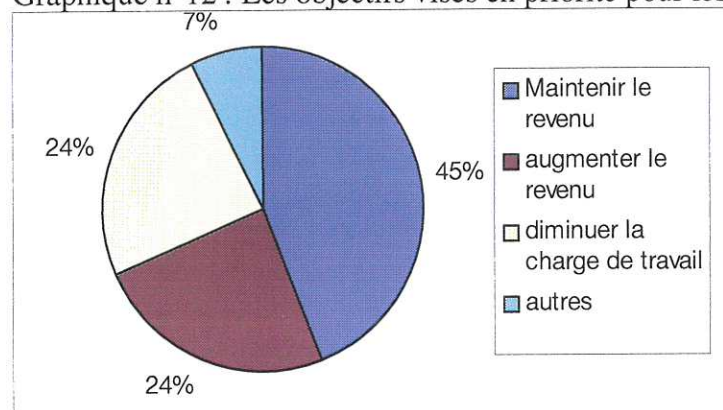
Source : enquête INRA- LERECO 1999

D'autres possibilités d'adaptation ont été précisées :

- s'agrandir ou se moderniser pour augmenter le revenu
- optimiser les primes bovines pour augmenter le revenu
- améliorer la qualité du lait pour diminuer les pénalités
- augmenter l'autoconsommation pour diminuer les achats alimentaires
- améliorer la performance des terres par des travaux de drainage
- arrêter le contrôle laitier pour diminuer les charges

II.2. Les objectifs visés en priorité pour les années à venir

Graphique n° 12 : Les objectifs visés en priorité pour les années à venir



Source : enquête INRA- LERECO 1999

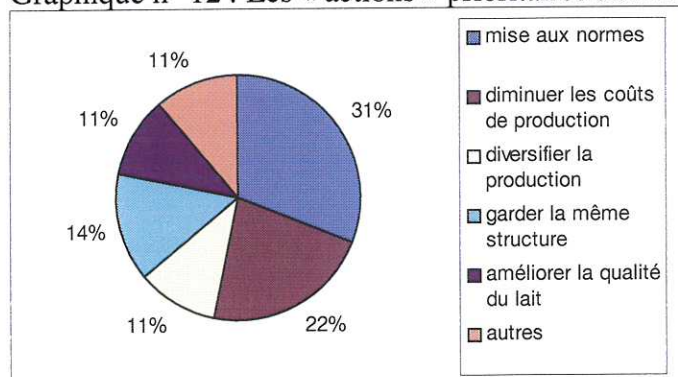
Pour les années à venir le premier objectif souhaité par les éleveurs concerne la réduction des charges de travail sans réduction du revenu. Certains envisagent même l'embauche d'un salarié ou encore la pérennisation de l'emploi actuel. Ils vont chercher à maintenir le revenu agricole actuel tout en diminuant la contrainte de travail sur l'exploitation pour obtenir plus de temps libre pour les loisirs ou une autre activité extérieure. Néanmoins, 25% des exploitants, plutôt jeunes et orientés vers une production associant le lait à la viande, veulent accroître leur revenu actuel. Par ailleurs, ces derniers vont plus s'orienter vers la réduction de la contrainte de

travail ou l'amélioration des conditions de travail alors que les moins jeunes dont l'exploitation est de taille "plus modeste" veulent conserver leur revenu actuel sans véritablement changer leur mode de travail. Ces exploitants ne vont donc pas chercher à diversifier le revenu du ménage dans le court terme mais ils veulent rester dans leur domaine d'activité actuel.

II.3. Les actions prioritaires pour réaliser ces objectifs

La première action qui va être réalisée dans les années à venir pour le quart des exploitants enquêtés est la mise aux normes. Dans 50 % des cas, ceci concerne des exploitations spécialisées en production laitière. Ces mises aux normes devraient permettre pour la plupart d'entre eux de diminuer la charge de travail et d'améliorer les conditions de travail, voire influencer de façon positive la qualité du lait.

Graphique n° 12 : Les « actions » prioritaires dans les 5 années à venir



Source : enquête INRA- LERECO 1999

Plus de 20% pensent avant tout réduire les coûts de production. Ceci peut se faire de différentes manières :

- diminuer la part de concentrés dans l'alimentation
- diminuer le coût de production du maïs par une réduction des intrants avec une valorisation des engrais
- diminuer la part de maïs fourrage dans la surface toujours en herbe
- améliorer ou valoriser la production fourragère par un mélange de Rays Gras et de trèfle ou par une production d'herbe déshydraté.
- réduire le coût des intrants en remplaçant les engrais par du lisier
- diminution du coût de la mécanisation par l'achat de matériel en copropriété
- développer une production de lupin pour compléter la ration concentrée

Certains vont d'abord accentuer leur effort sur la qualité du produit. En effet, des éleveurs ont comme action prioritaire l'amélioration de la qualité du lait produit sur l'exploitation. Parmi ces derniers, nous trouvons des éleveurs qui pourraient développer à court terme une production laitière biologique.

Peu d'exploitants envisagent de se diversifier ou d'accentuer leur diversification à court terme. Cependant, diverses formes de diversification pourraient être réalisées chez quelques exploitants :

- le développement d'une production hors sol
- la création d'une production hors sol
- le développement d'un atelier viande, voire le remplacement d'un atelier vaches allaitantes par une production de bœufs
- le développement de la vente de génisses pleines de bon niveau génétique
- la création d'un verger

Les exploitants qui n'envisagent pas d'actions d'adaptation dans les 5 années à venir sont essentiellement des chefs exploitants de plus de 47 ans dont l'exploitation de taille moyenne est en rythme de croisière.

Néanmoins d'autres actions prioritaires vont être engagées dans les années à venir

- l'optimisation des aides
- l'amélioration du parcellaire
- la diminution du rendement laitier pour favoriser ou améliorer le taux de fécondité des vaches laitières
- la maîtrise des charges fiscales

A noter que la majorité des exploitants aimerait s'agrandir, en termes de surface et surtout en termes de quota laitier mais il n'y a souvent aucune possibilité de le faire à un prix raisonnable. En effet, il n'est pas sans nous rappeler qu'il ne coûte pas vraiment plus cher d'avoir un quota un peu plus élevé avec quelques vaches supplémentaires à traire, du fait principalement des économies d'échelle qui peuvent exister dans cette filière.

De plus, il semblerait que les exploitants ne vont pas s'orienter vers l'introduction ou le développement d'un système de transformation à la ferme ou encore une autre activité professionnelle extérieure à l'exploitation.

Ainsi, les opportunités dont les exploitants estiment pouvoir bénéficier sur la période future pour adapter leur exploitation aux changements de leur environnement sont peu nombreuses. Les subventions pour les mises aux normes sont difficilement qualifiables d'opportunité car celles-ci sont plafonnées pour les petites exploitations alors que pour les autres, l'investissement, relativement aux aides perçues, est trop important. En fait, c'est le problème de l'intérêt collectif face à l'intérêt individuel : Aucun exploitant n'a intérêt à faire la mise aux normes, même financé à 60% (ces investissements réduisant la rentabilité) mais collectivement, tous y ont intérêt (car sans cela, la collectivité y perdrait, pollution...).

De même, les aides reçues en compensation de la baisse des prix ne peuvent être considérées comme des opportunités même si certains estiment que les primes bovines peuvent l'être.

Des cas particuliers sont tout de même appréciés :

- les primes à la cessation de l'activité laitière ou encore l'équivalence du quota laitier contre des droits aux primes à la vache allaitante
- les contrats privés entre l'exploitant et une société pour développer une production d'herbe déshydratée
- les contrats privés entre l'exploitant et un centre d'insémination pour développer le niveau génétique du cheptel laitier
- les subventions, dans le cadre de la loi d'orientation et plus particulièrement le CTE

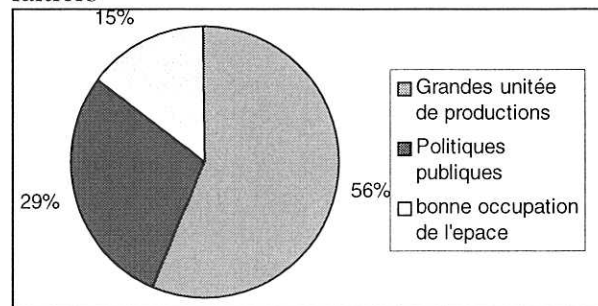
A l'avenir, le tiers des exploitants enquêtés pense modifier son organisation du travail. Le plus fort pourcentage se trouve dans les exploitations de taille moyenne souvent contraintes par la mise en place des nouvelles normes. Nous retrouvons cette motivation surtout chez les jeunes exploitants où la moitié d'entre eux estiment pouvoir le faire dans les 5 années à venir. Cette motivation est d'autant plus forte lorsqu'il y a 2 UTA présents sur l'exploitation.

II.4. L'avenir de la production laitière en France et les principales préoccupations

Selon l'opinion des exploitants, l'évolution de la production laitière en France dépend, pour les éleveurs enquêtés, des politiques agricoles qui vont se décider dans les années à venir (notamment la suppression des quotas). En effet, si cette suppression a lieu, nous risquons de voir apparaître beaucoup de regroupements d'exploitations avec d'importants quotas. De plus cette restructuration entraînera la chute du prix du lait (agriculture à deux vitesses). Les exploitations à petits quotas n'existeront plus, des zones de production laitière disparaîtront, des difficultés d'installation des jeunes agriculteurs apparaîtront.

A l'opposé, des exploitants, peu nombreux, pensent que nous aurons un maintien de la production dans chaque zone de production avec une bonne valorisation du lait car c'est dans ce sens que vont les politiques européennes. De plus, certains estiment que l'occupation de l'espace sera préservée du fait d'un suivi particulier des écologistes.

Graphique n°13 : Perception de l'avenir de la production laitière en France par les exploitants laitiers



Source : enquête INRA- LERECO 1999

L'évolution du prix du lait dans les années à venir devrait être en baisse et peu d'exploitants pensent le contraire. Cependant, il est nécessaire de tenir compte du contexte actuel de baisse du prix du lait et de tous les débats qui peuvent l'entourer.

En outre, si le revenu des agriculteurs tombait en dessous du seuil minimal nécessaire pour satisfaire les besoins de la famille durant trois années consécutives, ils seraient très peu à abandonner le métier d'agriculteur. Chacun essaierait de trouver une solution car « il existe toujours une solution ». De plus cela dépend largement de l'atelier qui contribuait le plus à cette détérioration du revenu. Néanmoins, certains ont presque prévu cette éventualité en investissant une partie de leur revenu agricole dans des activités extérieures au monde agricole et estiment ainsi pouvoir vivre sur leur "rente".

En fait, la majorité des exploitants ne savent pas vraiment de quelle manière ils réagiraient et répondent qu'il leur faudrait être dans cette situation pour réagir à cette question.

Néanmoins, les exploitants laitiers sont conscients de pouvoir disposer d'un revenu plus ou moins mensualisé et préfèrent en effet un revenu régulier en moyenne assez faible mais supérieur à un minimum qu'un revenu instable mais en moyenne assez élevé.

Finally, the orientations of dairy farms in the short term seem still quite vague. The exploitants have not yet « thought » to adapt to AGENDA 2000 which they will implement (the reform of the milk OCM is not intervening until 2006, they still have only a few pieces of information).

Par ailleurs, le premier objectif visé sur la période à venir ne concerne pas l'augmentation du revenu agricole mais l'amélioration des conditions de travail et la diminution de la charge de travail (via principalement la mise aux normes).

Néanmoins, face à une baisse constante des prix des marchés (baisse du prix de la viande, baisse du prix des céréales...) et face à un objectif de maintien du revenu, la réduction des coûts de production va être une deuxième stratégie d'adaptation à cet environnement instable. Les exploitants vont s'orienter vers un système de plus en plus tourné vers l'extensif. (moins de concentré, moins de maïs, plus d'herbe...^o

En fait, les types de production ne devraient pas être véritablement modifiés. Bloqués par les quotas et bloqués localement, les opportunités d'adaptation à court terme sont peu nombreuses, la diversification est peu envisageable par les exploitants et l'agrandissement l'est encore moins. De plus, pour les exploitants plus âgés, aucune restructuration de l'outil de production ne devrait s'effectuer à court terme.

Conclusion de la partie III

A partir de ces deux analyses complémentaires, nous avons pu connaître et comprendre les adaptations effectuées par les exploitations laitières des Pays de la Loire sur la période 92-98 :

- agrandissement de la surface agricole utile par exploitation
- désintensification de la production
- diversification vers les céréales
- diversification vers la viande bovine
- maîtrise des charges de production
- amélioration des conditions de travail
- diminution de la charge de travail
- nouvelle organisation du travail
- adoption de la réforme des cotisations sociales

A court terme

- mise aux normes des bâtiments d'élevage
- amélioration des conditions de travail
- diminution des coûts de production qui passeront par une extensification du système de production
- dans une moindre mesure, diversification de la production (viande et céréales).

CONCLUSION

Conclusion

Ainsi, une première analyse nous a montré les principales adaptations effectuées par les exploitations laitières pérennes des Pays de la Loire sur la période 1992 - 1997. Même si différentes motivations sont à l'origine de cette évolution, l'agrandissement est une voie privilégiée d'adaptation aux changements du contexte. La SCOP, encouragée par les aides européennes prend un poids de plus en plus important dans l'assolement des exploitations laitières. Par ailleurs, l'enquête « terrain », auprès d'un échantillon de 41 exploitations laitières de cette région, nous a permis de mieux appréhender les adaptations réalisées par ces chefs d'exploitation et incitées par diverses motivations.

Si certains éleveurs ont choisi d'intensifier leur système de production sans modifier la structure de leur exploitation, d'autres ont préféré suivre le chemin de la diversification : soit vers les céréales avec un agrandissement de surface, soit vers la viande bovine avec une stabilisation de la conduite fourragère et animale. La réticence vis à vis du hors sol est essentiellement liée à une plus grande incertitude sur le résultat dans ce type d'activité et à un manque de motivation générale (en terme de goût) pour cette production.

De plus, le maintien ou l'augmentation du revenu agricole de ces exploitations passe aussi, dans un contexte de limitation des niveaux de production, par une recherche de diminution du coût de production et notamment par une diminution des charges d'intrants (charges alimentaires, vétérinaires...), par une extensification de la conduite du système fourrager (moins de maïs...) et animale (moins de concentré...) et par une meilleure maîtrise de la conduite du système de production permettant de garantir la qualité hygiénique des produits. Ainsi, la conduite du système laitier n'est plus orientée seulement vers l'accroissement des quantités mais de plus en plus vers l'amélioration de la qualité.

Parallèlement à ces adaptations, signalons aussi que la plupart des chefs d'exploitation aspirent à améliorer leurs conditions de travail et à diminuer la charge de travail. Ces aspirations sont à l'origine de nouvelles organisations du travail agricole qui découlent de ces évolutions.

L'adaptation des exploitations s'est aussi faite par l'adoption du progrès technologique. Nous avons pu constater une amélioration de l'outil de production en terme de productivité, le rôle de la CUMA sur la période est de plus en plus important, l'installation de traite s'est modernisée. Ces évolutions sont par ailleurs très compatibles avec une motivation des exploitants orientée vers la recherche de meilleures conditions de travail et la diminution de charge de travail.

Par ailleurs, cette étude nous a permis de constater que la PAC a été un facteur plus ou moins déterminant sur les stratégies d'adaptation observées. En effet, les paiements compensatoires dans le secteur des céréales ont encouragé l'agrandissement de certaines exploitations. Cependant, parallèlement à la désintensification de certaines exploitations motivées par la possibilité de bénéficier des primes européennes, d'autres ont été motivées par une diminution du coût de production et un allègement de la charge de travail. Pour minimiser la

pression fiscale et sociale, des éleveurs ont adapté le statut de leur exploitation (passage du statut individuel au statut d'EARL). Finalement, les possibilités de bénéficier de certaines aides institutionnelles ont joué un rôle important dans ces adaptations.

Pour répondre aux nouvelles exigences du consommateur, l'adaptation devrait se faire par une mise en application des nouvelles normes environnementales et un effort de plus en plus orienté vers l'amélioration de la composition du lait, et une hygiène plus rigoureuse concernant tout l'atelier lait. La législation, plus contraignante sur le premier aspect (environnement), aide et oblige les producteurs les plus importants à entreprendre des travaux coûteux. Ces investissements lourds pourraient cependant apparaître par la suite comme un atout non négligeable dans le processus d'adaptation, et ceci d'autant plus qu'ils sont conçus simultanément comme une modernisation de l'atelier lait. Sur le second point (l'hygiène du lait produit), l'adaptation apparaît moins avancée, elle devra s'accélérer si les accidents sanitaires provoqués par les produits laitiers continuent à se multiplier.

Néanmoins, un certain refus, ou une certaine appréhension d'un régime encore plus concurrentiel (sans quotas) nous a montré la motivation des exploitants à conserver leur régularité de revenu. Aucun exploitant n'est prêt à quitter le milieu agricole et les adaptations nécessaires à court terme pour faire face au nouveau contexte en 2006 vont encore d'avantage se préciser dans les années à venir.

Sigles et abréviations

ACP :	Analyse à Composante Principale
AGPB :	Association des producteurs de Blé
ASDA :	Attestation Sanitaires à Délivrance Anticipée
BAC :	Baccalauréat
BEP :	Brevet d'Education Professionnel
BTA :	Baccalauréat de Technicien Agricole
CAP :	Capacité d'Aptitude Professionnelle
CEA :	Confédération Européenne de l'Agriculture
CEE :	Communauté Economique Européenne
CHE :	Code Hygiène Européen
COP :	Céréales Oléo - Protéagineux
CTE :	Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA :	Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun
DAB :	Document d'Accompagnement Bovin
DAS :	Domaine d'Activité Stratégique
DAUB :	Document d'Accompagnement Unique Bovin
DDAF :	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DEXEL :	Diagnostic Environnement de l'eXploitation d'Elevage
DRAF :	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
EARL :	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EBD :	Eleveur de Bovin de Demain
EBE :	Excédent Brut d'Exploitation
ECU :	European Currency Unit = Unité économique européenne
ESB :	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
F :	Francs (=FF)
FEOGA :	Fonds d'Orientation et de Garantie Agricole
GAEC :	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Ha :	Hectare
ICH :	Indemnité Compensatoire de Handicap
Ind. :	Individuelle
INRA :	Institut Nationale de la Recherche Agronomique
Kg :	Kilo Gramme
LERECO :	Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques
MBS :	Marge Brute Standard
MO :	Main d'œuvre
OCM :	Organisation Commune de Marché
OECE :	Organisation Européenne de Coopération économique
OGAF :	Opération groupée d'aménagement foncier
ONILAIT :	Office National Interprofessionnel du Lait et des produits laitiers
PAC :	Politique Agricole Commune
PB :	Produit Brut
PBT :	Produit Brut Total

PECO :	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PMPOA :	Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origines Agricoles
PMSB :	Prime Spéciale aux Bovins Mâles
PMTVA :	Prime au Maintien du Troupeau Vaches Allaitantes
PP	Prairie Permanente
PT	Prairie Temporaire
QMG :	Quantité Maximales Garanties
RCAI :	Résultat Courant Avant Imposition
RICA :	Réseau d'Information Comptable Agricole
RMRA :	Rendements Moyens de Référence pour les Céréales paille
RMRC :	Rendements Moyens de Référence pour les Céréales
RMRM :	Rendements Moyens de Référence pour le Maïs
RMRO :	Rendements Moyens de Référence pour les Oléagineux
RSD :	Règlement Sanitaire Départemental
SAU :	Surface Agricole Utile
SCEES :	Service Central des Etudes Economiques et Statistiques
SCOP :	Surface déclarée en Céréales et oléo - Protéagineux
SFP :	Surface Fourragère Principale
SMF :	Surface en Maïs Fourrage
SRSA :	Service Régionale de Statistiques Agricoles
STH :	Surface Toujours en Herbe
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
U.E :	Union Européenne
UDE :	Unité de Dimension Economique
UGB :	Unité Gros Bétail
UTA :	Unité de Travailleur Annuelle
VA :	Vache allaitante
VAB :	Valeur Ajoutée Brute
VL :	Vache Laitière

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABRAHAM-FROIS G [1989] ; **Micro Economie**, 2^e édition, in economica, p13-59.

Agreste [1997] ; **Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles Principaux résultats 1990-1993-1995**, Données chiffrées - agriculture, novembre.

Agreste [1998] ; **Statistique agricole annuelle Résultats 1997**, Données chiffrées - agriculture, juillet.

AVRIL B. [1995] ; **44 bilans- travail en élevage bovin, dans les pays de la loire : des repères pour les exploitation laitières et allaitantes**, mémoire de fin d'étude, ENITA de Clermond - Ferrand, in Institut de l'Elevage, septembre.

BAUDIN P. [1993] ; **L'europe face à ses marchés agricoles**, in Economica.

BORDES N., COLSON F. [1994] ; **Les producteurs de viande bovine s'adaptent à la réforme de la PAC, enquête auprès de 700 éleveurs, adhérents des groupements de producteurs des Pays de la Loire**, Synthèse, Action incitative programmée INRA, mai.

BOURGEOIS A [1983] ; **L'approche globale de l'exploitation agricole**, in Agriscop, p106-112

BOYER P., [1995] ; **Viande bovine : les marchés et l'adaptation des producteurs**, in Chambre d'Agriculture, supplément au n°837, octobre, 48p.

BRIMAUM D., LACOMDE C., [1993] ; **La réforme de la Politique Agricole Commune**, in Chambre d'Agriculture, supplément au n°809, mars, 52p.

CAPILLON A, MANICHON H, [1991], **Guide d'étude de l'exploitation agricole**, INA-PG, 65 p.

Chambre d'Agriculture Loire-Atlantique [1999] ; **Le guide de la décision 99**, Edition 1999, p17-53.

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire [1996], [1997] [1998], **Résultats de recherche en production laitière**, édition 1995, 1996, 1997.

CHATELLIER [1992] ; **Les stratégies d'adaptations des producteurs de viande bovine des Pays de la Loire à la réforme de la PAC**, mémoire de fin d'étude, septembre.

COLSON F., CHATELLIER V. [1998] ; **Simulations des effets régionaux du projet Agenda 2000 sur le Revenu des exploitations agricoles Françaises**, Rapport de synthèse, INRA LERECO NANTES, Février.

COLSON F., CHATELLIER V. [1999] ; **Le compromis de Berlin (Agenda 2000) : conséquences pour l'agriculture française**, INRA LERECO NANTES, Avril, 33 p.

COLSON F., CHATELLIER V. [1999] ; **Les exploitations laitières française et du grand ouest face à la réforme de la PAC (Agenda 2000)**, Document de synthèse, INRA LRECO Nantes, juin, 45p

COLSON F., CHATELLIER V. [1999] ; **La nouvelle réforme de la PAC (agenda 2000)**, Article à paraître, juin, 15p.

COLSON F., CHATELLIER V., ULMANN L. ; **La répartition spatiale des aides directes aux agriculteurs, Analyse micro économique pour les régions centre, Auvergne et , Pays de la Loire**, INRA LERECO Nantes, septembre.

COLSON F., COUROUSSE C [1997] ; **Les aides à l'hectare**, INRA LERECO-NANTES, Janvier, p1-74.

Commission des Communautés Européennes, [1991] ; Communication de la commission au conseil et du parlement européen . **Evolution et avenir de la PAC**, COM (91) 258 final, Bruxelles, juillet, p3-30.

Conseil Européen, [1999] ; **Conseil européen de Berlin : conclusion de la présidence**. Bruxelles, mars, 26P

GOURMELEN C [1997] ; **Etude des trajectoires d'évolution de 92 à 96 des 27 exploitations laitières du réseau EBD d'île et vilaine** Mémoire. De fin d'études, ENSAR Rennes, Septembre (+ Annexes).

GUERNIO JM., [1999], **Charte de bonnes pratiques d'élevage**, in Réussir lait/Elevage, mai

GUESDON J.C., COLSON F., [1998] ; **Des quotas laitiers à « agenda 2000 » : principales évolutions dans les secteurs de la production laitière et de la viande bovine en France**, Institut de l'élevage, INRA LERECO Nantes in R.R.R., décembre.

GUESDON J.C., KEMPF M., ROUQUETTE J. [1995] ; **Impact de la réforme de la PAC sur les systèmes d'élevage bovin**, in chambres d'agriculture, supplément au n°837, octobre, p17-32.

GUESDON JC, CHOTTEAU PH, KEMPF M [1995] ; **Vaches d'europe : lait et viande, aspects économiques** Institut de l'élevage- Economica, Paris, janvier.

HELPER J.P., KALIKA M., ORSONI J., [1996] ; **Managment stratégique et organisation**, in Vuibert.

Institut de l'élevage [1999] ; **1998 : l'année économique lait et viande bovine, perspective 1999**, in le dossier économique de l'élevage n°278, Février, p95-149.

Institut de l'Eleavage, [1998] ; **Agenda 2000 - paquet Santer II : premières analyses de l'impact du projet de réforme et des effets probables sur l'évolution des systèmes d'élevage** in Dossier Economie de l'élevage, avril, 43p.

Institut de l'Élevage, [1995] ; **Arrêté du 18 mars 1994 relatif à l'hygiène de la production laitière**, décembre.

Institut de l'Élevage, [1999] ; **Réforme de la PAC « Agenda 2000 » : premières simulations, premières analyses dans les secteurs de la viande bovine et du lait** in Dossier Economie de l'élevage, juin, 41p.

Journal Officiel des Communautés européennes, [1999], **règlement (CE) n° 1235/1999** du conseil, mai

KEMPF M., [1995] ; **Adaptation des systèmes laitiers français à la réforme de la PAC**, in Fourrages, p 21-36.

KEREBEL Y., [1999], **Mise aux normes** , in Agriculture 44, mars.

LOISY C, [1994] ; **Génétique et systèmes de production : composante génétique d'élevages bovins laitiers extensifs ou intensifs ayant opté pour la désintensification.**, Mémoire de fin d'études, INA-PG, institut de l'élevage.

MARNIER JY., [1999], **Contrat Territorial d'Exploitation** in Agriculture 44, mars

MOREL P, [1997] ; **Analyse d'exploitation laitières à excellente efficacité économique et élaboration de modèles de production**, Mémoire de fin d'étude, ISAB, 63 p (+ annexes), avril.

NEFFLIER-DOUSSET [1995] ; **Etude comparative de systèmes de production laitière de l'ouest de la France, Evolutions historiques et situations actuelles** thèse, ENSA Rennes, octobre, 337 p.

ONILAIT [1994] **1984- 1993 dix ans de quotas laitiers**, in Les cahiers de l'ONILAIT n°12, Avril, 55p.

ONILAIT [1995] ; **Production laitière :Structures, coût, rentabilité**, in Les cahiers de l'ONILAIT n°14, mai, 73 p.

PARIS H., [1999] ; **L'approche globale, une méthode d'analyse**, journée départementale lait du 5 janvier.

QUEMENER S., [1998] ; **Perspectives d'évolution et d'adaptations de 1996 à 2003 des exploitations laitières d'Ille et Vilaine** Mémoire de fin d'études, ENSAR, septembre, 64 p.

QUINQU M., COLSON F., CHATELLIER V. [1999] ; **Quelques évolutions récentes au sein des exploitations agricoles de la Région des pays de la Loire**, INRA LERECO NANTES, Février, 25 p.

RIDIER A., [1996] ; **Perspectives d'évolution de la PAC pour l'élevage bovin dans les Pays de la Loire**, mémoire de fin d'études, ENSAM, septembre.

SERAI R, [1999] ; **Ils ont adopté le robot de traite** in La France agricole, janvier, p61-67.

SEVIN I.,[1996] ; **Systèmes extensifs laitiers en pays de Loire : Caractérisation et approche du fonctionnement des exploitations**, Mémoire de fin d'études, ENESAD, 82 p.

TILLIE M, CAPELLEVILLE J, JAUBOURG J, AUBERT C., [1996] **Bâtiments d'élevage : Bovin, Porcin et Avicole, Réglementation et préconisations relatives à l'environnement**, Ministre de l'agriculture de la pêche et de l'alimentation, p 7-122.

Table des matières

REMERCIEMENTS	1
RÉSUMÉ	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
PARTIE I CONTEXTE (DES QUOTAS LAITIERS A AGENDA 2000)	6
I. LA GESTION DES MARCHÉS	6
I.1. <i>Historique et principes du marché commun et de la PAC</i>	6
I.1.1. Le cadre général et les principes du Marché Commun.....	6
I.1.2. Les principes de la Politique Agricole Commune	7
I.2. <i>Les quotas laitiers avant la réforme de 1992</i>	8
I.3. <i>- La réforme de 92</i>	9
I.4. <i>AGENDA 2000</i>	13
I.4.1. La réforme de l'OCM lait	14
I.4.2. La revalorisation des aides directes dans le secteur de l'élevage bovin	14
I.4.3. La revalorisation des aides directes dans le secteur végétal	15
I.5. <i>La loi d'orientation</i>	16
II. LES NOUVELLES EXIGENCES DU CONSOMMATEUR ET DU CITOYEN À L'ÉGARD DE LA FILIÈRE LAITIÈRE	18
II.1. <i>Une réglementation de plus en plus stricte</i>	19
II.1.1. Les règles d'ordre général : le régime des installations classées ou le règlement sanitaire (réglementation française).....	19
II.1.2. La directive « nitrates »	21
II.1.3. la loi sur l'eau (concerne encore peu d'exploitations)	22
II.1.4. Les procédures d'aides (l'exemple de la Loire Atlantique).....	22
II.1.5. Produire du lait biologique	23
II.2. <i>Pour une meilleure qualité du lait : l'hygiène avant tout</i>	24
II.2.1. Le Code Hygiène Européen	24
II.2.2. La charte des bonnes pratiques d'élevage	25
III. LES ÉVOLUTIONS TECHNIQUES DANS LA FILIÈRE LAITIÈRE.....	26
III.1. <i>La productivité des vaches laitières et les progrès de la génétique</i>	26
III.2. <i>Le rôle de l'alimentation</i>	27
III.3. <i>La productivité du travail</i>	27
CONCLUSION DE LA PARTIE I	29
PARTIE II : REFERENCES THEORIQUES ET METHODES	30
I. LA THÉORIE DU PRODUCTEUR ET LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE DU SYSTÈME D'EXPLOITATION	30
I.1. <i>La théorie du producteur</i>	30
I.2. <i>L'approche globale de l'exploitation agricole</i>	32
I.3. <i>Quelques adaptations déjà connues</i>	34

II. MATÉRIEL ET MÉTHODE	37
II.1. L'utilisation du RICA et de l'enquête de structure.....	37
II.2. La méthode de l'enquête	38
II.2.1. Le choix de l'échantillon et des exploitants	38
II.2.2. Constitution d'un fichier de données	40
a) Le choix de la période étudiée.....	40
b) L'information collectée.....	41
c) L'harmonisation des réponses.....	44
III. L'ANALYSE.....	45
III.1. Une étude statistique descriptive.....	45
III.2. Elaboration des profils (Utilisation de l'ACP)	46
III.2.1. choix des variables et utilisation de l'ACP pour faire apparaître les principaux facteurs d'évolution déterminants.	46
III.2.2. principe de l'ACP.....	47
III.2.3. interprétation graphique	47
CONCLUSION DE LA PARTIE II.....	48
PARTIE III RESULTATS ET DISCUSSION.....	49
TITRE I : LES EVOLUTIONS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE L'ECHANTILLON RICA ENTRE 1990 ET 1997.....	49
I. EVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES FRANÇAISES DEPUIS 1990	49
II. LE SYSTÈME DE PRODUCTION LAITIÈRE : DES SYSTÈMES TRÈS DIVERS EN ÉVOLUTION.....	52
TITRE II LES EVOLUTIONS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE L'ECHANTILLON INRA ENTRE 1992 ET 1998.....	58
I. L'ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE ET DE L'ASSOLEMENT	59
I.1. Une adaptation possible : l'agrandissement.	59
I.2. L'évolution de l'assolement de l'exploitation : une sensible modification entre SCOP et SFP	62
I.3. De plus en plus de prairies dans la surface fourragère.....	64
I.4. Des céréales à paille prédominant sur les oléagineux, les protéagineux.....	67
II. L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE LA CONDUITE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE.....	69
II.1. Des systèmes de production en mutation.....	69
II.2. La production laitière	71
II.3. Le cheptel bovin.....	74
II.4. La conduite laitière : une augmentation du rendement et une diminution du coût par litre de lait.....	76
III. LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL	82
IV. LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES : UN POIDS TRÈS IMPORTANT DES AIDES DANS LE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS	86
TITRE III : TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS SELON LEUR CARACTÈRE D'ÉVOLUTION	90
I. DES TRAJECTOIRES PEU DÉPENDANTES DU TYPE DE PRODUCTION DE L'EXPLOITATION.....	90
II. LES TRAJECTOIRES	93
II.1. Présentation de l'ACP	93
a) Visualisation graphique des évolutions des exploitations (graphique ci contre).....	93

b) Détermination des évolutions.....	93
II.2. <i>Trajectoire 1 : Diversification vers les céréales et croissance de la production laitière</i> ...	94
a) Structures et conduite fourragère et animale.....	94
b) Spécialisation	94
c) Résultats économiques	94
d) Pourquoi cette diversification vers les cultures ?.....	94
II.3. <i>Trajectoire 2 : Stabilisation et intensification</i>	95
a) Structures et conduite fourragère et animale.....	95
b) Spécialisation	96
c) Résultats économiques	96
d) Pourquoi cette stabilisation ?	96
II.4. <i>Trajectoire 3 : Diversification vers la viande</i>	97
a) Structures et conduite des surfaces fourragères et des productions animales.....	97
b) Spécialisation	97
c) Résultats économiques	97
d) Pourquoi cette diversification ?.....	98
III. COMPARAISONS DES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉCONOMIQUES (EN FRANCS CONSTANTS).	99
TITRE IV LEUR PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PERSPECTIVES D'ADAPTATION À AGENDA 2000	101
I. LA PERCEPTION D'UN NOUVEAU CONTEXTE.....	101
I.1. <i>La perception de la réforme de 92 : l'aspect économique</i>	101
I.2. <i>La mise aux normes : l'aspect environnemental</i>	103
I.3. <i>Les agriculteurs faces aux risques d'épandage des boues urbaines</i>	105
I.4. <i>Le Code Hygiène Européen ou CHE (Cf. partie I)</i>	106
I.5. <i>Le Contrat Territorial d'Exploitation ou CTE (Cf. partie I)</i>	106
I.6. <i>La perception de la réforme d'AGENDA 2000</i>	107
II. DES ADAPTATIONS POSSIBLES	107
II.1. <i>L'adaptation à la nouvelle réforme</i>	107
II.2. <i>Les objectifs visés en priorité pour les années à venir</i>	108
II.3. <i>Les actions prioritaires pour réaliser ces objectifs</i>	109
II.4. <i>L'avenir de la production laitière en France et les principales préoccupations</i>	111
CONCLUSION DE LA PARTIE III	113
CONCLUSION	114
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	116
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	118
TABLE DES MATIÈRES	122
TABLE DE L'ANNEXE	125

Table de l'annexe

Annexe 1 Questionnaire aux éleveurs

Annexe 2 Typologies SEB 2 et enquête terrain

Annexe 3 Résultats RICA & Enquêtes Structures

Annexe 4 Résultats A.C.P